



N'GUISSAN Kokou Yao, Directeur Général de la Statistique et de la Comptabilité Nationale

DIRECTEUR TECHNIQUE

BOUKPESSI Bassanté, Directeur de la Démographie et des Statistiques Sociales

ÉQUIPE TECHNIQUE

GENTRY Akoly : Responsable de la Méthodologie

AGBETI Komi : Responsable de l'Analyse

AMEGBLE Koami et GUEMA Dyen : Responsables du Traitement

ÉQUIPE DE RÉDACTION DES OUTILS DE COLLECTE

GENTRY Akoly, AGBETI Komi, PELEI Sossadéma, HEVI K. Dodzi, TELOU Tchilabalo, MINH-SAH TAGBA S. Balamwé, LAWSON A. Laté, KOUPOGBE Sénah, FANKEBA Souradji, SAMATI Komlanvi, BIKA K. Dzidépo, DJATO Souleymane.

TRAITEMENT INFORMATIQUE

AMEGBLE Koami, GUEMA Dyen, AGBETI Komi, PELEI Sossadéma, TELOU Tchilabalo, AKAKPO K. Amégnizi, OURNA Tchambago, DUYIBOE Abravi, TCHAWALASSOU Touglo, AKOUETE F. Délali, DJABONOU Bitian, ADEDZI Kodzo Awoenam, LAMBONI Mateyédo, KENAO L. Guy, KOKOLOKO Essopha, LAWSON A. Laté, SEGLA A. Komi, ABALO K. Sénu.

ÉQUIPE DE RÉDACTION DU RAPPORT FINAL

AGBETI Komi, PELEI Sossadéma, OURNA Tchambago, LAWSON A. Laté, AKAKPO K. Amégnizi, HEVI K. Dodzi, TELOU Tchilabalo, MINH-SAH TAGBA S. Balamwé, KOUPOGBE Sénah, DUYIBOE Abravi, DJATO Souleymane, TCHAWALASSOU Touglo, AKOUETE F. Délali, DJABONOU Bitian, ADEDZI Kodzo Awoenam, LAMBONI Mateyédo, KENAO L. Guy, KOKOLOKO Essopha, SEGLA A. Komi, ABALO K. Sénu, TETE Kossi Gbebléwou, BADOHOUN Ketomagnan Yawovi.

CARTOGRAPHIE

GERALDO Tafiki, TCHAKOROM O. Yodo, TCHAMEKOR Komi, ANZOU MANA SANDA Saïbou, BINDA OUDOU I. Abdoul-Kérim, AMEVO Komlan, ABDOULAYE Nouridine, DJADOU Ayawo Zoglo.

ÉQUIPE DE SENSIBILISATION

OURNA Tchambago, FEBON A. Fébon, FANKEBA Souradji, KPEKPASSI Raouf

CONSULTANTS INTERNATIONAUX

HABAKUKIL Steven, HOUNDOLO D. Gracias, YAMEOGO Alphonse

CONSULTANT NATIONAL

LAWSON A. Laté

SONDAGE

AMEGBLE Koami, GENTRY Akoly, AGBETI Komi

CONCEPTION & ÉDITION

Studio One Love

SUPERVISION

Emile KENKOU



TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	iv
AVANT-PROPOS.....	v
RÉSUMÉ ANALYTIQUE.....	vi
INTRODUCTION.....	1

CHAPITRE I : DÉFINITION DES CONCEPTS.....2

1.1 MÉNAGE ET CHEF DE MÉNAGE.....	2
1.2 GROUPE SOCIO - ÉCONOMIQUE.....	2
1.3 SOUS-EMPLOI.....	3
1.4 ACCÈS À L'EAU.....	3
1.5 ASSAINISSEMENT ET ÉNERGIE.....	3
1.6 SCOLARISATION ET ALPHABÉTISATION.....	3
1.7 SANTÉ.....	4

CHAPITRE II : CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES ET DE LA POPULATION.....5

2.1 CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES ET CULTURELLES DES CHEFS DE MÉNAGE.....	5
2.1.1 Sexe des chefs de ménage.....	5
2.1.2 État matrimonial des chefs de ménage.....	5
2.1.3 Niveau d'instruction des chefs de ménage.....	5
2.1.4 Groupe socio-économique des chefs de ménage.....	5
2.1.5 Religion des chefs de ménage.....	6
2.1.6 Age moyen des chefs de ménage.....	6
2.2 TAILLE DU MÉNAGE.....	6
2.3 LIEN DE PARENTÉ DANS LES MÉNAGES.....	6
2.4 RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR ÂGE ET PAR SEXE.....	7

CHAPITRE III : ÉDUCATION.....9

3.1 ALPHABÉTISATION.....	9
3.2 NIVEAU D'INSTRUCTION DE LA POPULATION.....	9
3.3 FRÉQUENTATION SCOLAIRE.....	10
3.3.1 Enseignement primaire.....	10
3.3.2 Enseignement secondaire.....	11
3.3.3 Type d'écoles fréquentées.....	11
3.4 ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES SCOLAIRES.....	11
3.4.1 Accès à l'école primaire.....	11
3.4.2 Accès à l'école secondaire.....	12
3.5 SATISFACTION PAR RAPPORT AUX SERVICES D'ÉDUCATION.....	12
3.5.1 Satisfaction par rapport aux services d'éducation au primaire.....	12
3.5.2 Satisfaction par rapport aux services d'éducation au secondaire.....	12
3.6 RAISONS D'INSATISFACTION PAR RAPPORT AUX SERVICES D'ÉDUCATION.....	12

CHAPITRE IV : SANTÉ.....13

4.1 MORBIDITE.....	13
4.2 HANDICAP.....	13



4.3	ACCÈS GÉOGRAPHIQUE AUX SERVICES DE SANTÉ.....	13
4.4	UTILISATION DES SERVICES DE SANTÉ.....	13
4.5	RAISONS DE LA NON UTILISATION DE SERVICE DE SANTÉ.....	14
4.6	PROBLÈMES DE SERVICE DE SANTÉ.....	14

CHAPITRE V : EMPLOI..... 15

5.1	SITUATION DANS L'EMPLOI.....	15
5.1.1	Taux d'activité.....	15
5.1.2	Emploi et type d'employeur.....	15
5.2	BRANCHES D'ACTIVITÉS.....	16
5.3	SOUS-EMPLOI.....	16
5.3.1	Taux de sous-emploi.....	16
5.3.2	Statut dans le sous-emploi.....	16
5.4	CHOMAGE.....	17

CHAPITRE VI : AVOIRS DES MÉNAGES..... 18

6.1	POSSESSION DE TERRES.....	18
6.1.1	Terres possédées.....	18
6.1.2	Superficie des terres possédées.....	19
6.2	POSSESSION D'ANIMAUX.....	20
6.2.1	Animaux possédés.....	20
6.2.2	Variation du nombre d'animaux possédés.....	20
6.3	POSSESSION DE BIENS DURABLES.....	21
6.3.1	Équipement de communication.....	21
6.3.2	Mobilier ou appareils électroménagers.....	21
6.4	POSSESSION DE MOYENS DE TRANSPORT.....	21

CHAPITRE VII : HABITAT ET ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE..... 22

7.1	HABITAT.....	22
7.1.1	Statut d'occupation du logement.....	22
7.1.2	Combustibles pour la cuisine.....	22
7.1.3	Mode d'éclairage.....	23
7.1.4	Type d'aisance.....	23
7.1.5	Source d'approvisionnement en eau de boisson.....	23
7.1.6	Type de matériau du sol.....	24
7.1.7	Type de matériau des murs.....	24
7.1.8	Type de matériau du toit.....	24
7.1.9	Mode d'évacuation des ordures ménagères.....	25
7.1.10	Mode d'évacuation des eaux usées.....	25
7.2	ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE.....	25
7.2.1	Accès à l'eau.....	24
7.2.1.1	Accès à la principale source d'eau de boisson.....	25
7.2.1.2	Taux d'utilisation de l'eau potable.....	26
7.2.1.3	Accès à la source d'eau à autre usage domestique.....	27
7.2.2	Accès au marché de produits alimentaires.....	28
7.2.3	Accès au transport en commun.....	28



CHAPITRE VIII : GENRE.....28

8.1 GENRE ET EXPÉRIENCE MATRIMONIALE.....29

8.1.1 Type de mariage.....28

8.1.2 Raisons de séparation des couples.....28

8.2 GENRE ET ÉPARGNE.....28

8.3 GENRE ET VIOLENCE DOMESTIQUE.....28

8.3.1 Causes des violences faites aux femmes.....29

8.3.2 Manifestation des violences faites aux femmes.....29

CHAPITRE IX : DÉPENSES ET PAUVRETÉ SUBJECTIVE.....31

9.1 DÉPENSES DE CONSOMMATION.....31

9.1.1 Structure des dépenses de consommation totales.....31

9.1.2 Structure des dépenses de consommation courantes.....32

9.1.3 Structure des dépenses de consommation moins courantes.....32

9.2 PAUVRETÉ SUBJECTIVE.....33

9.2.1 Satisfaction des besoins minima du ménage.....34

9.2.1.1 Besoins alimentaires.....34

9.2.1.2 Besoins en logement.....34

9.2.1.3 Besoins vestimentaires.....34

9.2.1.4 Besoins en soins de santé.....35

9.2.2 Satisfaction des besoins minima globaux.....35

9.2.3 Pauvreté subjective et classement des ménages sur l'échelle du bien-être.....36

9.2.4 Perception de la situation financière des ménages.....37

CHAPITRE X : SÉCURITÉ ALIMENTAIRE.....38

10.1 MÉNAGES EN DIFFICULTÉ ALIMENTAIRE.....38

10.2 CHANGEMENTS DANS LES HABITUDES ALIMENTAIRES DES MÉNAGES.....38

10.3 NOMBRE DE REPAS PRIS PAR JOUR AU SEIN DES MÉNAGES.....39

10.4 INSUFFISANCE DE NOURRITURE DANS LES MÉNAGES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS 40

10.5 CAUSES DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE.....40

CHAPITRE XI :41

11.1 CHOCS SUBIS PAR LES MÉNAGES.....41

11.1.1 Ménages affectés par les chocs.....41

11.1.2 Conséquences des chocs sur les ménages.....41

11.2 STRATÉGIES DE SURVIE DES MÉNAGES.....42

ANNEXES.....I



SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACBF	African Capacity Building Foundation
CHP	Centre Hospitalier Préfectoral
CHR	Centre Hospitalier Régional
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CM	Chef de Ménage
CMS	Centre Médico-Social
DGSCN	Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
QUIBB	Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
TNS	Taux Net de Scolarisation
UE	Union Européenne
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Organisation des Nations Unies pour l'Enfance
UP	Unité Primaire
USP	Unité de Soins Périphérique
ZD	Zone de Dénombrement



AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS

Le QUIBB (Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être) est une enquête auprès des ménages, initiée par la Banque Mondiale. Elle a pour objectif principal l'élaboration des indicateurs pour la formulation, le suivi des politiques, programmes et projets de développement pour l'amélioration des conditions de vie des ménages.

La réalisation de l'enquête QUIBB 2011 intervient après la première enquête QUIBB 2006 dont les résultats ont permis d'établir le profil de pauvreté et de produire des indicateurs essentiels pour la formulation et l'adoption de DSRP complet et sa mise en œuvre. Cette deuxième édition permettra non seulement la formulation et la mise en œuvre du deuxième DSRP mais aussi de disposer des indicateurs de bien-être des populations pour apprécier leur évolution entre 2006 et 2011. L'enquête QUIBB 2011 s'est déroulée du 25 juillet au 31 août 2011 grâce à l'appui financier et technique du Gouvernement Togolais et des partenaires au développement tels que la Banque Mondiale, l'Union Européenne, le PNUD, l'UNICEF et la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF).

Ce rapport présente les résultats de l'enquête QUIBB 2011 et sera suivi d'une analyse approfondie des différents thèmes abordés par ce rapport. Ces résultats fournissent des données actuelles sur les indicateurs de conditions de vie des ménages et sur les indicateurs d'accès, d'utilisation et de satisfaction par rapport aux principaux services sociaux et économiques; les principaux indicateurs de base relatifs à l'alphabétisation des adultes, à l'éducation des jeunes, à la santé, à l'accès à l'eau potable, à l'emploi, à la perception de la situation économique des ménages et aux indicateurs de base sur la pauvreté.

Au terme de cette enquête qui vient enrichir la banque de données sur les conditions de vie des ménages au Togo, la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN) tient à adresser ses sincères remerciements :

- Au Gouvernement Togolais, aux partenaires techniques et financiers tels que:

la Banque Mondiale, l'Union Européenne, le PNUD, l'UNICEF et la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) pour toutes les ressources mises à la disposition de la DGSCN pour la réalisation et le succès de cette enquête,

- Aux consultants tant nationaux qu'internationaux dont les expertises ont été déterminantes pour la réalisation de cette enquête.
- Au personnel d'encadrement technique pour tous les efforts consentis pour le succès de l'opération
- Aux autorités administratives et traditionnelles qui, par la sensibilisation et la mobilisation, ont facilité l'adhésion de la population à l'opération,
- Aux chefs de ménage sélectionnés dont l'entière collaboration a facilité la collecte des données sur le terrain,
- Aux agents de terrain, pour le sérieux dont ils ont fait preuve durant toute la phase de collecte.

La Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale espère que les informations obtenues à partir de cette enquête QUIBB 2011 seront judicieusement exploitées par les planificateurs, chercheurs, décideurs politiques et autres utilisateurs.



RÉSUMÉ ANALYTIQUE

L'enquête QUIBB (Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être) a pour objectif principal la production d'indicateurs récents et fiables pour alimenter le DSRP2 afin d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des OMD et de satisfaire les besoins des partenaires au développement.

Les principaux résultats de cette enquête sont consignés dans cette partie et concernent les indicateurs relatifs à l'alphabétisation des adultes, à l'éducation des jeunes, à la santé, à l'emploi, à la situation économique des ménages, à l'accès aux infrastructures de base et à l'habitat.

ÉDUCATION ET ALPHABÉTISATION

Le taux d'alphabétisation des adultes au niveau national est de 60,3%. Ce taux montre qu'au Togo plus de la moitié de la population est alphabétisée. Selon le milieu de résidence, la population urbaine (77,8%) est plus alphabétisée que la population rurale (47,4%). De plus, les hommes sont plus alphabétisés (74,0%) que les femmes (47,9%).

Le taux d'alphabétisation par région se caractérise par des différences considérables. Le taux le plus élevé se retrouve à Lomé (81,5%) et la région des Savanes enregistre le taux le plus faible (32,8%).

Le taux net de fréquentation scolaire au primaire (81,8%) a progressé par rapport aux résultats obtenus lors du QUIBB 2006 (73,4 %). Quel que soit l'âge, les garçons (84,5%) ont un taux net de fréquentation primaire plus élevé que les filles (79,0%). Ce taux est nettement plus élevé en milieu urbain (88,3%) qu'en milieu rural (78,8 %). Par rapport à 2006, le taux de scolarisation a un peu baissé en milieu urbain alors qu'en milieu rural il a fortement augmenté. En 2006, il était de 89,0% en milieu urbain contre 67,7% en milieu rural.

Dans toutes les régions, le taux net de fréquentation au primaire est supérieur à 80,0% sauf dans la région des Savanes où ce taux est de 72,3%.

Au niveau du secondaire, le taux net de scolarisation (TNS) est de 41,0 %. Il est plus élevé chez les garçons (48,0%) que chez les filles (33,5%). Le niveau de scolarisation au secondaire est faible en milieu rural (32,0%) par rapport à celui du milieu urbain (56,4 %).

Au niveau régional, excepté Lomé qui enregistre 57,4% de taux net de scolarisation, aucune région n'atteint un taux net de 50,0% au secondaire.

Le taux d'accès au primaire est appréciable (87,8%) et cela quel que soit le milieu de résidence. Il est de 94,8% en milieu urbain et 84,6% en milieu rural. Il en est de même dans toutes les régions où les taux dépassent 80,0%.

Le taux d'accès au secondaire est très faible par rapport à celui enregistré au primaire et se chiffre à 57,2 %. La différence est importante entre le milieu urbain (79,1%) et le milieu rural (44,3%).

Au niveau des régions, on a une forte disparité. A part Lomé (78,9%) et la région Maritime (73,9%) qui ont des taux d'accès supérieurs à la moyenne nationale, les autres régions ont des taux inférieurs à cette moyenne, le plus bas étant celui de la région des Savanes (38,2%).



Environ quatre élèves sur dix du cours primaire ne sont pas satisfaits des prestations de services fournis. Selon le milieu de résidence, près de 49,5% des élèves en milieu urbain et 28,3% en milieu rural ne sont pas satisfaits. La principale raison de non satisfaction évoquée est le manque d'enseignants (23,4%). Les autres motifs de non satisfaction concernent l'effectif pléthorique des classes (18,7%), le mauvais état des infrastructures scolaires (15,6%), le manque de livres (15,4%) et l'enseignement médiocre (11,9%).

Au niveau du secondaire, près de 69,1% des élèves ne sont pas satisfaits des services fournis (74,6% en milieu rural et 61,6% en milieu urbain). Les principales raisons d'insatisfaction sont les mêmes que celles évoquées au niveau primaire.

SANTÉ

Au cours des quatre dernières semaines qui ont précédé l'enquête, 20,6% de la population a été malade ou blessée. Ce taux a légèrement augmenté par rapport à celui de 2006 où il était de 18,3%. La première cause de morbidité est le paludisme (12,3% de la population ont souffert de paludisme). La proportion des personnes malades ou blessées est plus élevée en milieu urbain (22,5%) qu'en milieu rural (19,0%). La proportion des personnes n'ayant pas consulté un service de santé est de (35,0%).

Le taux d'accès de la population aux structures sanitaires est de 66,8%. Ce taux est de 78,0% en milieu urbain et de 53,9% en milieu rural. S'agissant de la qualité des prestations de services, 61,2% des individus malades ou blessés ont consulté un personnel du corps médical et 14,4% ne sont pas satisfaits des services fournis. Les principales raisons évoquées sont : le coût élevé des services (33,0%) et la durée d'attente trop longue (28,1%).

EMPLOI

Au cours des sept derniers jours qui ont précédé l'enquête, 76,6% d'actifs ont participé à la production des biens et services et 23,4% d'actifs n'ont pas travaillé. Selon le milieu de résidence, la proportion d'actifs occupés est de 69,4% en milieu urbain contre 86,3% en milieu rural.

Le chômage touche 6,5% de la population active. Selon les milieux de résidence, le taux de chômage est plus que le triple en milieu urbain 9,7% qu'en milieu rural 2,8%. Au niveau du sexe, les femmes sont plus à la proie du chômage 9,0% que les hommes 4,3%.

Au niveau des branches d'activités, les résultats révèlent que la branche agriculture, élevage et sylviculture emploie plus que les autres branches. Un peu plus du tiers (42,8%) de la population occupée travaille dans cette branche suivi du commerce (22,6%).

Le taux de sous-emploi au niveau national rapporté à l'effectif de la population active, est de 22,8%. Selon le sexe, les femmes sont plus en situation de sous-emploi 25,5% que les hommes 20,2%. Les écarts entre les taux sont importants selon le milieu de résidence, la région et le niveau d'instruction. Le taux de sous-emploi est en effet plus élevé en milieu rural (26,0%) qu'en milieu urbain (18,5%). Par rapport aux régions, le niveau de sous-emploi passe d'un maximum de 31,9% enregistré dans la région de la Kara à un minimum de 16,8% observé dans la région des Savanes.



HABITAT

Selon les résultats de l'enquête, 37,0% des ménages sont propriétaires de leur logement dont seulement 5,3% possèdent un titre foncier. La proportion des ménages locataires est de 26,2%. Les ménages qui sont logés dans des maisons familiales représentent 34,8%. En milieu rural, près de 47,6% des ménages sont propriétaires de leur logement contre seulement 23,3% en milieu urbain. Le milieu urbain se caractérise aussi par une forte proportion de locataires 50,1%.

Au niveau de la principale source d'énergie utilisée pour faire la cuisine, les données de l'enquête révèlent que sur le plan national 53,0% des ménages utilisent le bois de chauffe et 40,6% le charbon de bois. La plupart des ménages vivant en milieu rural utilisent le bois de chauffe pour la cuisine 84,4% alors que les ménages urbains utilisent principalement le charbon de bois 75,4%.





INTRODUCTION

La mise en place des stratégies de développement requiert l'identification des difficultés réelles. Le Togo, pour s'affirmer dans ce sens initie des nouveaux programmes de développement. Pour mener à bien ces programmes, la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN) fournit des informations nécessaires à la gestion économique et sociale du pays. C'est dans cette optique qu'elle met en œuvre le Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être (QUIBB) au cours de l'année 2011 pour collecter des informations nécessaires à l'identification de groupes cibles et surtout pour fournir des indicateurs de base de bien-être en vue de faire le suivi des programmes de lutte contre la pauvreté.

Fort de ce constat, il convient de disposer de statistiques fiables sur les conditions de vie des ménages, liées aux questions de genre. A cet effet, le Togo a organisé sous la conduite de la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN) le QUIBB-2011. En réalité, l'objectif principal de cette enquête n'est pas de collecter simplement des données auprès des ménages mais d'orienter l'attention des décideurs politiques et des partenaires au développement vers un certain nombre de problèmes à résoudre, notamment vers l'amélioration des services sociaux de base.

Pour y parvenir, le présent rapport s'articule autour plusieurs points. Selon les objectifs, ce rapport aborde onze (11) chapitres qui portent sur la définition des concepts et les résultats saillants des principaux thèmes abordés par la dite enquête. Le premier chapitre précise le contexte et définit le champ de chaque indicateur calculé. Les principales caractéristiques des ménages et de la population font l'objet du chapitre 2. Les principaux indicateurs sur l'éducation et l'état de santé de la population résidant au Togo sont développés dans le chapitre 3 et le chapitre 4. Le niveau de participation de la population active à la création de richesse et les avoirs des ménages à savoir la possession des terres, du bétail, des biens durables etc. sont étudiés dans les chapitres 5 et 6. Le chapitre 7 aborde le sujet de l'habitat et l'accès aux services sociaux de base. La question du genre nouvelle thématique constitue le chapitre 8. L'analyse sur les dépenses de consommation et la pauvreté subjective, le problème de la sécurité alimentaire au Togo, les éventuels chocs survenus et les stratégies développées par les ménages pour survivre face à ces chocs sont retracés dans le chapitre 9, le chapitre 10 et le chapitre 11.



CHAPITRE I : DÉFINITION DES CONCEPTS

Dans le souci de préciser le contexte et de définir le champ de chaque indicateur calculé, un rappel des différents concepts de base utilisés dans le cadre de l'enquête QUIBB 2011 s'avère important. Ces définitions font l'objet de ce chapitre et ont pour but d'aider l'utilisateur du rapport de cette enquête.

I.1 MÉNAGE ET CHEF DE MÉNAGE (CM)

Le ménage est un ensemble de personnes apparentées ou non, partageant les mêmes repas, reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé « Chef de Ménage » et dont les ressources ou les dépenses sont généralement communes. Elles habitent le plus souvent sous le même toit, dans la même cour ou la même concession.

I.2 GROUPE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Le groupe socio-économique est défini pour les personnes de 15 ans ou plus par rapport à la situation d'occupation au cours des sept derniers jours ou des douze derniers mois. Ce concept tient compte également du statut dans l'emploi. On distingue les catégories suivantes:

- **Salarié du public**

Est considérée comme salarié du public, toute personne ayant un emploi permanent ou à durée déterminée dans l'administration publique ou dans une société d'état.

- **Salarié du privé**

Est considérée comme salarié du privé, toute personne ayant un emploi permanent ou à durée déterminée dans une entreprise privée, une ONG, une association, un groupement, ou un ménage.

- **Agriculteur indépendant**

Est considérée comme agriculteur indépendant, toute personne travaillant pour son propre compte dans l'agriculture, l'élevage ou la pêche.

- **Autre indépendant**

Est considérée comme autre indépendant, toute personne travaillant pour son propre compte dans les secteurs autres que l'agriculture, l'élevage et la pêche.

- **Actif saisonnier**

Sont classés dans cette catégorie, les travailleurs exerçant une activité qui ne se fait qu'à certaines périodes de l'année à l'exception des indépendants de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.



- **Apprenti, aide familial, autre actif**

Il s'agit des personnes qui contribuent à la production d'un service ou d'un bien marchand mais dont la contrepartie n'est généralement pas un salaire.

- **Chômeur**

Est considérée comme chômeur, toute personne dont l'âge est compris entre 15 et 64 ans qui n'a pas travaillé pendant les sept derniers jours qui ont précédé l'enquête, qui a recherché un travail pendant les sept derniers jours et qui est prête à travailler durant les quatre semaines suivant l'enquête.

- **Inactif**

Est considérée comme inactif, toute personne n'ayant pas exercé une activité au cours des sept derniers jours précédant l'enquête, qui n'a entrepris aucune initiative pour chercher du travail ou qui n'est pas prête à travailler au cours des quatre semaines suivant l'enquête.

1.3 SOUS-EMPLOI

Le sous-emploi est défini pour les personnes âgées de 15 à 64 ans. Sont considérées comme étant en situation de sous-emploi les personnes qui ont travaillé au cours des sept jours qui ont précédé l'enquête et qui sont prêtes à prendre un travail supplémentaire au cours des quatre semaines suivant l'enquête.

1.4 ACCÈS À L'EAU

L'accès à l'eau est défini pour les ménages qui ont une source d'approvisionnement en eau à moins de 30 minutes quel que soit le mode de transport utilisé. Cet indicateur est calculé pour l'eau à usage domestique, l'eau de boisson et l'eau potable.

L'eau minérale, l'eau provenant du robinet, du forage et de puits protégé ou équipé de pompe sont considérées comme eau potable.

1.5 ASSAINISSEMENT ET ÉNERGIE

- Sont considérées comme toilettes saines, les toilettes telles que les WC avec chasse d'eau et les fosses sèches.
- Le mode sain d'évacuation des eaux usées est défini pour les ménages utilisant le réseau d'égouts, les puisards et les puits perdus.
- L'électricité et les combustibles modernes tels que le pétrole, le gaz butane sont classés parmi les sources d'énergie moderne pour la cuisson.

1.6 SCOLARISATION ET ALPHABÉTISATION

- Le taux d'alphabétisation est la proportion des individus âgés de 15 ans ou plus qui savent lire et écrire dans une langue quelconque.
- L'accès à un établissement scolaire est défini pour les élèves vivant dans des ménages situés à moins de 30 minutes de cet établissement quel que soit le mode de transport utilisé.



- Le taux net de fréquentation (ou taux net de scolarisation) au primaire est la proportion des enfants âgés de 6 à 11 ans fréquentant l'école primaire au moment de l'enquête.
- L'indicateur de satisfaction des élèves fréquentant un établissement scolaire est défini par la proportion d'élèves n'ayant relevé aucun problème relatif à l'équipement ou au système scolaire.
- Le taux net de fréquentation (ou taux net de scolarisation) au secondaire est la proportion des enfants âgés de 12 à 18 ans fréquentant l'école secondaire au moment de l'enquête. L'école secondaire comprend le premier cycle et le second cycle de l'enseignement.

Le niveau d'instruction est catégorisé en cinq groupes :

- Primaire partiel : concerne les personnes qui n'ont pas achevé le cycle primaire (CPI au CMI).
- Primaire complet : concerne ceux qui ont achevé le cycle primaire (CM2).
- Secondaire partiel : concerne les personnes qui n'ont pas achevé le cycle secondaire (classe de 6ème à la classe de 1ère).
- Secondaire complet : concerne ceux qui ont achevé le cycle secondaire (Terminale).
- Supérieur : concerne les personnes ayant atteint l'enseignement supérieur quel que soit le cycle.

1.7 SANTÉ

L'accès aux services de santé est défini pour les membres vivant dans des ménages à moins de 30 minutes d'un établissement de santé quel que soit le mode de transport utilisé.

Le taux de morbidité est la proportion des individus qui ont été malades ou blessés au cours des 15 jours qui ont précédé l'enquête.

L'utilisation des soins de santé concerne les personnes qui ont consulté un personnel de santé au cours des 15 jours qui ont précédé l'enquête, quelle que soit la raison.

La satisfaction par rapport aux services de santé est définie pour les personnes qui ont consulté un personnel de santé au cours des 15 jours qui ont précédé l'enquête et qui n'ont relevé aucun problème.



CHAPITRE II : CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES ET DE LA POPULATION

Ce chapitre est consacré aux caractéristiques socio-démographiques et économiques des ménages. Ces caractéristiques portent entre autres sur le groupe socio-économique du chef de ménage, la taille du ménage et le lien de parenté.

2.1 CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES ET CULTURELLES DES CHEFS DE MÉNAGE

2.1.1 Sexe des chefs de ménage

Un peu plus de trois ménages sur quatre (78,2%) sont dirigés par les hommes (Tableau 2.1 en annexe).

2.1.2 État matrimonial des chefs de ménage

Les résultats (Tableau 2.1 en annexe) révèlent que la majorité (74,8%) des chefs de ménage sont mariés dont 54,7% de mariés monogames et 20,1% de mariés polygames. Ils sont suivis par les chefs de ménage veufs ou veuves (10,8%), les chefs de ménage qui ne sont jamais mariés (8,6%) et les chefs de ménage divorcés ou séparés (5,8%).

2.1.3 Niveau d'instruction des chefs de ménage

Les chefs de ménage qui n'ont aucun niveau d'instruction représentent la plus grande proportion (33,4%). Près de trois chefs de ménage sur dix (29,0%) ont un niveau secondaire partiel. Ceux qui ont partiellement achevé le primaire et ceux qui ont complètement achevé le primaire représentent respectivement 16,2% et 11,7%.

Quant aux chefs de ménage qui ont un niveau d'instruction élevé, leurs proportions sont faibles : niveau supérieur (5,6%) et niveau secondaire complet (4,1%) (Tableau 2.1 en annexe).

2.1.4 Groupe socio-économique des chefs de ménage

La majorité des chefs de ménage (Tableau 2.1 en annexe) travaillent pour leur propre compte: ils représentent 60,3% dont 32,9% d'agriculteurs indépendants et 27,4% d'autres indépendants. En ce qui concerne les chefs de ménage salariés, leur proportion est de 20,1% dont 6,6% travaillent dans le secteur public et 13,5% dans le secteur privé. Les chefs de ménage inactifs, actifs saisonniers et apprentis/aides familiaux/autres actifs représentent respectivement 6,7%, 5,1% et 7,2%. Les chefs de ménage chômeurs ont la plus faible proportion (0,5%).



2.1.5 Religion des chefs de ménage

Le tableau 2.1 en annexe révèle que plus de la moitié (52,6%) des chefs de ménages sont chrétiens. Un chef de ménage sur quatre (26,4%) pratique les religions traditionnelles. Quant aux chefs de ménage de religion musulmane, ils représentent 12,8%.

2.1.6 Age moyen des chefs de ménage

L'âge moyen des chefs de ménages est de 44,1 ans (Tableau 2.2 en annexe). Il est plus élevé en milieu rural (46,3 ans) qu'en milieu urbain (41,3 ans).

En ce qui concerne les régions, excepté Lomé (41,1 ans) et la région des Plateaux (43,5 ans), toutes les autres régions enregistrent des moyennes d'âge des chefs de ménage supérieures ou égales à la moyenne nationale.

L'âge moyen des femmes chefs de ménage (49,0 ans) est plus élevé que celui des hommes chefs des ménages (42,8 ans).

2.2 TAILLE DU MÉNAGE

La taille du ménage est le nombre de personnes qui composent le ménage. D'après le Tableau 2.3 en annexe, la taille moyenne du ménage est de 5,1 personnes. Cette taille moyenne est de 5,4 dans les ménages dirigés par les hommes et de 4,0 dans les ménages dirigés par les femmes.

La taille moyenne du ménage diffère selon le milieu de résidence. En effet, elle est plus élevée en milieu rural (5,6) qu'en milieu urbain (4,5). Au niveau régional, la région des Savanes est celle où la taille des ménages est la plus élevée (6,8) tandis que Lomé enregistre la plus faible taille (4,1).

L'analyse suivant le groupe socio-économique fait apparaître une différence au niveau de la taille des ménages. En effet, les ménages dirigés par les chômeurs ont la taille la plus faible (3,7) tandis que les ménages dirigés par les agriculteurs indépendants ont la taille la plus élevée (6,0).

Du point de vue de la situation matrimoniale, la taille moyenne la plus élevée est observée chez les ménages polygames (7,4 personnes).

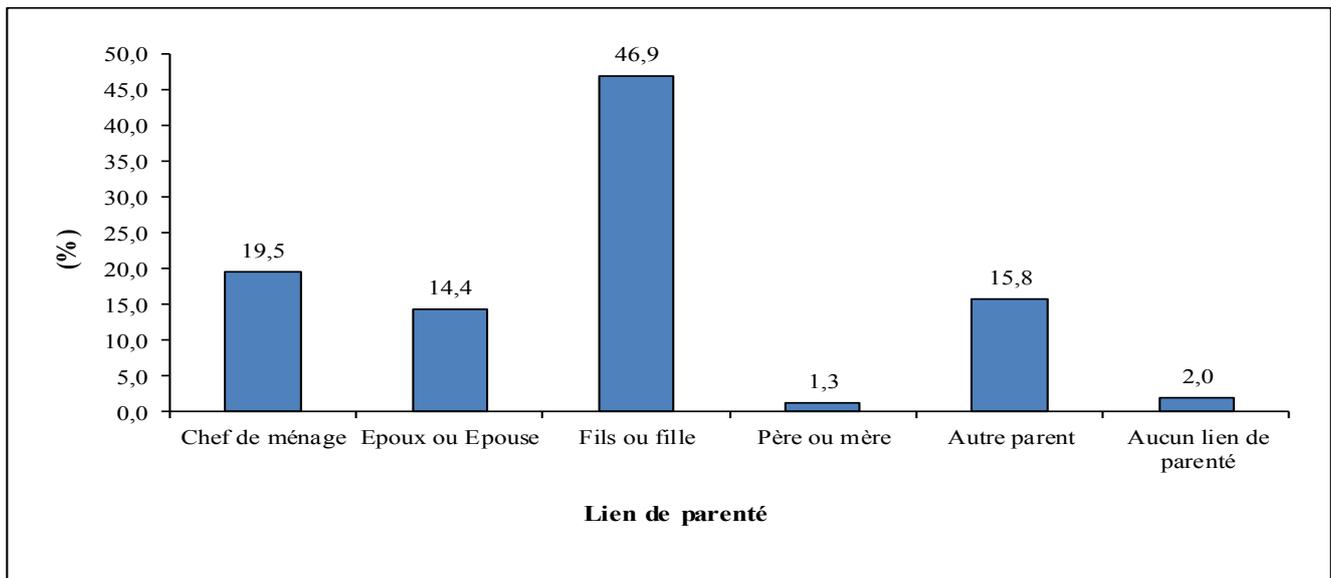
En se référant au Tableau 2.4, les ménages de 3 ou 4 personnes ont la proportion la plus élevée (28,0%), suivis des ménages constitués de 7 personnes ou plus (26,7%), des ménages de 5 ou 6 personnes (25,2%) et en dernière position, les ménages de 1 ou 2 personnes (20,0%).

2.3 LIEN DE PARENTÉ DANS LES MÉNAGES

L'analyse du graphique 2.1 ci-dessous indique qu'au niveau national, les fils ou filles du chef de ménage sont les plus représentés dans les ménages (46,9%) suivis des chefs de ménage (19,5%), des autres parents (15,8%), des époux ou épouses (14,4%) et du père ou la mère (1,3%).



Graphique 2.1 : Répartition (%) des membres des ménages selon le lien de parenté avec le chef de ménage.



2.4 RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR ÂGE ET PAR SEXE

L'examen de la structure par âge (Tableaux 2.5 et 2.6 en annexe) révèle que la population est jeune : 43,8% ont moins de 15 ans et seulement 3,6% sont âgés de 65 ans ou plus.

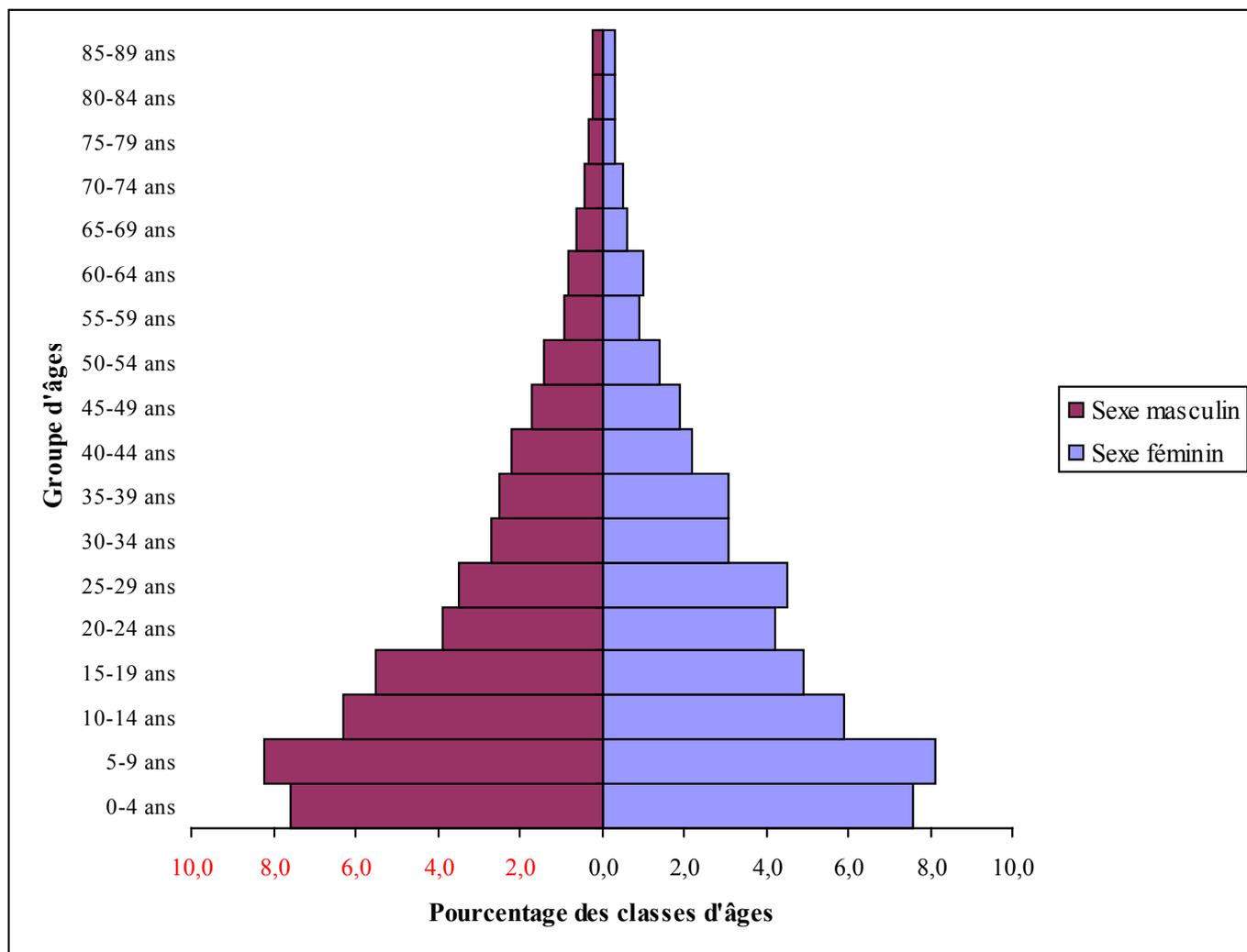
La population en âge de travailler (15-64 ans) est de 52,5%. Elle est plus importante en milieu urbain (60,3%) qu'en milieu rural (47,8%).

L'allure de la pyramide des âges (Graphique 2.2) présente une base élargie traduisant la jeunesse de la population. Elle se rétrécit au fur et à mesure que l'on avance vers les âges les plus élevés du fait de la mortalité élevée aux âges adultes.

Le rétrécissement de la base de la pyramide des âges chez les enfants de moins de 5 ans a été déjà observé dans diverses enquêtes (MICS 2006, QUIBB 2006, MICS 2010) et le 4^{ème} RGPH réalisés par la DGSCN, ce qui confirmerait l'amorce de la baisse de la fécondité au Togo.



Graphique 2.2 : Pyramide des âges





CHAPITRE III : ÉDUCATION

Ce chapitre aborde les thèmes de l’alphabétisation, la fréquentation scolaire, le niveau d’instruction, l’accessibilité aux services éducatifs et la satisfaction des bénéficiaires.

3.1 ALPHABÉTISATION

Une personne est dite alphabétisée lorsqu’elle sait lire et écrire dans une langue quelconque. L’indicateur calculé (le taux d’alphabétisation) se rapporte à la population âgée de 15 ans ou plus.

Au niveau national, le taux d’alphabétisation est de 60,3% (Tableau 3.1). En considérant le sexe, les femmes sont moins alphabétisées que les hommes et ce, quels que soient les groupes d’âges.

Selon le milieu de résidence (Tableau 3.2 en annexe), la population urbaine (77,8%) est plus alphabétisée que celle du milieu rural (47,4%).

L’examen du taux d’alphabétisation fait ressortir des disparités entre les régions. Ce taux est plus élevé à Lomé (81,5%) et dans la région Maritime (66,6%) alors qu’il n’est que de 32,8% dans la région des Savanes. Comparé aux résultats obtenus en 2006, le taux d’alphabétisation a augmenté dans toutes les régions sauf à Lomé où il était de 85,0%.

Sexe	Masculin	Féminin	Ensemble
	74,0	47,9	60,3
Tranche d’âge			
15-19 ans	87,5	78,8	83,4
20-29 ans	83,2	56,1	68,5
30-39 ans	72,1	45,7	57,7
40-49 ans	71,5	36,1	53,3
50-59 ans	61,2	25,0	43,1
60 ans ou plus	35,3	12,5	22,6

Selon le groupe socio-économique (Tableau 3.2 en annexe), les taux d’alphabétisation les plus élevés sont observés au niveau des ménages dirigés par un salarié du secteur public (87,1%), par un salarié du secteur privé (77,2%), par les autres indépendants (69,4%) et par un chômeur (68,6%). Le taux le plus faible est observé dans les ménages dirigés par un agriculteur indépendant (44,8%).

3.2 NIVEAU D’INSTRUCTION DE LA POPULATION

Le niveau d’instruction par définition est le niveau d’enseignement atteint par une personne. Pour cette analyse, trois grands niveaux d’instruction ont été retenus : le niveau primaire, niveau secondaire et le niveau supérieur.

Les données de l’enquête (Tableau 3.6 en annexe) révèlent que 26,0% de la population n’a aucun niveau d’instruction ; 43,5% a le niveau primaire. Les proportions des personnes qui ont le niveau secondaire et le niveau supérieur sont respectivement de 27,6% et de 2,9%.



Selon le milieu de résidence, la proportion des personnes qui ont un niveau primaire est de 38,9% pour le milieu urbain contre 46,6% en milieu rural. En milieu urbain, 41,1% de la population a un niveau secondaire tandis qu'en milieu rural, seulement 18,8% de la population se trouvent au secondaire.

En ce qui concerne les régions, seules les régions Maritime (46,9%), des Plateaux (46,5%) et Centrale (44,2%) ont une proportion de la population au niveau primaire supérieure à la moyenne nationale. Toutefois, l'analyse au niveau secondaire montre que seules la Commune de Lomé (43,4%) et la région Maritime (29,3%) enregistrent chacune une proportion supérieure à la moyenne nationale.

Selon le groupe socioéconomique, la majorité des chefs de ménages salariés du public (46,4%) et du privé (38,8%) ont un niveau secondaire. Par contre, les agriculteurs indépendants (46,9%) et autres indépendants (45,4%) ont un niveau primaire.

Une analyse selon le sexe met en exergue le fait que les hommes (83,1%) fréquentent plus que les femmes (65,4%).

3.3 FRÉQUENTATION SCOLAIRE

L'examen de la fréquentation scolaire permet de connaître la population des élèves et étudiants selon le type d'établissement et la classe fréquentés au cours de l'année scolaire et de connaître le taux de scolarisation par niveau.

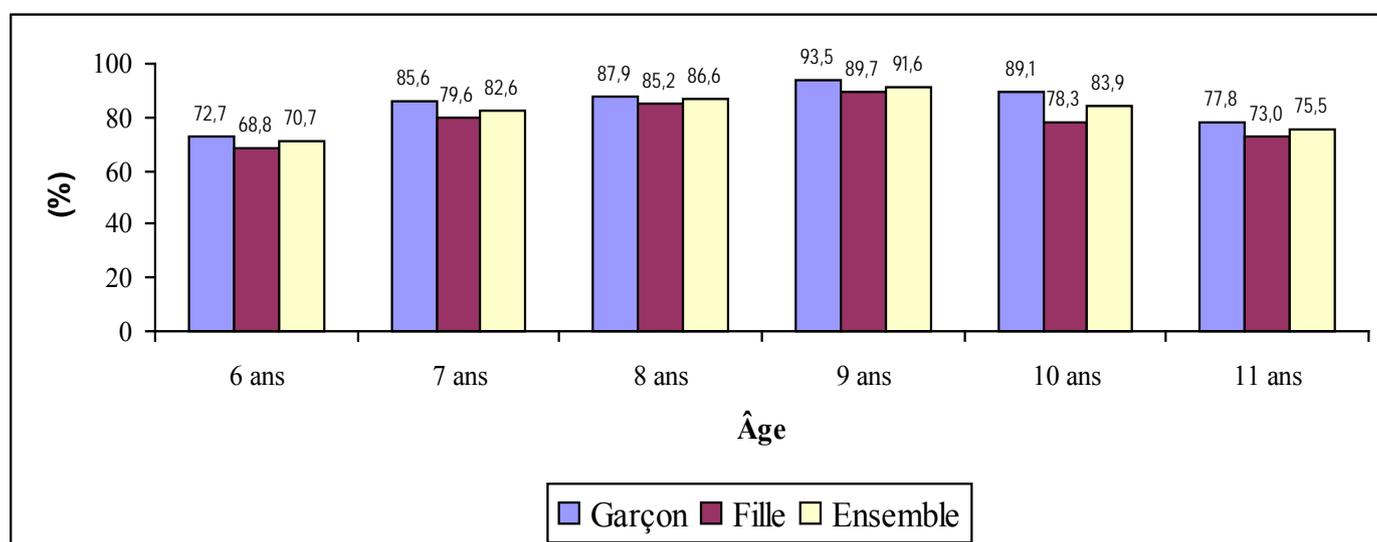
3.3.1 Enseignement primaire

Les résultats se rapportent aux enfants âgés de 6 à 11 ans (Tableau 3.2 en annexe). Dans l'ensemble 81,8% de ces enfants sont à l'école primaire. Le milieu urbain et le milieu rural ont des taux net de scolarisation qui sont respectivement de 88,3% et 78,8%.

Dans toutes les régions, le taux net de fréquentation au primaire excède les 80% excepté la région des Savanes où il est de 72,3%.

Le graphique 3.1 montre que les enfants de sexe masculin ont un taux net de fréquentation au primaire plus élevé que celui des enfants de sexe féminin, quel que soit l'âge. Les taux net de fréquentation sont plus élevés chez les enfants de 8 ans (86,6%) et ceux de 9 ans (91,6%) tandis que les plus bas sont observés chez les enfants de 6 ans (70,7%) et ceux de 11 ans (75,5%).

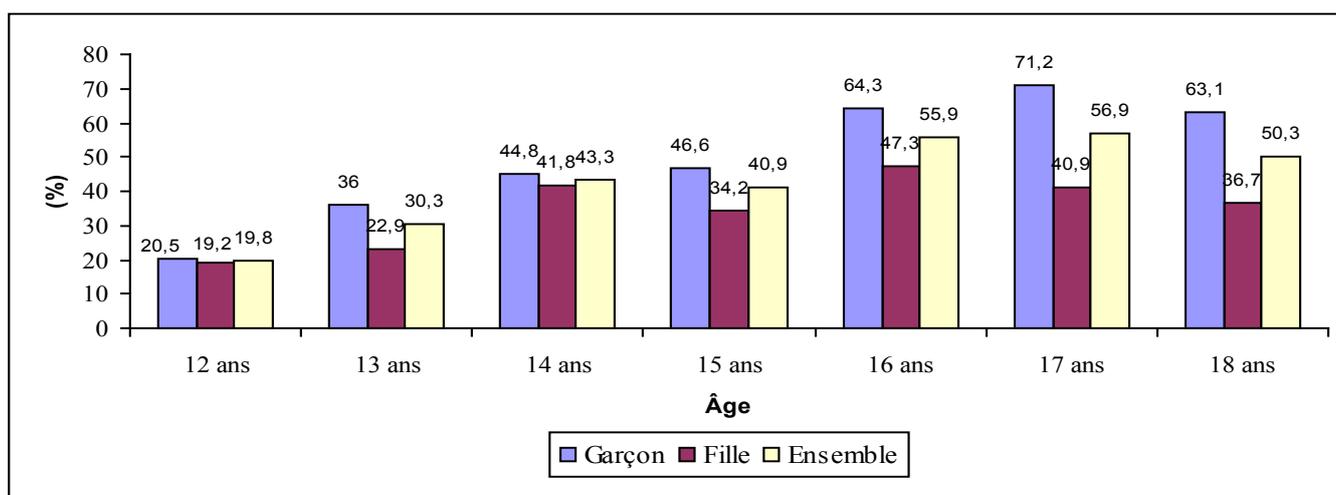
Graphique 3.1 : Taux de fréquentation scolaire des enfants de 6-11 ans par sexe et par âge



3.3.2 Enseignement secondaire

Pour l'enseignement secondaire, la population de référence est celle dont la tranche d'âges est comprise entre 12 et 18 ans. Contrairement à l'enseignement primaire, le taux net de fréquentation au secondaire est nettement faible. Dans l'ensemble du pays, ce taux est de 41,0% (Tableau 3.2 en annexe). En ce qui concerne le milieu de résidence, le taux net de scolarisation au secondaire est de 56,4% en milieu urbain alors qu'en milieu rural, il est de 32,0%. La région des Savanes enregistre le taux net de fréquentation le plus faible (27,6%) alors que le taux le plus élevé est observé à Lomé (57,4%). Selon le sexe, le taux net de fréquentation au secondaire est plus élevé chez les garçons que chez les filles (Graphique 3.2).

Graphique 3.2 : Taux de fréquentation scolaire des enfants de 12 - 18 ans par sexe et par âge.



3.3.3 Type d'écoles fréquentées

La majorité des élèves et étudiants (Tableau 3.5 en annexe) fréquentent les écoles et universités publiques (68,7%). Seulement 10,4% sont inscrits dans une structure d'enseignement privée confessionnelle, 16,2% dans les écoles privées laïques et 4,6% dans les écoles communautaires.

En ce qui concerne le milieu de résidence, 80,4% des élèves fréquentent des structures d'enseignement publiques en milieu rural contre 51,7% en milieu urbain.

Lomé présente la particularité d'être le pôle où les structures d'enseignement privées sont les plus fréquentées (12,0% pour les structures d'enseignement confessionnelles et 45,8% pour les structures d'enseignement laïques). Dans la région Maritime, 40,8% des élèves et étudiants fréquentent des structures d'enseignement privées (11,2% pour les structures d'enseignement confessionnelles et 29,6% pour les structures d'enseignement laïques). Au niveau des autres régions, il y a une forte prédominance de la fréquentation des structures publiques.

3.4 ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

3.4.1 Accès à l'école primaire

Sur le plan national, près de neuf enfants sur dix (87,8%) ont accès à l'école primaire (Tableau 3.2 en annexe). Le taux d'accès est de 94,8% en milieu urbain et de 84,6% en milieu rural. S'agissant des régions, Lomé (96,0%) enregistre le taux le plus élevé, suivi des régions Maritime (90,5%) et des Savanes (88,3%). A l'opposé, les régions Centrale (84,4%) et des Plateaux (82,9%) enregistrent un taux en dessous de la moyenne nationale.



3.4.2 Accès à l'école secondaire

Au niveau national, le taux d'accès à l'école secondaire est de 57,2%. Toutefois, les disparités existent tant au niveau du milieu de résidence qu'au niveau régional. En effet, en milieu rural, ce taux est de 44,3% contre 79,1% en milieu urbain (Tableau 3.2 en annexe).

Lomé (78,9%) et la région Maritime (73,9%) se démarquent des autres régions avec des taux d'accès plus élevés. La région des Savanes enregistre le taux d'accès aux établissements secondaires le plus faible (38,2%).

3.5 SATISFACTION PAR RAPPORT AUX SERVICES D'ÉDUCATION

La satisfaction concerne les élèves qui fréquentent actuellement l'école et qui n'ont relevé aucune cause d'insatisfaction relative aux services d'éducation.

3.5.1 Satisfaction par rapport aux services d'éducation au primaire

Plus de six enfants sur dix (62,8%) sont satisfaits des services d'enseignement primaire (Tableau 3.2 en annexe). Cette proportion varie selon le milieu de résidence, la région et le sexe de l'enfant.

La proportion d'élèves satisfaits en milieu rural est de 71,7% et 50,5% en milieu urbain. Au niveau des régions, les élèves de Lomé (46,9%) sont les moins satisfaits et ceux de la région des Savanes (74,4%), les plus satisfaits. Par ailleurs, 68,0% des filles sont satisfaites contre 58,7% des garçons.

3.5.2 Satisfaction par rapport aux services d'éducation au secondaire

Sur le plan national, trois élèves sur dix (30,9%) sont satisfaits des services fournis (Tableau 3.2 en annexe). En milieu urbain les élèves sont plus satisfaits des services fournis qu'en milieu rural. En effet, la proportion des élèves satisfaits en milieu urbain (38,4%) est supérieure à la moyenne nationale tandis que celle du milieu rural ne s'établit qu'à 25,4%.

Suivant les régions, il existe peu de disparités : les régions des Plateaux (29,1%) et des Savanes (21,0%) enregistrent des proportions d'élèves satisfaits en dessous de la moyenne nationale. Par contre, cette proportion s'établit à 34,5%, 31,4% et 31,1%, respectivement dans les régions Centrale, Maritime et Kara. À Lomé, la proportion d'élèves satisfaits est relativement plus élevée (37,8%). Selon le sexe, 34,9% des garçons sont satisfaits contre 25,7% des filles au secondaire.

3.6 RAISONS D'INSATISFACTION PAR RAPPORT AUX SERVICES D'ÉDUCATION

Les principales raisons d'insatisfaction mentionnées sont : manque d'enseignants (23,4%), effectif pléthorique des classes (18,7%), mauvais état des infrastructures scolaires (15,6%), manque de livres (15,4%) et enseignement médiocre (11,9%) (Tableau 3.3 en annexe).

En milieu urbain, l'effectif pléthorique constitue la raison principale de la non satisfaction pour 32,7% des élèves tandis qu'en milieu rural c'est le manque d'enseignants (29,3%).

L'effectif pléthorique constitue également la première raison de non satisfaction des élèves dans les régions Maritime (24,5%) et Lomé (36,2%). Cependant, le manque d'enseignants est plus évoqué dans les régions Centrale (40,1%), des Plateaux (28,9%) et de la Kara (27,0%). Dans la région des Savanes (24,9%), le manque de fournitures constitue la principale source d'insatisfaction.





CHAPITRE IV : SANTÉ

Ce chapitre donne des informations sur la situation actuelle de la morbidité, du handicap, de l'accès des personnes aux services de santé, de l'utilisation des services de santé et de la satisfaction par rapport à ces services.

4.1 MORBIDITÉ

Il ressort des résultats (Tableau 4.1 en annexe) que la proportion de la population malade ou blessée au cours des quatre dernières semaines précédant l'enquête est de 20,6%. Elle est plus élevée en milieu urbain (22,5%) qu'en milieu rural (19,0%).

Le taux de morbidité est plus élevé dans la région Maritime (25,5%) et plus faible dans la région des Savanes (13,9%). Quel que soit le milieu de résidence la proportion des femmes malades est plus élevée que celle des hommes malades. Il en est de même pour les régions à l'exception de la région des Savanes.

Le tableau 4.2 en annexe révèle que le paludisme est de loin la première cause de morbidité (12,3%) quels que soient le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âges.

4.2 HANDICAP

Un handicapé est toute personne atteinte d'incapacité physique ou mentale. Les résultats de l'enquête montrent que 1,5% de la population souffre d'un handicap, (Tableau 4.3 en annexe) et que les handicapés des membres inférieurs présentent la plus forte proportion (32,6%) suivi des malades mentaux (19,4%), des non-voyants (13,3%), des sourds muets (11,4%), et des handicapés des membres supérieurs (10,1%). Quant aux lépreux, ils représentent 0,7% de la population.

La proportion des handicapés en milieu urbain (1,7%) est à peu près la même que celle des handicapés du milieu rural (1,6%). L'analyse montre également que quel que soit le milieu de résidence ou la région, la proportion des handicapés des membres inférieurs est très élevée par rapport aux autres handicaps. Les malades mentaux, les sourds-muets et les non-voyants constituent le deuxième type de handicapés respectivement dans les régions Maritime (18,6%) et Lomé (24,5%), dans la région des Savanes (22,3%) et dans celle de la Kara (19,5%).

4.3 ACCÈS GÉOGRAPHIQUE AUX SERVICES DE SANTÉ

Sur le plan national, 66,8% des ménages ont déclaré avoir accès aux structures de santé (Tableau 4.4 en annexe). Selon le milieu de résidence, le taux d'accès aux services de santé est plus élevé en milieu urbain (80,0%) qu'en milieu rural (53,9%). Par rapport aux régions, excepté les Savanes (43,3%), plus d'une personne sur deux ont accès aux services de santé.

4.4 UTILISATION DES SERVICES DE SANTÉ

Sur le plan national, 66,2% des personnes malades utilisent les centres de santé. Cette proportion est de 65,7% en milieu urbain contre 64,2% en milieu rural (Tableau 4.4 en annexe).

Dans les régions, plus de la moitié des malades utilisent les services de santé : 58,8% dans la région Maritime, 67,2% dans les Plateaux, 68,3% dans la région Centrale, 68,0% dans la Kara et 65,4% dans les Savanes. À Lomé, la proportion des malades qui utilisent les centres de santé reste un peu plus élevée par rapport à l'ensemble du pays et se situe à 69,3%.

Suivant le groupe socio-économique, près de quatre ménages sur cinq (79,4%) dirigés par un salarié du secteur public utilisent les services de santé. Par contre, dans les ménages dirigés par un chômeur, seulement 40,8% de ces ménages utilisent les services de santé.

Pour les ménages dont le chef est une femme, 65,9% de ces ménages utilisent les services de santé contre 63,8% pour les ménages dirigés par les hommes.

4.5 RAISONS DE LA NON UTILISATION DE SERVICE DE SANTÉ

Les résultats de l'enquête révèlent que 35,0% de la population malade n'ont pas consulté ou n'ont pas eu recours à un service de santé (Tableau 4.6 en annexe).

Suivant le milieu de résidence, il existe un léger écart entre la proportion des personnes en milieu urbain qui ont utilisé un service de santé (34,3%) et celle des personnes en milieu rural (35,8%).

On note également que toutes les régions affichent des proportions de non utilisation des services de santé supérieures à 30%. Par rapport au sexe, l'écart entre les femmes qui ont utilisé les services de santé (34,1%) et des hommes (36,2%) est sensible. Par contre, le taux élevé de non utilisation des services de santé s'explique par le fait que 73,6 % de la population n'ont pas été malades.

Une personne sur dix (10,0%) n'a pas trouvé la consultation nécessaire, 8,2% s'adonnent à l'automédication et 7,5% trouvent les dépenses de santé très élevées ou n'ont pas l'argent nécessaire pour se faire consulter.

4.6 PROBLÈMES DE SERVICE DE SANTÉ

Le tableau 4.5 en annexe révèle que 14,2% des personnes malades ou blessées qui ont consulté un praticien de santé n'ont pas trouvé satisfaction. La proportion des non-satisfaits est de 13,1% en milieu urbain et 15,3% en milieu rural. La proportion des personnes malades ou blessées n'ayant pas trouvé de satisfaction est de 20,3% dans la région Maritime, 16,5% dans la région Centrale et 14,9% dans les Plateaux. Au niveau de Lomé, cette proportion se situe à 6,2%. Selon le sexe, les proportions sont presque les mêmes aussi bien pour les hommes (14,1%) que pour les femmes (14,2%).

Parmi les mécontents, les raisons de mécontentement évoquées au moment de la visite par les ménages sont: la cherté des services de santé pour (33,0%) et la durée d'attente trop longue pour (28,1%). Le problème de cherté est plus évoqué surtout au niveau des cliniques ou cabinet médical (65,1%), des hôpitaux confessionnels (67,8%), des CHU (40,9%), des dispensaires/CMS/USP/PMI (26,0%), hôpitaux publics (CHP et CHR (26,9%)).



CHAPITRE V : EMPLOI

L'objectif de ce chapitre est de fournir des informations sur l'emploi. Outre les informations sur la taille de la main d'œuvre disponible pour la production de biens et services, le présent chapitre renseigne également sur les indicateurs de sous-emploi, de chômage et de dépendance.

5.1 SITUATION DANS L'EMPLOI

5.1.1 Taux d'activité

Le taux global d'activité est un indicateur de mesure du niveau de participation de la population en âge de travailler (15 à 64 ans) à l'activité économique. Ce taux est le rapport entre la population active (occupés et chômeurs) et la population en âge de travailler. Le taux d'activité pour l'ensemble du pays s'établit à 78,8% (Tableau 5.1 en annexe) dont 54,9% sont pleinement occupés et 21,7% sont sous-employés.

Selon le milieu de résidence, le taux d'activité est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain: 87,5% contre 72,4%. Sur le plan régional, les régions des Savanes (90,8%), Kara (87,9%), Plateaux (83,8%) et Centrale (80,2%) présentent des taux d'activité supérieurs à la moyenne nationale (78,8%).

5.1.2 Emploi et type d'employeur

Les entreprises privées formelles et informelles sont les plus grands pourvoyeurs d'emplois avec une proportion de 64,6% (Tableau 5.2 en annexe). Elles sont suivies par les ménages et entreprises individuelles (25,5%) et la fonction publique (4,2%). Les sociétés d'Etat (1,2%), les associations, les groupements et les Organisations Non Gouvernementales (ONG), (0,9%) n'emploient qu'une proportion marginale de la population active occupée.

Par rapport au milieu de résidence, les entreprises privées sont également les plus grands pourvoyeurs d'emplois suivies des ménages et entreprises individuelles. En effet, les proportions sont respectivement de 59,4% et 30,8% en milieu rural et 68,7% et 21,3%, respectivement en milieu urbain.

À Lomé, 89,3% des personnes occupées sont engagées par les entreprises privées et 5,9% par la fonction publique et les sociétés d'État. La proportion des personnes employées par les ONG, associations, groupements, ménages et entreprises individuelles et autres est marginale (4,9%). À Kara, les ménages et entreprises individuelles emploient plus que les entreprises privées (61,5% contre 30,5%) alors que dans les Savanes, ils occupent presque autant que les entreprises privées (44,3% contre 50,0%).

Parmi les femmes occupées, la fonction publique et les sociétés d'État emploient seulement 2,2%. Il ressort de ces résultats que les proportions des femmes occupées par les ménages et entreprises individuelles (26,4%) et les entreprises privées (66,6%) sont supérieures à celles des hommes (respectivement 24,7% et 62,6%).

5.2 BRANCHES D'ACTIVITÉS

Les résultats de l'enquête révèlent que la branche agriculture, élevage et sylviculture (40,2%) emploie plus que les autres branches (Tableau 5.3 en annexe) suivie de la branche commerce (22,1%).

En milieu rural, plus de la moitié (63,0%) de la population occupée exerce dans l'agriculture, élevage et sylviculture, 13,7% dans le commerce/réparation et 11,9% dans la fabrication ; alors qu'en milieu urbain, le commerce (28,8%) est l'activité dominante, suivi de l'activité de fabrication (15,9%).

A l'exception de la région Maritime et Lomé, l'activité agricole prédomine dans toutes les régions. Dans les régions des Savanes (71,6%) et des Plateaux (67,1%), plus de la moitié de la population occupée exerce dans l'agriculture. En ce qui concerne les régions Centrale et Kara où l'agriculture occupe 40,0%, le commerce et l'activité de fabrication sont également des branches pourvoyeuses d'emplois.

Dans la région Maritime et Lomé, le commerce occupe respectivement 27,3% et 38,7%. Les femmes sont essentiellement occupées dans l'agriculture (36,2%), le commerce (33,8%), et la fabrication (19,1%). Quant aux hommes, ils se retrouvent dans plusieurs branches d'activités dont principalement l'agriculture (44,4%) et le commerce (10,2%), le transport, entreposage et communication (9,2%). Les branches d'activité telles que la pêche, la construction et le transport semblent être réservées aux hommes.

5.3 SOUS-EMPLOI

5.3.1 Taux de sous-emploi

Le taux de sous-emploi peut être calculé en rapportant l'effectif des personnes en situation de sous-emploi soit à l'effectif de la population active, soit à l'effectif de la population active occupée. L'examen du tableau 5.4 en annexe révèle que quelle que soit la méthode de calcul, le niveau de sous-emploi est relativement important.

En ce qui concerne le calcul rapporté à l'effectif de la population active, 22,8% d'actifs sont sous employés. Les femmes sont beaucoup plus en situation de sous-emploi (25,5%) que les hommes (20,2%). Il en est de même quel que soit le milieu de résidence. Globalement, le sous-emploi reste plus important en milieu rural qu'en milieu urbain.

Par rapport aux régions, le niveau de sous-emploi passe d'un minimum de 16,8% enregistré dans la région des Savanes à un maximum de 31,9% observé à Kara.

5.3.2 Statut dans le sous-emploi

En se référant au tableau 5.6 en annexe, 73,8% des personnes touchées par le sous-emploi sont des indépendants et 11,8% sont des permanents.

Les proportions des indépendants sous-employés sont identiques aussi bien dans le milieu rural (73,7%) que dans le milieu urbain (73,9%). Celle des permanents sous-employés est plus élevée en milieu urbain (13,9%) qu'en milieu rural (9,5%).



Selon les régions, la proportion des indépendants sous-employés reste très élevée sauf dans la région des Savanes où elle s'établit à 54,1%. Dans cette région, la proportion des sous-employés temporaires et saisonniers est de 37,2%. Selon le sexe, 82,0% des femmes sous-employées travaillent à leur propre compte contre 66,0% pour les hommes.

5.4 CHÔMAGE

Le phénomène de chômage est mesuré à travers le taux de chômage au sens élargi c'est-à-dire excluant le critère de recherche active d'emploi. Ce taux est calculé en rapportant la population de chômeurs à la population active.

Dans l'ensemble, le chômage touche 6,5% de la population active (Tableau 5.8 en annexe). Selon le milieu de résidence, le taux de chômage en milieu urbain (9,7%) est plus que le triple de celui du milieu rural (2,8%).

L'analyse par rapport aux régions montre que le taux de chômage est plus élevé à Lomé que dans les autres régions. Ce taux est de 10,0% contre 1,5% pour les Savanes.

Le phénomène touche faiblement les personnes actives n'ayant aucun niveau d'instruction (1,5%) ou ayant un niveau primaire (1,6%) que ceux qui ont un niveau secondaire (2,8%) ou supérieur (7,1%). En ce qui concerne le sexe, la proportion de chômeurs est deux fois supérieure chez les femmes (9,0%) que chez les hommes (4,3%).



CHAPITRE VI : AVOIRS DES MÉNAGES

Ce chapitre fournit les informations portant sur les avoirs des ménages. Ces avoirs concernent les terres possédées, les animaux d'élevage et certains biens durables (communication, biens électroménagers et mobiliers, moyens de transport) détenus par le ménage.

6.1 POSSESSION DE TERRES

Les terres détenues concernent les parcelles (cultivées ou non, bâties ou non) acquises par le ménage soit par achat, soit par héritage, soit par première occupation ou par don.

6.1.1 Terres possédées

Les résultats de l'enquête révèlent que plus de la moitié des ménages togolais (59,2%) possèdent des terres (Tableau 6.1).

En milieu rural, sept ménages sur dix possèdent des terres. En milieu urbain, la proportion des ménages possédant des terres n'est que de 36,2%.

Excepté Lomé, où seulement 16,4% des ménages possèdent des terres, la proportion des ménages détenant des terres dans les autres régions est supérieure à 50%. Les proportions les plus élevées sont observées dans les régions des Savanes (89,4%), Centrale (78,1%) et Kara (78,0%).

Il faut remarquer que la proportion des ménages possédant des terres croît avec la taille du ménage et que la quasi-totalité des ménages dont le chef est un agriculteur indépendant possède des terres (80,8%).

Ces résultats montrent aussi que la proportion des ménages possédant des terres et dirigés par un homme (61,2%) est plus élevée que celle des ménages possédant des terres et dirigés par une femme (52,0%).



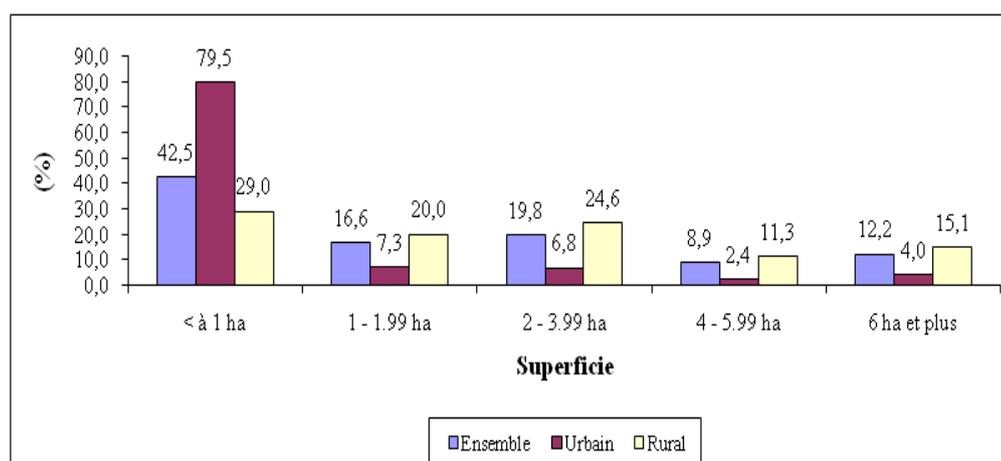
Tableau 6.1 : Proportion (%) des ménages possédant des terres par milieu de résidences, région, caractéristique socio-démographiques et économiques du ménage

	QUIBB 2011 Terres	QUIBB 2006 Terres
Ensemble	59,2	49,2
Milieu de résidence		
Urbain	36,2	22,1
Rural	76,9	65,1
Région		
Maritime	52,0	48,6
Plateaux	68,5	54,7
Centrale	78,1	57,3
Kara	78,0	68,1
Savanes	89,4	89,3
Lomé	16,4	12,5
Taille du ménage		
1 à 2 pers.	39,6	32,4
3 à 4 pers.	53,4	45,4
5 à 6 pers.	63,1	55,8
7 pers. et +	76,1	62,5
Groupe socio-économique		
Salarié du public	61,3	32,2
Salarié du privé	39,1	21,2
Agriculteur indépendant	80,8	72,1
Autres indépendants	39,0	26,8
Actifs saisonniers	69,1	-
Apprentis, Aides familiaux, Autres actifs	73,5	58,5
Chômeurs	29,2	42,8
Inactifs	53,0	-
Non déclaré	59,8	68,1
Sexe		
Masculin	61,2	53,0
Féminin	52,0	36,3

6.1.2 Superficie des terres possédées

Le graphique ci-dessous (graphique 6.1) montre que parmi les ménages possédant des terres, la majorité détient des terres de superficies inférieures à 1 ha (42,5%), suivie de ceux possédant des terres de superficies comprises entre 2 et 3,99 ha (19,8%). La proportion des ménages possédant des terres de superficies supérieures à 4 ha est de 21,1%.

Graphique 6.1 : Répartition (%) des ménages possédant des terres selon la superficie par milieu de résidence





6.2 POSSESSION D'ANIMAUX

Les informations relatives à la possession d'animaux concernent les volailles, le petit bétail (ovins/caprins, porcs, rongeurs) et le gros bétail (bovins, ânes/mulets, chevaux).

6.2.1 Animaux possédés

Sur le plan national, 45,5% des ménages possèdent des animaux d'élevage. Ces proportions sont de 20,0% en milieu urbain et de 65,4% en milieu rural (Tableau 6.2 en annexe).

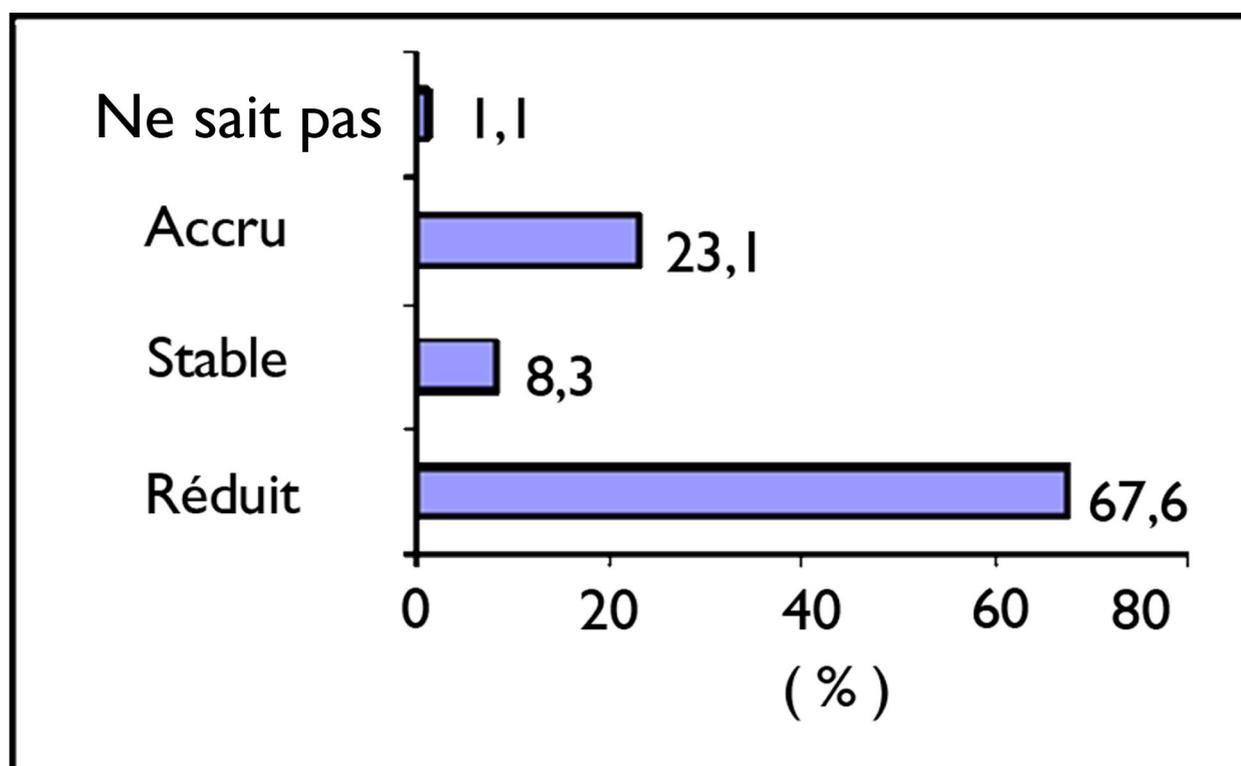
La proportion des ménages possédant uniquement des volailles est de 14,5%. En milieu urbain, cette proportion est de 10,3% contre 17,8% en milieu rural. La possession du petit bétail uniquement concerne 5,6% des ménages. Cette proportion est plus élevée en milieu rural (7,7%) qu'en milieu urbain (3,1%).

La possession de gros bétail uniquement ne concerne que très peu de ménages (0,5%). La proportion des ménages qui possèdent à la fois des volailles et du petit bétail est de 20,3%. Les trois types d'animaux sont possédés seulement par 3,4% des ménages.

6.2.2 Variation du nombre d'animaux possédés

Parmi les ménages possédant du bétail, environ sept ménages sur dix (Graphique ci-contre) ont enregistré une réduction au niveau du nombre des animaux possédés par rapport à l'année précédant l'enquête. Près de 8,3% des ménages ont affirmé que le nombre d'animaux qu'ils possèdent est resté stable et 23,1% ont connu une variation à la hausse des animaux qu'ils possèdent.

Graphique 6.2 : Répartition (%) des ménages selon la variation des animaux détenus par rapport à l'année dernière





6.3 POSSESSION DE BIENS DURABLES

Cette section traite de la possession des biens durables à usage exclusivement domestique.

6.3.1 Équipement de communication

Les équipements de communication comprennent les biens suivants: la radio, le poste téléviseur, le téléphone mobile ou fixe, l'antenne parabolique et le micro-ordinateur. Sur l'ensemble du territoire national, 77,4% des ménages possèdent au moins un bien de communication (Tableau 6.3 en annexe).

Selon le milieu de résidence, la proportion des ménages possédant au moins un bien de communication est de 94,2% en milieu urbain et de 64,4% en milieu rural.

Cette proportion se situe à 62,7% dans la région des Savanes, 72,1% dans les Plateaux, 76,0% dans la région de Kara, 76,7% dans la région Maritime, 76,8% dans la Centrale et 96,0% à Lomé.

La proportion des ménages possédant au moins un bien de communication est de 64,2% chez les ménages dirigés par un agriculteur indépendant tandis que la quasi-totalité (97,9%) des ménages dirigés par les salariés du secteur public en possède.

6.3.2 Mobilier ou appareils électroménagers

Sur le plan national, 80,4% des ménages ont au moins un bien mobilier ou appareil électroménager (Tableau 6.3 en annexe). La proportion des ménages possédant au moins un bien mobilier ou appareil électroménager est de 94,0% en milieu urbain et de 69,9% en milieu rural. A l'exception des régions Centrale (80,1%), Kara (69,2%) et Savanes (44,3%), la proportion des ménages possédant au moins un bien mobilier ou un appareil électroménager est supérieure à la moyenne nationale possédant au moins un bien mobilier ou un appareil électroménager est supérieure à la moyenne nationale. L'analyse suivant le groupe socio-économique du chef de ménage montre que la proportion des ménages possédant au moins un bien mobilier ou un appareil électroménager est plus élevée au niveau des ménages dont le chef est salarié du public (98,3%). La proportion la plus faible est enregistrée chez les ménages dont le chef est un actif saisonnier (60,7%).

6.4 POSSESSION DE MOYENS DE TRANSPORT

Les résultats de l'enquête (Tableau 6.3 en annexe) révèlent que 42,3% des ménages possèdent au moins un moyen de transport. Cette proportion est plus élevée en milieu rural (44,2%) qu'en milieu urbain (40,0%). Au niveau des régions, Lomé a la plus faible proportion (29,6%) de ménages ayant un moyen de transport tandis que la région des Savanes a la proportion la plus élevée (70,0%).

Selon la taille des ménages, la proportion des ménages possédant un moyen de transport est plus élevée chez les ménages de grande taille que ceux de petite taille.

La proportion des ménages dirigés par un homme et possédant un moyen de transport (50,9%) est nettement supérieure à celle des ménages dirigés par une femme (11,8%).



CHAPITRE VII : HABITAT ET ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

Le présent chapitre fournit un certain nombre d'informations sur l'habitat et l'accès aux services sociaux de base. Ces informations concernent essentiellement les caractéristiques des logements, l'assainissement, l'accès à l'eau, au marché et au transport public.

7.1 HABITAT

Avoir un cadre de vie agréable fait partie des conditions nécessaires pour l'atteinte du bien-être économique et social. Les indicateurs calculés sont relatifs au statut d'occupation du logement, au principal combustible utilisé pour faire la cuisine, au mode d'éclairage, à l'assainissement et aux caractéristiques physiques du logement (la nature des murs, du toit, du sol).

7.1.1 Statut d'occupation du logement

Les ménages propriétaires de leur logement représentent 37,0% de l'ensemble des ménages (Tableau 7.1 en annexe). Seuls 5,3% des ménages sont propriétaires de leur logement avec titre foncier. La proportion des ménages locataires est de 26,2% alors que celle des ménages occupant des maisons familiales est de 34,8%. Plus de quatre ménages ruraux sur dix (47,6%) sont propriétaires de leur logement.

Par contre en milieu urbain, ils ne représentent que 23,3%. Le milieu urbain se caractérise aussi par une forte proportion de ménages locataires (50,1%).

L'analyse suivant les régions montre que Lomé est caractérisée par une forte proportion de ménages locataires (59,2%), une faible proportion de ménages propriétaires de leur logement (9,2%) et 31,0% occupent des logements familiaux. Concernant les autres régions, la proportion des ménages propriétaires de leurs habitations est supérieure à la moyenne nationale à l'exception de la région Maritime (27,7%). Les régions Centrale et des Savanes enregistrent les plus fortes proportions de ménages propriétaires (respectivement 59,1% et 57,0%).

Suivant le groupe socio-économique du chef de ménage, les plus faibles proportions de ménages propriétaires de leur logement sont enregistrées au niveau des chômeurs (15,2%), des salariés du secteur privé (20,3%), des autres indépendants (25,0%) et des salariés du secteur public (33,1%). Par contre, près de 50,0% des chefs de ménages indépendants agricoles sont propriétaires de leur logement. On note aussi une forte proportion de ménages locataires au niveau des salariés du secteur public (48,9%) et du secteur privé (51,8%).

Près de quatre ménages dirigés par un homme sur dix (39,4%) sont propriétaires de leur logement contre 28,5% pour les ménages dirigés par une femme.

7.1.2 Combustibles pour la cuisine

Deux types de combustibles sont essentiellement utilisés pour la cuisson des aliments. Il s'agit du bois de chauffe utilisé par 53,0% des ménages et du charbon de bois utilisé par 40,6% des ménages (Tableau 7.2 en annexe). La plupart des ménages vivant en milieu rural utilisent le bois de chauffe pour la cuisine (84,4%) alors que les ménages urbains font recours principalement au charbon de bois (75,4%).



À l'exception de Lomé (2,1%) et de la région Maritime (46,1%), la proportion de ménages utilisant le bois de chauffe pour faire la cuisine se situe au-dessus de la moyenne nationale. A Lomé, un peu plus d'un ménage sur dix (15,0%) utilise le gaz butane comme deuxième source principale pour la cuisson.

Les autres sources d'énergie domestique utilisées pour faire la cuisine notamment le pétrole, l'électricité et le gaz butane sont d'un usage peu courant.

7.1.3 Mode d'éclairage

Dans l'ensemble, 39,2% des ménages utilisent l'électricité comme mode d'éclairage (Tableau 7.2 en annexe). Le lampion à pétrole (23,5%), la lampe torche (22,9%) et la lampe tempête (12,7%) constituent les autres modes d'éclairage. L'utilisation de l'énergie solaire est marginale (0,2%).

En milieu rural, le principal mode d'éclairage est le lampion à pétrole (36,7%) suivi de la lampe torche (35,2%), la lampe tempête (17,0%) et l'électricité (9,7%). Cependant, en milieu urbain, l'électricité constitue le principal mode d'éclairage (77,4%) suivi de la lampe tempête (7,1%), de la lampe torche (6,9%) et du lampion à pétrole (6,6%).

Au niveau régional, des disparités existent en ce qui concerne l'utilisation de l'électricité comme mode d'éclairage. Les chiffres révèlent qu'au fur et à mesure qu'on s'éloigne de Lomé vers les régions septentrionales, la proportion des ménages utilisant l'électricité comme mode d'éclairage baisse. La proportion des ménages qui utilisent l'électricité à Lomé est de 86,8% contre seulement 10,1% dans la région des Savanes. Dans cette dernière région, la lampe torche constitue le principal mode d'éclairage (63,4%). S'agissant du groupe socio-économique, les ménages dont le chef est salarié (du public ou du privé utilisent plus l'électricité comme mode d'éclairage (72,4% pour les salariés du public et 62,4% pour les salariés du privé). Une faible proportion des ménages dirigés par un indépendant agricole fait recours à l'utilisation de l'électricité comme mode d'éclairage (7,1%).

7.1.4 Type d'aisance

Sur le plan national (Tableau 7.3 en annexe), 46,9% des ménages font leur besoin dans la nature. Seulement trois ménages sur dix (30,0%) utilisent pour leur besoin une fosse sèche (24,6% privée et 5,4% publique), 17,8% d'un WC avec chasse d'eau (15,5% privé et 2,3% public) et 4,9% de latrines non couvertes.

L'utilisation de la nature comme lieu d'aisance est plus répandue en milieu rural (71,7%) qu'en milieu urbain (14,8%). Les ménages qui utilisent les fosses sèches privées sont plus localisés en milieu urbain (39,4%) qu'en milieu rural (13,1%). De même, 33,7% des ménages utilisent les WC privés avec chasse d'eau en milieu urbain contre 1,5% en milieu rural.

La région où les ménages utilisent le plus la nature comme lieu d'aisance est la région de la Kara (81,8%). Elle est suivie des régions des Savanes (78,6%), Centrale (67,5%), des Plateaux (58,9%) et Maritime (33,0%). À Lomé respectivement 41,3% et 43,4% des ménages utilisent des toilettes privées avec chasse d'eau et une fosse sèche privée.

7.1.5 Source d'approvisionnement en eau de boisson

Il ressort des résultats (Tableau 7.3 en annexe) que les ménages utilisent couramment trois types de sources d'eau : le puits (27,0%), le forage ou puits équipé de pompe (24,7%) et le robinet public extérieur (23,3%). L'eau minérale en sachet et en bouteille sont très peu utilisées par les ménages et représentent respectivement

1,4% et 0,2%. Les ménages ruraux utilisent moins le robinet public que le forage ou les puits équipés de pompe contrairement aux ménages urbains.



En effet, les proportions des ménages utilisateurs de ces sources sont respectivement de 13,6% et 25,1% en milieu rural contre 35,7% et 24,1% en milieu urbain. En revanche, les ménages ruraux (31,7%) utilisent plus le puits que les ménages urbains (20,8%).

Les forages ou puits équipés de pompe sont plus utilisés dans les régions de la Kara (35,4%), Maritime (28,4%) et des Savanes (27,1%). La région où les forages sont faiblement utilisés par les ménages est la région des Plateaux (12,5%).

7.1.6 Type de matériau du sol

Sur le plan national, quatre ménages sur cinq (80,8%) ont le sol intérieur de leur logement revêtu en ciment (Tableau 7.4 en annexe). En deuxième position vient la terre battue utilisée par 12,6% des ménages et en troisième position, le marbre ou carreau (3,5%). Un résultat similaire est obtenu suivant le milieu de résidence. En effet, 91,3% des ménages urbains et 72,7% des ménages ruraux utilisent principalement le ciment comme matériau du sol. Quant aux autres matériaux, 21,7% des ménages ruraux utilisent la terre battue pour leur sol et 3,6% la terre ou le sable tandis que 6,6% des ménages urbains utilisent le marbre ou le carreau et 0,9% la terre battue.

Au niveau régional, le ciment est le plus utilisé par les ménages pour le revêtement du sol avec une proportion supérieure à 80% sauf dans les régions Maritime (75,0%) et des Plateaux (74,6%).

7.1.7 Type de matériau des murs

Les résultats du tableau 7.5 en annexe montrent que dans l'ensemble, le type de matériau le plus utilisé pour les murs reste les matériaux locaux (terre battue, banco ou brique non cuite). Ces matériaux sont utilisés par 46,9% des ménages, ensuite le parpaing, brique cuite ou stabilisée par 43,0% des ménages, et seulement 4,0% utilisent le semi-dur. Le type de matériau utilisé diffère selon le milieu de résidence. En effet, 76,8% des ménages urbains ont leur mur en parpaing, brique cuite ou stabilisée, 11,0% en matériaux locaux, alors qu'en milieu rural 74,6% des ménages ont recours à ce type de matériau. Seulement 17,0% des ménages ont leur logement en parpaing, brique cuite ou stabilisée.

Dans la région Maritime, 53,7% des ménages ont des maisons dont les murs sont en parpaing, brique cuite ou stabilisée alors que dans les autres régions, les maisons avec les matériaux locaux prédominent et occupent une proportion de 79,9% des ménages dans la région des Savanes, 76,1% des ménages dans Centrale, 71,4% dans la Kara, et 63,3% dans les Plateaux. Lomé se distingue particulièrement des autres régions par une forte utilisation des parpaings ou brique cuite ou stabilisée avec une proportion de 92,8% des ménages.

7.1.8 Type de matériau du toit

Le tableau 7.5 en annexe montre que quelles que soient les caractéristiques du logement, les matériaux modernes de couverture de toit sont les plus utilisés. Près de sept ménages sur dix (66,0%) et environ un ménage sur dix (9,3%) ont respectivement une habitation dont le toit est en zinc et en tuile. Viennent ensuite, le béton armé (4,0%) et le bac alu (0,2%) qui n'est utilisé que dans une proportion marginale. La paille ou le branchage constitue l'un des principaux matériaux traditionnels utilisés par 18,1% des ménages. Quant à la terre battue, elle n'est utilisée que par 1,8% des ménages.

Selon le milieu de résidence, la proportion des ménages dont les logements ont le toit couvert en paille, branchage ou en terre battue est plus élevée en milieu rural (31,2%) qu'en milieu urbain (1,3%). S'agissant des régions, il apparaît des disparités. La région des Savanes est la région où la paille est la plus utilisée



(33,2%).

7.1.9 Mode d'évacuation des ordures ménagères

En matière d'assainissement et de salubrité, les résultats du tableau 7.6 en annexe révèlent que les ménages n'utilisent pas un mode d'évacuation adéquat. En effet, 47,2% des ménages jettent les ordures dans la nature et 21,2% des ménages, au dépotoir sauvage.

En ce qui concerne les modes d'évacuation adéquats, ils ne sont que 4,5% et 18,2% à recourir respectivement au dépotoir autorisé et à l'enlèvement de porte en porte des ordures ménagères.

Lomé est la région où les ménages utilisent le plus le mode d'enlèvement de porte en porte. Trois ménages sur quatre (75,4%) utilisent les services d'enlèvement d'ordures ménagères.

Les régions de la Kara et Centrale font partie des régions où les ménages jettent principalement leurs ordures dans la nature. Ces proportions sont respectivement de 71,8% et 68,1%.

7.1.10 Mode d'évacuation des eaux usées

Au niveau national, les ménages évacuent les eaux usées principalement dans la nature et dans la rue. En effet, 70,8% des ménages déversent directement les eaux usées dans la nature et 21,0% dans la rue. L'usage de la nature comme lieu d'évacuation des eaux usées est un phénomène que l'on observe surtout en milieu rural (92,2%). Dans le milieu urbain, l'évacuation des eaux usées se fait le plus souvent dans la rue (42,0%).

À Lomé, plus de six ménages sur dix (66,3%) déversent les eaux usées dans la rue. Dans les autres régions, les eaux usées sont déversées principalement dans la nature avec une proportion supérieure à la moyenne nationale excepté la région Maritime (65,8%).

7.2 ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

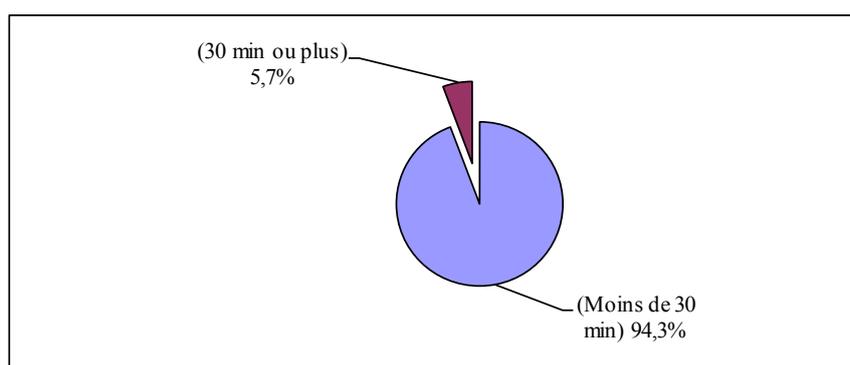
Les indicateurs des services sociaux de base retenus dans cette partie sont relatifs à l'accès à l'eau, au marché de produits alimentaires et aux transports publics

7.2.1 Accès à l'eau

7.2.1.1 Accès à la principale source d'eau de boisson

Les résultats obtenus montrent que 94,3% des ménages s'approvisionnent en moins de 30 minutes en eau de boisson (Graphique 7.1 ci-dessous).

Graphique 7.1 : Proportion (%) des ménages en fonction du temps mis pour avoir accès à la source d'eau de boisson





Quel que soit le mode de transport utilisé, l'accès à une source d'eau à usage domestique est défini comme la proportion des ménages qui ont une source d'approvisionnement en eau à usage domestique située à moins de 30 minutes de leur lieu d'habitation.

Il ressort du graphique 7.2 ci-dessous que la majorité des ménages (93,5%) ont accès à une source d'eau à usage domestique. Toutefois, les ménages urbains (98,9%) ont plus accès à une source d'eau à usage domestique que les ménages ruraux (89,2%).

Tableau 7.10 : Proportion (%) des ménages ayant accès à la principale source d'eau de boisson	
	Pourcentage
Ensemble	94,3
Milieu de résidence	
Urbain	99,1
Rural	90,7
Région	
Maritime	94,8
Plateaux	90,6
Centrale	94,9
Kara	95,0
Savanes	91,1
Lomé	99,7

7.2.1.2 Taux d'utilisation de l'eau potable

Est considérée comme source d'eau potable, l'eau minérale en bouteille ou en sachet, l'eau du robinet ou du forage. Les résultats du tableau 7.11 ci-dessous révèlent que 55,9% des ménages utilisent une eau dont la source est potable.

En ce qui concerne le milieu de résidence, près de quatre ménages sur dix (39,7%) utilisent une source d'eau potable en milieu rural contre plus de sept ménages sur dix (76,7%) en milieu urbain.

Au niveau des régions, la proportion des ménages qui utilisent l'eau potable est inférieure à 50% dans les régions des Plateaux, Centrale et des Savanes. Par contre, elle est supérieure à 50% dans les autres régions.



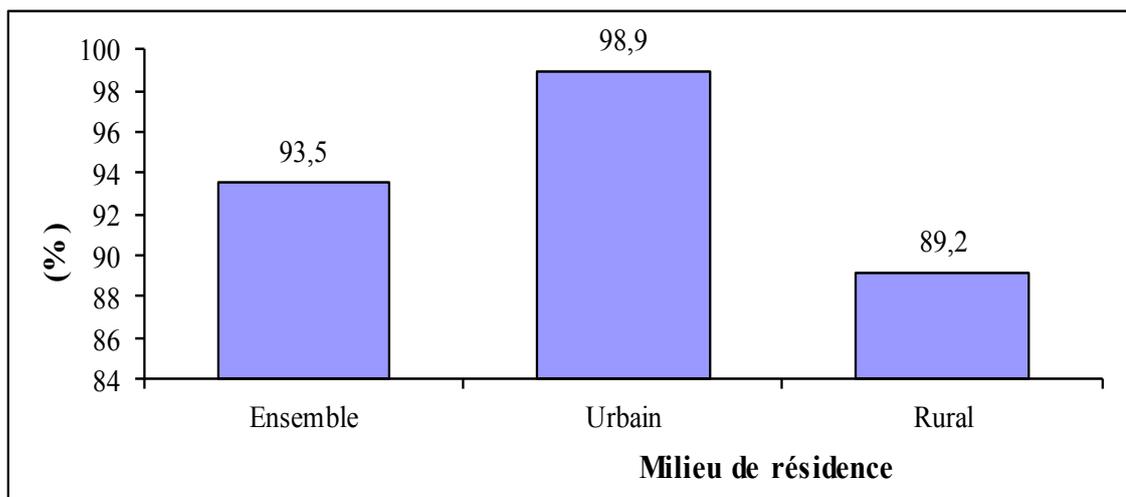
Tableau 7.11 : Taux d'utilisation de l'eau potable	
Pourcentage	
Ensemble	55,9
Milieu de résidence	
Urbain	76,7
Rural	39,7
Région	
Maritime	60,4
Plateaux	37,7
Centrale	39,1
Kara	57,8
Savanes	38,5
Lomé	90,5

7.2.1.3 Accès à la source d'eau à autre usage domestique

Quel que soit le mode de transport utilisé, l'accès à une source d'eau à usage domestique est défini comme la proportion des ménages qui ont une source d'approvisionnement en eau à usage domestique située à moins de 30 minutes de leur lieu d'habitation.

Il ressort du graphique 7.2 ci-dessous que la majorité des ménages (93,5%) ont accès à une source d'eau à usage domestique. Toutefois, les ménages urbains (98,9%) ont plus accès à une source d'eau à usage domestique que les ménages ruraux (89,2%).

Graphique 7.2 : Proportion (%) de ménages ayant accès à la source d'eau à usage domestique





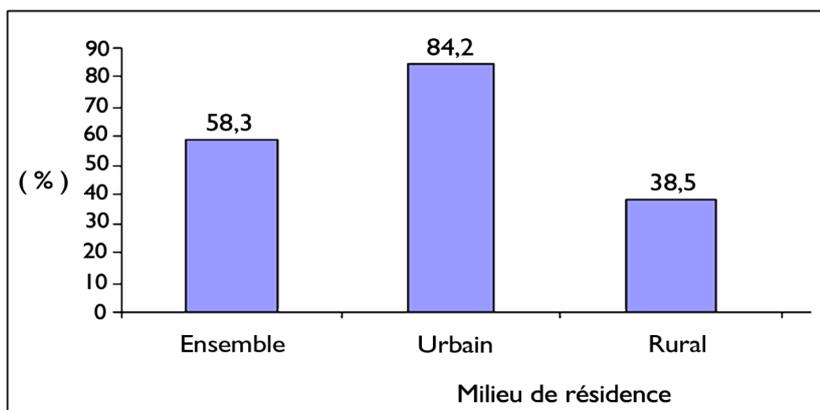
7.2.2 Accès au marché de produits alimentaires

Les ménages qui mettent moins de 30 minutes pour accéder aux marchés de produits alimentaires sont considérés comme ceux qui ont accès à ces derniers.

Les résultats du tableau 7.8 en annexe montrent que plus de la moitié des ménages (58,3%) ont accès au marché. La majorité des ménages ont accès au marché de produits alimentaires en milieu urbain (84,2%) alors que seulement 38,5% des ménages ruraux y ont accès (Graphique 7.3).

Au niveau des régions, bien que la totalité des ménages accèdent au marché des produits alimentaires à Lomé, ceci n'est pas le cas dans les autres régions. La région des Savanes enregistre le plus faible taux (35,4%). Elle est suivie de la région des Plateaux (35,8%), de la Kara (40,9%), Centrale (54,4%) et Maritime (68,0%).

Graphique 7.3 : Proportion (%) des ménages ayant accès au marché de produits alimentaires le plus proche selon le milieu de résidence.



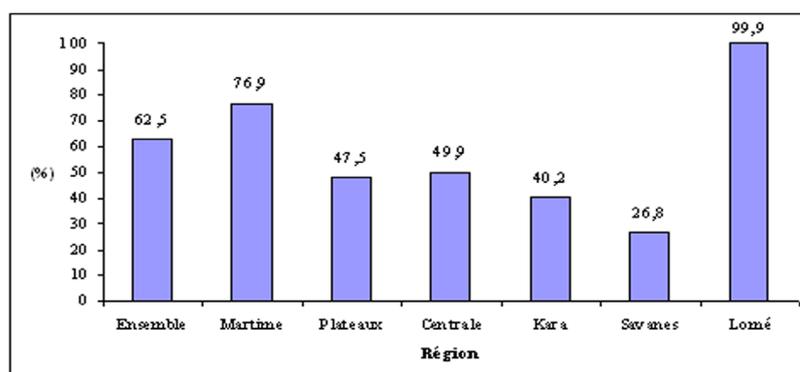
7.2.3 Accès au transport en commun

Tout comme l'accès à l'eau et au marché de produits alimentaires, l'accès au service des transports en commun est défini pour les ménages qui mettent moins de 30 minutes pour atteindre le point d'arrêt des véhicules.

Les résultats du tableau 7.8 en annexe indiquent qu'au niveau national 62,5% des ménages ont accès au transport en commun. Le problème d'accès au transport en commun se pose beaucoup plus en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, 45,3% de ménages ruraux ont accès aux transports en commun contre 84,9% de ménages urbains.

Lomé et la région Maritime sont les régions où les populations ont facilement accès au transport en commun (Graphique 7.4). Les difficultés d'accès sont importantes dans la région des Savanes où seulement un peu plus du quart de la population peut accéder au transport en commun en moins de 30 minutes.

Graphique 7.4: Proportion (%) des ménages ayant accès aux transports publics les plus proches selon la région





CHAPITRE VIII : GENRE

Ce chapitre permet d'examiner le rôle et le degré d'implication des femmes et des hommes dans la prise de décision, ainsi que le type d'union au sein du ménage.

Il permet également d'appréhender entre autres, le phénomène de la violence faite aux femmes au sein du ménage. Ces différents aspects des relations de genres concernent seulement le chef de ménage et son époux (se) ou partenaire.

8.1 GENRE ET EXPÉRIENCE MATRIMONIALE

8.1.1 Type de mariage

Sur le plan national, le mariage coutumier est le type de mariage le plus répandu. En effet, 73,1% des hommes mariés et 74,4 % des femmes mariées ont affirmé avoir célébré ce type de mariage (Tableau 8.1 en annexe).

Le même constat s'observe quel que soit le milieu de résidence. Toutefois, le mariage coutumier est beaucoup plus célébré en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, en milieu rural, 84,9% des hommes et des femmes déclarent avoir célébré le mariage coutumier contre 54,9% des hommes et 55,9% des femmes en milieu urbain. Le mariage civil n'est célébré que par 7,8% des hommes et 7,6% des femmes en milieu urbain contre 4,1% des hommes et 4,9% des femmes en milieu rural. La tendance reste la même quel que soit le niveau d'instruction des femmes ou des hommes.

8.1.2 Raisons de séparation des couples

Dans l'ensemble du pays, la proportion des conjoints ayant célébré une union antérieure (mariage ou union libre) avant l'union actuelle est de 24,8% pour les hommes et de 19,8% pour les femmes (Tableau 8.3 en annexe). Les causes de divorces ou de séparation diffèrent selon le sexe. Si la mort du conjoint est la première cause de séparation des couples dans l'union antérieure pour les femmes (39,7%), l'abandon du foyer par leurs épouses est la première cause de rupture pour les hommes (35,6%) (Tableau 8.4 en annexe). L'abandon du foyer par l'époux est évoqué par 22,7% des femmes. La répudiation comme cause de séparation n'est évoquée que par une faible proportion de partenaires : 8,4% des hommes déclarent avoir répudié leur femme et 7,0% des femmes ont été répudiées. Au niveau des régions, la tendance est la même pour les femmes quant à la première cause de séparation (décès de leur conjoint ou mari). Quant aux hommes, la tendance demeure la même sauf dans la région des Savanes où 31,2% des hommes ont déclaré que le divorce est la raison de l'échec de leur première union.

8.2 GENRE ET ÉPARGNE

Sur le plan national, la proportion des hommes ayant déclaré disposer d'une épargne est supérieure à celle des femmes (Tableau 8.5 en annexe). En effet, 30,5% des hommes et 25,3% des femmes ont déclaré avoir une épargne. En milieu urbain, 45,6% des hommes ont déclaré avoir épargné alors que la proportion des femmes qui ont épargné est de 30,7%. La tendance est la même en milieu rural où 24,6% des hommes ont épargné contre 19,7% des femmes.



Quelles que soient les régions, les hommes disposent plus d'épargne que les femmes. Dans l'ensemble, la principale source d'épargne est le commerce pour 71,4% des femmes et 40,5% des hommes. L'agriculture constitue la deuxième source d'épargne pour les femmes (14,4%), alors que pour les hommes ce sont les salaires qui viennent en deuxième position (32,3%) (Tableau 8.6 en annexe).

En milieu urbain, les sources de ces épargnes sont principalement le commerce et le salaire tandis qu'en milieu rural ce sont le commerce et l'agriculture. A Lomé comme dans les autres régions, le commerce est la principale source d'épargne pour les femmes tandis que chez les hommes, le commerce et l'agriculture constituent les principales sources.

8.3 GENRE ET VIOLENCE DOMESTIQUE

Cette partie consacrée à la violence domestique permet d'avoir le point de vue du chef de ménage ou ses époux (ses) sur le phénomène de la violence faite aux femmes.

8.3.1 Causes des violences faites aux femmes

La violence faite aux femmes est toute forme de violence subie par la femme au sein du ménage, venant de la part de son partenaire.

Au plan national, quatre causes majeures ont été évoquées par les chefs de ménages et leurs époux (ses) comme étant à l'origine de la violence faite aux femmes (Tableau 8.10 en annexe).

Ainsi, 22,0% des chefs de ménage et leurs époux ou épouses pris en ensemble, pensent qu'il est justifié qu'un mari frappe ou batte sa femme si elle boit de l'alcool. Pour 21,1% de ces derniers, tenir tête à son mari peut être une cause de violence faite aux femmes. Les deux autres raisons évoquées sont: la visite d'une personne inconnue de l'homme (19,7%) et la négligence des enfants (17,7%).

Selon le milieu de résidence, 25,5% des chefs de ménage et leurs époux ou épouses en milieu rural affirment que la principale cause de violence domestique est l'alcoolisme. Il en est de même en milieu urbain (16,5%). Tenir tête à son mari (24,5%) et recevoir des visiteurs inconnus (22,8%) constituent les principales raisons évoquées. En milieu urbain 16,5% des chefs de ménage et leurs époux ou épouses évoquent comme causes principales de la violence domestique l'alcoolisme (16,5%), le fait de tenir tête au mari (16,2%), et la visite d'une personne inconnue de l'homme (15,7%).

L'analyse suivant le sexe révèle que 24,3% des femmes chefs de ménages ont évoqué principalement comme causes de la violence faite aux femmes au sein du ménage l'alcoolisme chez la femme, 22,6% le fait de tenir tête au mari et 21,7% la visite d'une personne inconnue par le mari. Les chefs de ménages hommes, quant à eux, ont souligné le fait que la femme tienne tête au mari (19,4%), l'alcoolisme de la femme (18,9%), et la visite d'une personne inconnue du mari (17,8%) comme étant les causes majeures des violences faites aux femmes.

8.3.2 Manifestation des violences faites aux femmes

Au niveau national, 10,7% des femmes (épouses ou chefs de ménage) ont affirmé avoir été menacées par leur mari ou partenaire (Tableau 8.11 en annexe); 7,9% ont déclaré avoir été frappées à coup de poing ou avec quelque chose pouvant les blesser, 7,7% ont déclaré avoir été bousculées, secouées ou victimes d'un jet d'objet. La proportion de femmes ayant déclaré avoir été forcée pour des rapports sexuels est de 4,2%. Les mêmes manifestations des violences faites aux femmes sont observées quel que soit le milieu de résidence et quelle que soit la région. Toutefois, les proportions des femmes ayant connu les trois formes de violences sont plus élevées au niveau de la région des Savanes.





CHAPITRE IX : DÉPENSES ET PAUVRETÉ SUBJECTIVE

Ce chapitre présente l'analyse sur les dépenses de consommation et la pauvreté subjective. Les dépenses de consommation ont été appréhendées à travers les informations sur l'autoconsommation, les dépenses de consommations courantes et les dépenses moins courantes suivant les caractéristiques du chef de ménage.

La pauvreté subjective est cernée à partir de l'opinion des chefs de ménages sur les conditions de vie du ménage.

9.1 DÉPENSES DE CONSOMMATION

Les dépenses de consommation englobent l'autoconsommation, les dépenses courantes et les dépenses moins courantes.

L'autoconsommation est relative à la consommation des biens et produits du ménage. Les dépenses courantes désignent les dépenses effectuées fréquemment telles que les dépenses alimentaires, de combustibles et de transport, etc. Elles ont un caractère incompressible et se distinguent des dépenses moins courantes comme les dépenses d'hospitalisation, d'achat de vêtements, de funérailles, ou autres dépenses occasionnées par les différentes fêtes religieuses, sociales ou familiales.

9.1.1 Structure des dépenses de consommation totale

Les dépenses de consommation courante représentent plus de la moitié (58,7%) des dépenses totales des ménages. Les proportions des autres types de dépenses telles que les dépenses moins courantes et l'autoconsommation sont respectivement de 32,9% et 8,4% (Tableau 9.1 ci-dessous).

L'analyse de la structure des dépenses suivant le milieu de résidence montre que les dépenses courantes des ménages sont moins élevées en milieu rural (46,5%) qu'en milieu urbain (67,1%).

Par contre l'autoconsommation est plus importante en milieu rural (18,8%) qu'en milieu urbain (1,3%). Au niveau régional, il ressort que les régions où l'autoconsommation est faible ont des dépenses courantes très élevées. C'est le cas de Lomé et de la région Maritime où l'autoconsommation est évaluée respectivement à 0,4% et 4,3% contre 72,2% et 63,8% pour les dépenses courantes. La région Centrale est la seule région où les dépenses courantes (36,6%) sont inférieures aux dépenses moins courantes (49,2%).

Tableau 9.1: Structure des dépenses de consommation par milieu de résidence et par région

	Autoconsommation	Dépenses courantes	Dépenses moins courantes
Ensemble	8,4	58,7	32,9
Milieu de résidence			
Urbain	1,3	67,1	31,6
Rural	18,8	46,5	34,7
Région			
Maritime	4,3	63,8	31,9
Plateaux	16,3	49,7	33,9
Centrale	14,2	36,6	49,2
Kara	19,5	48,2	32,3
Savanes	23,6	43,7	32,7
Lomé	0,4	72,2	27,4



9.1.2 Structure des dépenses de consommation courantes

Sur le plan national (Tableau 9.2 en annexe), l'achat des denrées alimentaires représente 46,7% des dépenses courantes des ménages et les dépenses d'hébergement ou de restauration s'élèvent à 10,6%. Les dépenses pour le logement, l'électricité, l'eau et le gaz représentent 8,2% des dépenses courantes, suivies des dépenses pour les communications (7,4%) et les dépenses de transport (6,1%).

Par rapport au milieu de résidence, on note une différence dans l'allocation des ressources pour les dépenses courantes, notamment en ce qui concerne les dépenses d'achat de produits alimentaires. Alors que les dépenses d'achat de produits alimentaires dépassent plus de la moitié (53,0%) des dépenses courantes en milieu rural, elles s'évaluent à 43,2% en milieu urbain. En revanche, les dépenses d'hébergement ou de restauration qui représentent 11,7% des dépenses courantes en milieu urbain, ne constituent que 8,7% des dépenses courantes des ménages ruraux.

Au total, le poids des dépenses consacrées à l'alimentation atteint 61,7% en milieu rural contre 54,9% en milieu urbain. On note également qu'en milieu urbain, le logement, l'électricité, l'eau et le gaz (10,8%), le transport (6,6%) et les services de communication (7,8%) occupent une place plus importante dans les dépenses des ménages urbains que dans celles des ménages ruraux.

Suivant les régions, la part des dépenses alimentaires dans la structure des dépenses est relativement plus élevée. En effet, la part des dépenses alimentaires excède la moitié des dépenses courantes quelque soit la région. Elle est moins élevée dans la région de la Kara avec 52,5% et plus élevée dans la région des Savanes (63,0%).

À part les dépenses alimentaires, la part des autres types de dépenses courantes varie suivant les régions. En effet, à Lomé, par exemple, les dépenses de logement, eau, électricité et gaz (12,4%) viennent au troisième rang des plus grands postes de dépenses des ménages après l'alimentation et les dépenses liées aux services d'hébergement et de restauration. Elles sont suivies des dépenses de télécommunication (7,9%) et de transport (6,5%). Dans la région des Savanes par contre, ce sont les dépenses pour les autres produits industriels (10,1%) qui viennent en deuxième position, suivies des dépenses de produits pétroliers (8,3%) et des dépenses de boissons, excitants et autres produits dérivés (6,2%).

9.1.3 Structure des dépenses de consommation moins courantes

La structure des dépenses de consommation moins courantes montre qu'une part considérable est liée à la santé, l'éducation, aux articles d'habillement et autres articles personnels ainsi qu'aux fêtes et aux événements sociaux (Tableau 9.3 ci-dessous). En effet, la santé occupe près du quart (24,6%) des dépenses moins courantes suivie des dépenses d'éducation (16,0%), des dépenses pour les articles d'habillement et autres articles personnels des membres du ménage (13,8%) et des dépenses occasionnées par les fêtes, cérémonies et autres événements sociaux (12,3%). Les dépenses pour l'acquisition d'équipements importants tels que l'achat de moyens de transport, l'achat de terrains, les dépenses de construction et de réparation de logement occupent ensemble un peu moins du cinquième (18,8%) des dépenses moins courantes.

Quel que soit le milieu de résidence, les dépenses de santé, d'éducation, d'articles d'habillement et autres articles personnels, de fêtes et événements sociaux restent les plus importants postes de dépenses moins courantes des ménages. Comparativement aux ménages ruraux, ceux du milieu urbain consacrent une plus grande partie de leur dépense de consommation moins courante aux dépenses d'équipements pour le transport (12,8% contre 4,7%), d'achat de terrain (1,7% contre 1,5%), de construction de logement (8,4% contre 7,3%), d'éducation (19,3% contre 11,8%). En revanche, les ménages ruraux consacrent une plus grande partie de leur dépense de consommation moins courante à la santé (31,4% contre 19,4%), de fêtes et événements sociaux (13,6% contre 11,3% pour les ménages urbains) et d'achat d'intrants pour l'agriculture, l'élevage et la pêche (9,4% contre 2,3% pour les ménages urbains).



Dans les régions, il ressort globalement que la santé demeure le plus important poste de dépenses moins courantes pour les ménages dans les régions. La région Centrale se distingue des autres régions du fait que la moitié (50,3%) du budget consacré aux dépenses moins courantes va à la santé. Dans cette même région, la part de l'éducation qui représente 9,0% des dépenses moins courantes, presque au même niveau que les dépenses de fêtes et des événements sociaux (9,8%), est la moins élevée de toutes les régions. Les dépenses d'éducation occupent une grande part dans les dépenses moins courantes des ménages à Lomé (22,6%), dans la région Maritime (20,5%) et dans la région des Plateaux (15,8%).

Les dépenses pour l'achat d'intrants agricoles sont plus importantes des ménages dans les régions des savanes (11,3%), de la Kara (10,1%) et dans les Plateaux (8,3%).

9.2.1 Satisfaction des besoins minima du ménage

Tableau 9.3 : Structure des dépenses moins courantes selon les grands groupes de produit par milieu et région de résidence

	Achat de terrain	Achat de moyen de déplacement	Dépenses de santé	Dépenses de voyages	Dépenses d'habillement, de chaussures	Dépenses de construction et de réparation de logement	Dépenses d'achat des articles de ménage et de meubles	Dépenses de loisir et culture	Dépenses de fête et événements familiaux	Dépenses d'éducation	Dépenses d'intrants agricoles	Autres dépenses
Ensemble	1,6	9,3	24,6	2,5	13,8	7,9	1,0	0,3	12,3	16,0	5,4	5,2
Milieu de résidence												
Urbain	1,7	12,8	19,4	3,2	13,6	8,4	1,0	0,4	11,3	19,3	2,3	6,5
Rural	1,5	4,7	31,4	1,7	14,1	7,3	0,9	0,1	13,6	11,8	9,4	3,5
Région												
Maritime	1,3	12,3	18,0	2,3	13,2	9,6	1,0	0,5	12,3	20,5	3,0	6,0
Plateaux	2,1	6,2	17,5	2,1	17,1	7,5	1,4	0,2	14,8	15,8	8,3	7,1
Centrale	1,5	3,8	50,3	2,3	7,9	6,5	0,7	0,1	9,8	9,0	5,6	2,4
Kara	2,1	5,7	21,9	2,1	17,1	10,2	1,5	0,1	15,9	10,1	10,1	3,4
Savanes	1,6	11,2	22,3	1,6	14,5	8,9	0,8	0,0	13,6	12,3	11,3	1,8
Lomé	1,5	14,3	17,6	4,5	16,3	4,2	0,8	0,3	9,4	22,6	0,2	8,5

9.2 PAUVRETÉ SUBJECTIVE

L'analyse de la pauvreté subjective repose sur la perception des ménages sur leur situation. C'est une approche complémentaire d'analyse de la pauvreté développée au milieu des années 90 qui fait appel à des méthodes qualitatives et quantitatives.

L'objectif dans cette partie est d'appréhender l'ampleur du phénomène de pauvreté à travers l'appréciation des ménages de leurs conditions de vie. Trois approches de la pauvreté subjective ont été développées dans cette section : la satisfaction des besoins minimums ou fondamentaux pour une vie décente, la perception de la pauvreté relative du ménage dans son environnement social et la perception de la situation financière.



9.2.1.1 Besoins alimentaires

La proportion des ménages ayant reconnu leurs besoins alimentaires non satisfaits au cours du dernier mois précédant l'enquête, que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural, tourne autour de la moyenne nationale qui est de 66,1% (Tableau 9.4 en annexe).

Les ménages dirigés par les femmes ont été plus affectés que les ménages sous l'autorité des hommes. En effet sept ménages sur dix (72,0%) dirigés par une femme estiment qu'ils ne sont pas parvenus à subvenir à leurs besoins alimentaires contre un peu plus de trois ménages sur cinq (64,4%) dirigés par des hommes. Par rapport aux régions, les régions des Savanes (75,6%) et de la Maritime (77,4%) apparaissent comme étant les seules régions où la proportion de ménages insatisfaits sur le plan des besoins alimentaires dépasse la moyenne nationale. Par ailleurs, les ménages dirigés par un chômeur, un actif saisonnier, un inactif et un agriculteur indépendant ont enregistré des proportions de ménage ayant reconnu leur consommation alimentaire insuffisante par rapport à leurs besoins, supérieures à la moyenne nationale.

9.2.1.2 Besoins en logement

A l'instar des besoins alimentaires, la situation des ménages n'est pas très bonne sur le plan des besoins en logement. Ils sont, en effet, 66,1% sur le plan national, à déclarer leur insatisfaction de leur logement actuel (Tableau 9.5 en annexe).

Selon le milieu de résidence, 68,6% des ménages en milieu rural trouvent que les caractéristiques de leur habitat sont non satisfaisantes par rapport aux besoins en logement de leur ménage contre 64,2% en milieu urbain.

Au niveau régional, les régions Maritime et des Savanes enregistrent les plus fortes proportions de ménages qui estiment les caractéristiques de leur habitat non satisfaisantes par rapport à leurs besoins de logement. En effet, ils sont respectivement 71,4% et 75,5% dans ces régions à exprimer ce point de vue. Les ménages dirigés par un agriculteur indépendant, un chômeur, un actif saisonnier et le groupe des apprenti, aide familial et autres actifs occupent dans leur majorité des logements dont les caractéristiques ne répondent pas à leurs besoins.

9.2.1.3 Besoins vestimentaires

Au niveau national, sept ménages sur dix (70,7%) se plaignent de n'avoir pas suffisamment de vêtements pour les besoins de leur ménage (Tableau 9.6 en annexe). Cette proportion est plus élevée en milieu rural (75,7%) qu'en milieu urbain (67,1%). Le besoin vestimentaire se pose avec plus d'acuité au niveau des ménages de la région des savanes où plus de quatre ménages sur cinq font face à ce problème (84,5%). Les régions Maritime (73,5%) et des Plateaux (73,1%) ont des proportions de ménages insatisfaits supérieures à la moyenne nationale.

La proportion de ménages faisant face au besoin de vêtements augmente avec la taille du ménage. En effet, dans les ménages d'une à deux personnes et de trois à quatre personnes, cette proportion est inférieure à la moyenne nationale. Ce qui n'est pas le cas dans les autres ménages.

L'analyse selon le groupe socioéconomique montre que les ménages dirigés par un agriculteur indépendant éprouvent plus le problème d'insuffisance vestimentaire (82,6%). Il en est de même des ménages dirigés par un actif saisonnier et un chômeur qui enregistrent des proportions de ménages insatisfaits, supérieures à la moyenne nationale.

Le problème de l'insuffisance de vêtements pour couvrir les besoins du ménage se pose plus dans les ménages dirigés par les femmes (73,5%) que dans les ménages sous l'autorité d'un homme (69,9%).



9.2.1.4 Besoins en soins de santé

Les besoins en matière de santé se révèlent être difficiles à satisfaire pour la grande partie des ménages. Au total, 66,1% des ménages trouvent que le niveau de soins de santé de leurs membres n'est pas satisfaisant (Tableau 9.7 en annexe).

Les ménages vivant en milieu rural sont ceux qui éprouvent plus de difficultés à satisfaire les besoins en santé de leurs membres. En effet, leur proportion est de 72,3% en milieu rural contre 61,6% en milieu urbain. Au niveau des régions, les plus fortes proportions des ménages qui trouvent le niveau des soins de santé de leurs membres insuffisant se retrouvent dans les régions des Savanes (79,9%) et Maritime (69,5%).

Les ménages dirigés par un chômeur (82,3%), actif saisonnier (78,9%), agriculteur indépendant (74,6%) et inactif (74,2%) font partie des ménages qui éprouvent plus de difficulté à subvenir à leurs besoins de santé. De même, les ménages dirigés par les femmes éprouvent plus de difficulté que par ceux dirigés par les hommes à satisfaire leurs besoins en santé (70,8% contre 64,8%).

9.2.2 Satisfaction des besoins minima globaux

Sur le plan national, 44,4% des ménages pensent qu'aucun de leurs besoins vitaux n'est satisfait. Pour ces ménages, ni les besoins en alimentation ni ceux en logement, ou encore ceux de vêtement ne sont satisfaits (Tableau 9.9 en annexe).

Les besoins vitaux désignent les besoins en alimentation, en logement et en vêtement. Pour 41,3% des ménages, ces besoins sont partiellement satisfaits c'est-à-dire qu'il y a au moins un besoin non satisfait parmi les besoins vitaux cités ci-dessus. Seulement 14,2% des ménages affirment que leurs besoins vitaux sont satisfaits voire plus que satisfaits.

Suivant le milieu de résidence, plus de ménages estiment que leurs besoins vitaux sont satisfaits en milieu urbain qu'en milieu rural (16,3% contre 11,4%). En revanche, 41,5% de ménages urbains déclarent que les besoins vitaux sont non satisfaits contre 48,4% en milieu rural.

Les régions des Savanes et Maritime se distinguent par leurs proportions de ménages à besoins vitaux non satisfaits excédant les 50%. Lomé, et dans une moindre mesure Kara, Plateaux et Centrale ont des proportions de ménages à besoins vitaux satisfaits plus élevés avec respectivement 26,4%, 16,0%, 14,3% et 13,2%. La proportion des ménages qui estime leurs besoins vitaux satisfaits est plus élevée chez les ménages dirigés par les hommes que ceux dirigés par les femmes (14,6% contre 12,9%). La proportion des ménages à besoins vitaux non satisfaits est plus élevée dans les ménages dirigés par les femmes (49,7%) que chez les hommes (42,9%). Quant au groupe socio-économique, il apparaît que la proportion des ménages dont leurs besoins vitaux sont satisfaits est plus élevée dans les ménages dirigés par un chef salarié du public ou du privé.

9.2.3 Pauvreté subjective et classement des ménages sur l'échelle du bien-être

Les ménages ont eu à donner leur appréciation de leur propre bien-être, celui de leurs voisins et celui de leurs amis à partir d'une échelle à six marches. Le niveau 6 correspond à la plus haute marche et le niveau 1 le bas de l'échelle. Il s'agit d'une autre approche qui consiste à tenir compte du milieu social du ménage. Le tableau 9.10 en annexe présente les résultats de l'appréciation que se font les ménages de leur propre niveau du bien-être. On note dans l'ensemble que plus de quatre ménages sur cinq estiment être au bas de l'échelle : 45,2% et 36,2% se classent respectivement aux niveaux 1 et 2 de l'échelle. En d'autres termes, 81,4% des chefs de ménages pensent qu'ils sont pauvres. Sur la troisième marche, 14,3% des ménages se classent à ce niveau. Une proportion très marginale des ménages (0,5% et 0,6% des ménages) se positionne sur les deux dernières marches (niveaux 5 et 6) de l'échelle qui représente dans le classement un niveau élevé du bien-être à savoir riche.



Selon le milieu de résidence, la proportion des ménages se classant parmi les pauvres est très élevée : 42,3% et 37,6% pour le milieu urbain et 49,1% et 34,4% pour le milieu rural.

Par rapport aux régions, les ménages se déclarant pauvres se localisent dans les régions des Savanes et Maritime. Ils sont 59,1% et 31,3% dans les Savanes et 55,3% et 29,4% dans la région Maritime à se positionner sur les deux premières marches de l'échelle du bien-être. Seulement 1,4% des ménages estiment être riche à Lomé.

Les ménages dirigés par les femmes sont plus nombreux à se positionner sur les deux plus bas niveaux de bien-être. Les ménages dirigés par les agriculteurs, les apprentis et aides familiaux, les chômeurs et les inactifs se classent davantage parmi les pauvres.

Globalement, les ménages ont tendance à positionner leurs voisins sur une marche au dessus de leur propre position.

En effet, alors qu'un peu moins de la moitié des ménages (45,2%) s'estiment être au niveau 1 de l'échelle du bien-être, ils sont relativement moins nombreux à placer leurs voisins sur cette marche de l'escalier.

Les résultats du tableau 9.11 en annexe indiquent que 32,3% des ménages estiment que leurs voisins sont au bas de l'échelle du bien-être. A partir de la deuxième marche les proportions des ménages donnant la position de leurs voisins sont plus élevées que celles du classement de leurs propres ménages. En effet 41,9%, 17,1% et 6,1% des ménages mettent leurs voisins respectivement aux niveaux 2, 3 et 4. Sur les dernières marches de l'échelle, seuls 1,9% et 0,8% des ménages voisins y sont classés.

Les ménages estiment qu'en termes de bien-être, leurs voisins ont une meilleure situation. Cette tendance est très marquée à Lomé et dans la région de la Kara où moins d'un quart des ménages voisins sont sur le plus bas niveau. Ces proportions sont de 18,6% et 24,5% respectivement dans ces régions. À propos de la perception du bien-être que font les ménages de leurs amis (Tableau 9.12 en annexe), ils estiment que leurs amis ont un meilleur niveau de vie qu'eux. Un peu plus d'un ménage sur quatre (27,1%) classe leurs amis au niveau le plus pauvre. L'amélioration du niveau de vie par rapport au jugement du niveau de bien-être de soi et du voisin est observée à partir du niveau 3. En effet, on note que respectivement 22,0%, 9,6% et 3,3% des ménages jugent que leurs amis sont sur la troisième, quatrième et cinquième marche.

9.2.4 Perception de la situation financière des ménages

L'analyse repose sur l'appréciation des ménages quant à leur capacité à épargner une partie de leur revenu actuel. De manière générale, le constat qui prime est celui de l'insuffisance des revenus des ménages. En moyenne, 22,8% ont eu à s'endetter pour subvenir aux besoins de leurs ménages (Tableau 9.8 en annexe). Moins d'un ménage sur quatre dirigé par un agriculteur indépendant (23,3%), un salarié du secteur privé (23,0%) sont dans ce cas, contre un peu plus d'un ménage sur dix (13,2%) dirigé par un salarié du secteur public.

Selon le milieu de résidence, la proportion de ménages obligés de recourir à l'emprunt pour survivre est de 23,7% en milieu rural contre 22,1% en milieu urbain.

La région Maritime et celle des Savanes sont les régions où les ménages font le plus recours à l'emprunt pour subvenir à leurs besoins. En effet, trois ménages sur dix résidant dans ces régions ont un revenu actuel qui ne leur permet pas de couvrir les besoins de leur ménage.

La situation des ménages dirigés par les femmes n'est pas meilleure que celle des ménages dirigés par les hommes. En effet, trois ménages sur dix dirigés par une femme (30,0%) sont obligés de recourir à l'emprunt pour survivre contre seulement un ménage sur cinq dirigés par un homme (20,8%).

Un peu moins de deux ménages sur dix (18,8%) arrivent à épargner une partie de leur revenu actuel (Tableau 9.8 en annexe). La proportion de ménages qui contribue à l'épargne nationale est relativement la même en milieu urbain (18,9%) qu'en milieu rural (18,6%). Une frange plus importante des ménages diri



gés par les hommes (20,3%) arrivent à épargner une partie de leur revenu actuel que les ménages dirigés par les femmes (13,5%). Au niveau régional, les plus fortes proportions de ménages qui arrivent à mettre de côté une partie de leur revenu sous forme d'épargne sont enregistrées respectivement à Lomé (24,3%), dans la région Centrale (21,1%) et dans la région des Plateaux (20,5%). La région des Savanes détient la plus faible proportion de ménages contribuant à l'épargne nationale (14,4%).

Une analyse suivant le groupe socio-économique révèle que la proportion de ménage qui arrive à épargner une partie de leur revenu actuel est de loin plus élevée au niveau des ménages dirigés par un salarié du public (34,5%) suivi des ménages dirigés par un autre indépendant (22,4%) et les ménages dirigés par un salarié du secteur privé (22,2%). Seulement 16,2% des ménages dirigés par un agriculteur indépendant arrivent à épargner une partie de leur revenu actuel.



CHAPITRE X : SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Le présent chapitre aborde les questions relatives à la sécurité alimentaire. Il s'agit d'appréhender les difficultés des ménages face aux besoins alimentaires, les changements dans les habitudes alimentaires et les causes de l'insécurité alimentaire.

D'après la FAO, on parle de sécurité alimentaire lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.

10.1 MENAGES EN DIFFICULTE ALIMENTAIRE

Dans l'ensemble, près de la moitié des ménages (49,5%) a des difficultés à subvenir aux besoins alimentaires de ses membres (Tableau 10.1 en annexe). En milieu urbain, la proportion des ménages (48,5%) ayant eu des difficultés à subvenir aux besoins alimentaires est moins élevée que celle du milieu rural (50,3%).

Les ménages de la région Maritime (63,4%) sont ceux qui éprouvent plus de difficultés à subvenir aux besoins alimentaires de leurs membres. Viennent ensuite les ménages des régions des Savanes (58,5%), Lomé (47,9%), Kara (43,9%), Plateaux (37,0%) et la région centrale (33,8%).

Par rapport au groupe socio-économique, les ménages dont le chef est un chômeur sont les plus nombreux à avoir des difficultés alimentaires (85,6%). Plus d'un ménage sur deux dirigés par un inactif, un actif saisonnier ou un salarié du privé éprouvent des difficultés pour leurs besoins alimentaires. Face aux besoins alimentaires, les ménages dirigés par les salariés du public éprouvent moins de difficultés (33,7%).

10.2 CHANGEMENTS DANS LES HABITUDES ALIMENTAIRES DES MENAGES

Les informations relatives aux changements dans les habitudes alimentaires des ménages portent entre autres sur la consommation des aliments moins chers, la réduction des quantités consommées, la réduction du nombre de repas par jour et l'emprunt de vivres intervenus au cours des sept jours précédant l'enquête. Le tableau 10.2 en annexe présente les différents changements d'habitude alimentaires que les ménages ont adoptés au cours des sept derniers jours précédant l'enquête. Ces changements sont plus ou moins en relation avec les difficultés qu'éprouvent les ménages à subvenir à leurs besoins alimentaires. Plus d'un ménage sur deux ont cherché à consommer moins cher que d'habitude (55,4%). Près de 50% des ménages ont réduit les quantités consommées. Par contre, la réduction du nombre de repas pris par jour, a été adoptée comme changement d'habitude par 44,3%. La réduction des quantités consommées au profit des enfants et le fait de compter sur la solidarité par l'emprunt des vivres ou par l'aide afin de subvenir aux besoins alimentaires sont les changements observés respectivement dans 33,2% et 22,1% des ménages.

L'analyse des résultats suivant les caractéristiques des ménages révèlent globalement que la consommation d'aliment moins cher que d'habitude, la réduction des quantités consommées et la réduction du nombre de repas sont les changements les plus adoptés. Quant à la réduction des quantités d'aliment consommées au profit des enfants et la solidarité alimentaire, les proportions des ménages qui ont recouru à ces nécessités sont moins élevées que celles des trois premiers changements.



Selon le milieu de résidence, les résultats traduisent que quel que soit le type de changement, les proportions sont plus élevées en milieu urbain qu'en milieu rural.

Selon les régions, les changements dans les habitudes alimentaires sont plus observés dans les régions maritime et savanes. En effet, dans la région Maritime, 67,2% des ménages ont consommé moins chers que d'habitude, 59,0% ont réduit les quantités consommées et 53,2% ont réduit le nombre de repas par jour. Dans la région des Savanes, ces proportions sont respectivement de 59,8%; 56,0% et 53,7%.

Il faut noter également qu'à Lomé, près d'un ménage sur deux a eu à se confronter aux deux premiers changements d'habitudes alimentaires que sont la consommation d'aliment moins cher que d'habitude (55,5%) et la réduction des quantités consommées (48,2%).

Il ressort également des résultats que dans les ménages dirigés par un salarié du secteur privé ; un actif saisonnier ; un apprenti, aide familial, autre actif ou un chômeur, les proportions des ménages qui ont eu à emprunter les vivres ou à compter sur l'aide sont plus élevées que la moyenne nationale (22,1%). Par ailleurs, plus de deux ménages sur trois dirigés par un chômeur ont consommé moins cher que d'habitude (75,6%) ou ont réduit les quantités consommées (81,8%). Dans cette catégorie la proportion des ménages à recourir à la solidarité dépasse le tiers (37,0%).

10.3 NOMBRE DE REPAS PRIS PAR JOUR AU SEIN DES MENAGES

Au sein des ménages, le nombre de repas pris par jour au cours de la période de référence est examiné à travers trois groupes d'âges : les enfants dont l'âge est compris entre 6 et 59 mois, les enfants de 5 à 17 ans et les personnes qui ont 18 ans ou plus (Tableau 10.3 en annexe).

Au niveau national sept enfants sur dix âgés de 6 à 59 mois prennent en moyenne 2 ou 3 repas par jour. Ceux qui prennent un repas par jour représentent 3,6%. Le constat est le même au niveau, du milieu de résidence et des régions.

La proportion des enfants de 5 à 17 ans qui prennent en moyenne 2 ou 3 repas par jour est de 88,9%. Cependant, 3,0% de ces enfants prennent un repas par jour.

En milieu rural, la proportion (90,3%) de ces enfants qui prennent 2 ou 3 repas par jour est supérieure à la moyenne nationale. Elle est de 88,9% en milieu urbain. En ce qui concerne la proportion des enfants qui prennent seulement un repas par jour, elle est de 3,0 en milieu rural et de 2,9% en milieu urbain. Au niveau régional, c'est dans les régions des Savanes (6,5%), Lomé (3,8%), Kara (4,5%) qu'on trouve les plus fortes proportions d'enfants de 5 à 17 ans qui prennent seulement un repas par jour.

Enfin pour les personnes âgées de 18 ans ou plus, neuf personnes sur dix (91,1%) prennent 2 à 3 repas par jour. Pour cette même tranche d'âge, 7,0% des personnes prennent seulement un repas par jour.

En milieu de résidence comme dans les régions les personnes âgées de 18 ans ou plus prennent en majorité 2 à 3 repas par jour. Toutefois dans les régions des Savanes (13,7%), de la Kara (8,8%) et Maritime (7,6%) la proportion des personnes qui prennent seulement un repas par jour est supérieure à la moyenne nationale.



10.4 INSUFFISANCE DE NOURRITURE DANS LES MENAGES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

Sur le plan national, plus de trois ménages sur cinq ont eu à faire face à une insuffisance de nourriture au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête.

La proportion des ménages touchés par l'insuffisance de nourriture est de 62,0% en milieu urbain et 62,5% en milieu rural (Tableau 10.4 en annexe).

Les régions Maritime (79,4%) et des Savanes (71,4%) sont les deux principales régions où les ménages ont été confrontés à une insuffisance de nourriture. Toutefois, dans les autres régions cette proportion reste élevée : 59,5% pour Lomé 55,1% pour Kara, 48,9% pour les Plateaux et 42,0% pour la région Centrale.

Il est à noter que tous les groupes socio-économiques ont connu d'insuffisance de nourritures au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête Des ménages dirigés par un chômeur ont la plus forte proportion 90,6% alors que ceux dirigés par un salarié du public (47,3%) ont la plus faible proportion.

10.5 CAUSES DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE

Les résultats du Tableaux 10.5 en annexe montrent que les causes de l'insécurité alimentaire diffèrent selon le milieu de résidence, région, et le groupe socio-économique.

Sur le plan national, deux principales causes d'insécurité alimentaire sont évoquées par les ménages : la faible ressource financière (40,0%) et la faible récolte (33,1%).

En milieu rural, la faible récolte (53,1%) constitue la cause d'insécurité alimentaire la plus évoquée par les ménages. Vient ensuite les difficultés financières (28,7%). Par contre en milieu urbain, les ménages ont plus évoqué les difficultés financières (54,8%) et la cherté des produits sur le marché (31,0%).

L'analyse suivant les régions montre que les ménages dans les régions de Lomé (50,6%), Maritime (47,8%), Centrales (40,1%) , Plateaux (37,1%) ont plus cité les faibles ressources financières comme cause d'insécurité alimentaire tandis que dans les autres régions c'est la faible récolte : Savanes (74,1%), Kara.(53,1%)

S'agissant du groupe socio-économique les ménages dirigés par un agriculteur indépendant (60,1%) un actif saisonnier (47,6%), un apprentis/aide familial/autre actif (50,6%) ont plus mentionné les faibles récoltes comme cause d'insécurité alimentaire alors que pour les ménages dirigés par un inactif (51,6%), un autre indépendant (52,1%), un salarié du privé (52,9%), un salarié du public (47,1%), les faibles ressources financières constituent la cause la plus évoquée.





CHAPITRE XI : CHOCS ET STRATÉGIES DE SURVIE

Le présent chapitre rend compte des stratégies de survie des ménages pour faire face à des chocs relatifs aux aléas climatiques, aux relèvements des coûts des denrées alimentaires et d'autres événements malheureux pouvant affecter la vie du ménage au cours des douze derniers mois. L'analyse portera dans un premier temps sur la nature des chocs subis par les ménages puis dans un second temps les stratégies adoptées par ces derniers.

11.1 CHOCS SUBIS PAR LES MENAGES

11.1.1 Ménages affectés par les chocs

Au niveau national, 88,4% des ménages déclarent avoir subi au moins un choc au cours des douze derniers mois précédant l'enquête. L'analyse au niveau du milieu de résidence révèle que neuf ménages sur dix ont subi au moins un choc en milieu urbain contre huit ménages sur dix en milieu rural. En ce qui concerne les régions, la proportion des ménages ayant subi au moins un choc au cours des douze derniers mois est au-dessus de la moyenne nationale pour Lomé (93,0%) et la région Maritime (90,9%). Par contre, cette proportion pour les régions des Plateaux (85,7%), de la Kara (84,6%), Centrale (86,8%) et des Savanes (85,3%) est en-dessous de la moyenne nationale (Tableau 11.1 en annexe). Quel que soit le groupe socio-économique du chef de ménage, on note que dans une proportion élevée (au dessus de 85%) les ménages ont été affectés par des chocs.

L'analyse par type de chocs subis selon le milieu de résidence permet de mettre en exergue les chocs qui ont le plus affecté les ménages. Ainsi, sur le plan national, l'inondation (47,5%), le prix élevé des produits alimentaires (30,5%), la dégradation des sols (18,8%) et la sécheresse ou l'irrégularité des pluies (13,6%) sont les chocs les plus évoqués par les ménages. (Tableau 11.2 en annexe). En milieu urbain, l'inondation constitue le principal choc évoqué par 64,3% des ménages. Quant au milieu rural, plusieurs chocs ont affecté une proportion élevée de ménages. En effet 48,5% des ménages ont subi des difficultés relatives au prix élevé des produits alimentaires, et 34,4% l'inondation. La dégradation des sols, avec 28,5% des ménages touchés est le troisième choc en milieu rural. Les difficultés suite à une maladie grave ou à un accident d'un membre de ménage et le décès d'un membre actif du ménage ont affecté chacune 23,3% des ménages.

L'inondation est le choc qui a affecté une proportion élevée de ménages quelle que soit la région. Les ménages de Lomé (76,1%) et de la région Maritime (53,4%) ont particulièrement subi ce choc en ce sens que plus de la moitié des ménages en ont pâti. En dehors de l'inondation, le prix élevé des produits alimentaires, la dégradation des sols et les maladies graves ou accidents d'un membre du ménage ont durement affecté les ménages des régions Plateaux, Centrale, Kara et Savanes. La dégradation des sols, par exemple, est très ressentie dans les régions de la Kara (42,6%), des Savanes (42,6%) (Tableau 11.3 en annexe).

11.1.2 Conséquences des chocs sur les ménage

En général, les chocs ont eu des conséquences à des niveaux différents sur les conditions de vie des ménages. Les sections qui vont suivre vont servir à appréhender l'effet des chocs sur les revenus, l'achat et la consommation des produits alimentaires ainsi que les avoirs ou les actifs des ménages.



Il ressort de manière générale que les différents chocs ont conduit à une diminution de ces éléments du bien-être des ménages. Les proportions dans cette section donnent l'ampleur des chocs sur l'ensemble des ménages qui les ont subis.

- **Effet des chocs sur le revenu des ménages. (Tableau II.4 en annexe).**

La perte de l'emploi d'un membre du ménage (100%), la perte importante des revenus salariaux (97,8%), la faillite d'une entreprise non agricole (96,3%) et la perte importante du revenu non agricole (96,1%) ont plus entraîné la diminution du revenu des ménages. Seul le décès d'un membre non actif du ménage (69,7%) qui a le moins entraîné une baisse de revenu dans le ménage.

- **Effet des chocs sur les avoirs ou actifs des ménages. (Tableau II.5 en annexe).**

Contrairement aux revenus, les avoirs ou actifs des ménages ont été moins affectés par les chocs. En effet, pour la plupart des chocs, la proportion des ménages dont les avoirs ou actifs sont stables est nettement élevée.

Plus de 40% des ménages ont eu leurs avoirs ou actifs stables malgré la baisse importante des prix des produits agricoles (50,8%), le taux élevé des maladies des cultures (45,1%) et la sécheresse ou l'irrégularité des pluies (43,5%).

Néanmoins la perte de l'emploi salarié d'un membre du ménage (81,2%), la faillite d'une entreprise non agricole du ménage (79,0%) et la perte importante de revenus salariaux (75,5%) demeurent les chocs qui ont le plus entraîné la baisse des avoirs ou actifs des ménages.

- **Effet des chocs sur la production agricole des ménages. (Tableau II.6 en annexe).**

Il ressort, du tableau II.6 en annexe que plus de 80,0% des ménages ont vu leurs productions agricoles baissées suite à la dégradation des sols (94,9%), à la sécheresse ou l'irrégularité des pluies (94,2%), à l'inondation (91,3%), aux prix élevés des intrants agricoles (87,3%) et au taux élevé de maladies de culture (86,8%). La destruction des cultures par les animaux en transhumance (92,6%) fait également partie des chocs qui ont affecté les productions agricoles.

- **Effet des chocs sur l'achat des produits des ménages. (Tableau II.8 en annexe).**

Contrairement aux effets de baisse que certains chocs ont eu sur le revenu, les avoirs ou actifs, la production agricole des ménages, il faut remarquer que certains chocs ont conduit les ménages à changer de comportement en matière d'approvisionnement. Ceci a conduit les ménages à augmenter l'achat de produits alimentaires dû à la sécheresse ou à l'irrégularité des pluies (56,9%), dégradation des sols (50,6%), destruction des cultures par les animaux en transhumance (49,4%) et au taux élevé des maladies des cultures (47,6%).



11.2 STRATEGIES DE SURVIE DES MENAGES

Le tableau 11.10 en annexe, présente les résultats relatifs aux stratégies adoptées par les ménages face aux trois chocs qui ont le plus affecté les ménages.

Parmi les chocs survenus, la sécheresse est le choc pour lequel la proportion des ménages n'ayant adopté aucune stratégie est la plus élevée (48,2%). Viennent ensuite le prix élevé des intrants agricoles (32,5%) et le prix élevé des produits alimentaires (21,7%). Néanmoins, 33,9% des ménages ont modifié leurs habitudes alimentaires face à la hausse des prix des denrées alimentaires.

Près de deux ménages sur dix ont utilisé leur épargne pour faire face à la hausse des prix des intrants agricoles (19,0%) ou à la hausse des prix des produits alimentaires (19,8%).

Il ressort du tableau 11.11 que sur le plan national 65,5% des ménages enquêtés ont adopté au moins une stratégie face aux chocs subis. En milieu urbain 77,6% des ménages ont adopté au moins une stratégie de survie contre 59,1% de ménages en milieu rural.

En considérant les régions, c'est beaucoup plus à Lomé (88,5%) et dans la région des Savanes (71,0%) que les ménages ont développé au moins une stratégie de survie.

Parmi les ménages dirigés par les actifs saisonniers, 82,0% ont développé au moins une stratégie de survie. Ils sont suivis par les ménages dirigés par les chômeurs (80,0%), les salariés du privé (75,5%), et les autres indépendants (72,9%).



Annexe

Annexe

Annexe

Annexe

Annexe

Annexe

Annexe

Annexe

Annexe

Annexe





Tableau 2.1 : Répartition des ménages résidents selon certaines caractéristiques du chef de ménage

	Pourcentage
Ensemble	100,0
Milieu de résidence	
Urbain	43,6
Rural	56,4
Groupe socio-économique	
Salarié du public	6,6
Salarié du privé	13,5
Agriculteur indépendant	32,9
Autres indépendants	27,4
Actifs saisonniers	5,1
Apprentis, Aides familiaux, Autres actifs	7,2
Chômeurs	0,5
Inactifs	6,7
Non déclaré	0,2
Sexe	
Masculin	78,2
Féminin	21,8
État matrimonial	
Jamais marié(e)	8,6
Marié(e) monogame	54,7
Marié(e) polygame	20,1
Divorcé(e)/Séparé(e)	5,8
Veuf/Veuve	10,8
Plus haut niveau d'instruction	
Aucun	33,4
Primaire partiel	16,2
Primaire complet	11,7
Secondaire partiel	29,0
Secondaire complet	4,1
Supérieur	5,6
Religion	
Sans religion	7,6
Religion chrétienne	52,6
Religion musulmanes	12,8
Religion traditionnelles	26,4
Autres religions	0,6

Tableau 2.2 : Age moyen des chefs des ménages selon le milieu de résidence, la région et le sexe

	Age Moyen
Ensemble	44,1
Milieu de résidence	
Urbain	41,3
Rural	46,3
Région	
Maritime	45,7
Plateaux	43,5
Centrale	45,1
Kara	44,5
Savanes	44,1
Lomé	41,1
Sexe	
Masculin	42,8
Féminin	49,0



Tableau 2.3 : Taille moyenne des ménages selon le milieu de résidence, la région, le groupe socio-économique, le sexe, l'état matrimonial du chef de ménage	
Ensemble	5,1
Milieu de résidence	
Urbain	4,5
Rural	5,6
Région	
Maritime	4,6
Plateaux	5,2
Centrale	6,0
Kara	5,6
Savanes	6,8
Lomé	4,1
Groupe socio-économique	
Salarié du public	5,3
Salarié du privé	4,2
Agriculteur indépendant	6,0
Autres indépendants	4,6
Actifs saisonniers	5,2
Apprentis, Aides familiaux, Autres actifs	5,6
Chômeurs	3,7
Inactifs	4,3
Non déclaré	5,4
Sexe	
Masculin	5,4
Féminin	4,0
État matrimonial	
Jamais marié(e)	1,9
Marié(e) monogame	5,2
Marié(e) polygame	7,4
Divorcé(e)/Séparé(e)	3,1
Veuf/Veuve	4,0

Tableau 2.4 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence, par région, par taille, par terres et bétail détenus	
Ensemble	100,0
Milieu de résidence	
Urbain	43,6
Rural	56,4
Région	
Maritime	31,0
Plateaux	22,9
Centrale	8,8
Kara	11,7
Savanes	9,5
Lomé	16,1
Taille du ménage	
1 à 2 pers.	20,0
3 à 4 pers.	28,0
5 à 6 pers.	25,2
7 pers. et +	26,7
Terres possédées	
Aucune	40,8
< à 1 ha	25,1
1 - 1.99 ha	9,8
2 - 3.99 ha	11,7
4 - 5.99 ha	5,2
6 ha et plus	7,3
Bétail détenu	
Aucun	54,5
Volaille uniquement	14,6
Petit bétail uniquement	5,6
Gros bétail uniquement	0,5
Volaille et petit bétail	20,2
Volaille et gros bétail	0,4
Petit et gros bétail	0,7
Les 3 types	3,4

Tableau 2.5 : Répartition (%) de la population par grands groupes d'âges et par milieu de résidence

Groupe d'âges	Milieu de résidence		Ensemble
	Rural	Urbain	
<15 ans	47,8	37,4	43,8
15-64 ans	47,8	60,3	52,5
65 ans +	4,4	2,3	3,6
Total	100,0	100,0	100,0

Tableau 2.6 : Répartition (%) de la population par grands groupes d'âges et par sexe

Groupe d'âges	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
<15 ans	45,3	42,4	43,8
15-64 ans	51,3	53,7	52,5
65 ans +	3,3	3,9	3,6
Total	100,0	100,0	100,0

Tableau 2.7 : Répartition (%) de la population par âge selon l'âge et le sexe

Groupe d'âges	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
0-4 ans	76,2	76,2	152,4
5-9 ans	82,2	80,8	163,0
10-14 ans	63,5	59,5	123,0
15-19 ans	54,8	49,4	104,2
20-24 ans	39,2	42,5	81,6
25-29 ans	35,0	44,9	79,8
30-34 ans	27,0	30,7	57,6
35-39 ans	25,1	31,5	56,6
40-44 ans	22,3	22,5	44,8
45-49 ans	16,9	19,0	35,9
50-54 ans	14,4	14,1	28,5
55-59 ans	9,1	9,4	18,4
60-64 ans	7,8	10,2	18,0
65-69 ans	5,8	6,1	11,9
70-74 ans	3,8	5,3	9,1
75-79 ans	2,6	2,6	5,2
80 ans +	4,1	5,9	10,0
Total	489,7	510,3	1000,0



Tableau 2.8 : Répartition (%) des membres de ménages selon le lien de parenté avec le chef du ménage

	Chef de ménage	Époux ou Épouse	Fils ou fille	Frère ou Sœur	Père ou mère	Autre parent	Aucun lien de parenté	Total
Ensemble	19,5	14,4	46,9	2,7	1,3	13,1	2,0	100,0
Milieu de résidence								
Urbain	22,3	13,8	41,5	3,7	0,8	14,6	3,3	100,0
Rural	17,7	14,8	50,3	2,1	1,7	12,1	1,2	100,0
Région								
Maritime	21,6	14,0	43,8	2,5	0,6	15,0	2,4	100,0
Plateaux	19,1	14,8	49,8	2,1	1,0	11,6	1,7	100,0
Centrale	16,6	14,6	48,6	3,1	1,9	13,0	2,1	100,0
Kara	17,7	14,9	48,5	3,4	2,2	12,0	1,2	100,0
Savanes	14,8	14,7	53,4	3,4	2,7	9,7	1,2	100,0
Lomé	24,2	13,8	39,4	3,0	0,6	15,8	3,2	100,0
Taille du ménage								
1 à 2 pers.	68,9	10,6	9,0	5,2	1,2	4,3	0,8	100,0
3 à 4 pers.	28,3	18,7	37,2	3,0	1,0	10,1	1,6	100,0
5 à 6 pers.	18,3	14,8	50,4	2,5	1,3	11,3	1,5	100,0
7 pers. et +	10,8	13,0	53,4	2,5	1,5	16,3	2,6	100,0
Terres possédées								
Aucune	24,1	14,1	43,4	3,3	0,7	12,4	1,9	100,0
< à 1 ha	19,3	13,4	44,2	2,9	1,4	15,4	3,4	100,0
1 - 1.99 ha	19,8	13,6	48,5	2,3	1,5	12,9	1,3	100,0
2 - 3.99 ha	15,8	16,0	53,1	2,7	1,9	9,3	1,2	100,0
4 - 5.99 ha	14,2	15,8	53,5	1,7	1,8	12,0	1,0	100,0
6 ha et plus	13,7	15,5	50,2	2,1	1,6	15,6	1,3	100,0
Bétail détenu								
Aucun	23,7	14,1	42,0	3,2	0,9	13,5	2,6	100,0
Volaille uniquement	18,5	14,5	47,7	2,8	1,6	13,3	1,6	100,0
Petit bétail uniquement	19,6	13,6	47,8	0,7	0,9	15,7	1,7	100,0
Gros bétail uniquement	15,0	14,9	41,3	3,9	3,9	20,3	0,7	100,0
Volaille et petit bétail	15,0	14,7	52,2	2,3	1,6	12,7	1,6	100,0
Volaille et gros bétail	17,6	16,5	50,4	0,5	1,9	11,5	1,5	100,0
Petit et gros bétail	13,5	17,6	55,2	2,4	1,4	8,0	1,9	100,0
Les 3 types	11,5	15,5	57,0	3,0	2,7	9,1	1,2	100,0
Sexe								
Masculin	31,1	0,2	51,3	3,3	0,3	12,3	1,5	100,0
Féminin	8,3	28,1	42,8	2,2	2,3	13,8	2,5	100,0

Tableau 3.2 : Indicateurs d'éducation et d'alphabétisation par lieu de résidence, groupe socioéconomique et sexe

	Taux alphabétisation	Primaire			Secondaire		
		Accès	Fréquentation Net	Satisfaction	Accès	Fréquentation Net	Satisfaction
Ensemble	60,3	87,8	81,8	62,8	57,2	41,0	30,9
Milieu de résidence							
Urbain	77,8	94,8	88,3	50,5	79,1	56,4	38,4
Rural	47,4	84,6	78,8	71,7	44,3	32,0	25,4
Région							
Maritime	66,6	90,5	87,2	61,6	73,9	42,2	31,4
Plateaux	55,3	82,9	80,2	68,2	41,0	36,2	29,1
Centrale	57,8	84,4	81,7	61,6	51,9	43,5	34,5
Kara	54,1	87,9	80,7	63,0	51,7	43,9	31,1
Savanes	32,8	88,3	72,3	74,4	38,2	27,6	21,0
Lomé	81,5	96,0	87,8	46,9	78,9	57,4	37,8
Groupe socio-économique							
Salarié du public	87,1	97,1	91,1	46,0	77,4	64,7	43,1
Salarié du privé	77,2	89,5	86,3	55,3	67,8	47,4	33,7
Agriculteur indépendant	44,8	82,5	77,2	71,8	40,2	30,5	25,8
Autres Indépendants	69,4	94,3	88,6	59,5	78,4	50,8	32,9
Actifs saisonniers	50,9	89,5	77,0	72,3	41,5	31,4	22,0
Apprentis, aides familiaux	54,2	84,0	78,1	64,0	46,2	34,4	33,0
Chômeurs	68,6	96,2	100,0	62,3	79,5	39,1	24,4
Inactifs	60,6	91,5	79,8	52,7	64,9	42,3	33,3
Non déclaré	80,9	90,8	85,4	62,0	47,0	66,5	31,1
Sexe							
Masculin	74,0	87,3	84,5	58,7	54,6	48,0	34,9
Féminin	47,9	88,2	79,0	68,0	59,9	33,5	25,7



Tableau 3.3: Répartition (%) des élèves fréquentant actuellement l'école par milieu de résidence, par région, par groupe socioéconomique et par sexe selon les raisons d'insatisfaction

	Raison d'insatisfaction							
	Manque de livres/fournitures	Enseignement médiocre	Manque d'enseignants	Absence ou mauvais état des toilettes	Absence de points d'eau potable	Mauvais état d'infrastructure scolaire (sauf toilettes et points d'eau potable)	Effectif pléthorique	Autre problème
Ensemble	15,4	11,9	23,4	5,9	3,6	15,6	18,7	5,5
Milieu de résidence								
Urbain	13,0	16,1	10,4	5,1	3,4	10,7	32,7	8,6
Rural	16,5	10,0	29,3	6,2	3,6	17,8	12,3	4,1
Région								
Maritime	12,3	12,3	19,3	11,6	7,4	6,7	24,5	5,8
Plateaux	12,6	18,9	28,9	3,1	0,0	19,5	12,8	4,2
Centrale	11,7	4,2	40,1	0,0	5,2	22,4	7,9	8,5
Kara	23,8	10,8	27,0	3,0	1,3	22,4	7,2	4,6
Savanes	24,9	4,6	16,3	3,3	2,1	22,6	24,0	2,2
Lomé	2,2	18,4	9,6	4,9	0,0	10,6	36,2	11,8
Groupe socio-économique								
Salarié du public	14,0	6,1	31,1	3,5	3,0	7,2	25,9	9,4
Salarié du privé	25,0	11,5	14,2	3,6	2,5	16,4	20,2	6,4
Agriculteur indépendant	9,9	11,2	32,1	8,4	5,7	19,5	9,9	3,4
Autres Indépendants	11,9	19,0	11,2	4,8	2,3	8,3	33,2	9,4
Actifs saisonniers	35,7	4,5	10,7	1,0	0,0	21,6	22,6	3,8
Apprentis, aides familiaux	24,6	7,6	31,8	0,0	0,0	17,1	14,1	4,7
Chômeurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	66,2	33,8	0,0
Inactifs	24,6	12,9	15,8	12,4	0,0	10,9	17,4	5,9
Non déclaré	7,5	18,6	10,8	0,0	15,8	0,0	47,4	0,0
Sexe								
Masculin	15,4	12,1	25,7	3,7	3,6	15,4	19,2	4,8
Féminin	15,4	11,8	20,3	8,6	3,5	15,8	18,2	6,5

Tableau 3.4: Répartition (%) des enfants de 6 à 18 ans par milieu de résidence, par région, par groupe socioéconomique et par sexe selon les raisons de non fréquentation actuelle

	Non fréquentation	Raison de non fréquentation										
	Ne fréquente pas	Trop âgé/a fini l'école	Distance	manque de soutien frais de scolarité trop cher	Travail	Inutile	Maladie/handicap	Echoué examen	Enceinte	S'est marié	Abandon	Autre
Ensemble	9,1	4,6	1,4	21,5	9,6	3,7	4,3	3,0	4,2	3,3	41,8	2,6
Milieu de résidence												
Urbain	8,9	4,7	0,0	21,2	14,6	3,9	2,5	2,5	1,4	1,1	43,8	4,2
Rural	9,1	4,5	2,2	21,7	6,8	3,7	5,3	3,3	5,7	4,5	40,7	1,6
Région												
Maritime	10,0	4,6	0,9	29,3	8,8	1,2	6,1	2,7	3,7	1,7	38,6	2,5
Plateaux	10,4	4,7	0,6	19,7	6,5	6,0	4,2	5,5	5,9	5,8	39,1	1,9
Centrale	7,0	5,3	8,1	9,0	12,4	3,9	8,3	0,8	7,1	4,7	39,1	1,2
Kara	5,7	3,8	0,0	12,9	11,1	5,4	0,0	1,0	5,9	5,8	54,1	0,0
Savanes	6,7	7,4	3,2	14,3	13,0	0,4	4,8	0,7	1,2	0,6	54,4	0,0
Lomé	11,5	2,4	0,0	23,8	13,0	5,9	0,0	2,4	1,0	1,6	42,1	7,7
Groupe socio-économique												
Salarié du public	4,8	0,0	0,0	21,2	29,2	5,4	7,8	0,0	0,0	0,0	36,4	0,0
Salarié du privé	10,3	4,8	0,0	24,9	12,5	3,5	1,5	1,4	1,7	4,7	42,8	2,3
Agriculteur indépendant	9,6	4,0	2,9	19,6	6,7	4,4	5,3	4,0	3,9	4,0	43,1	2,2
Autres Indépendants	8,8	5,3	0,2	20,8	10,5	2,1	2,4	2,6	5,4	3,7	41,5	5,6
Actifs saisonniers	5,7	10,9	5,8	23,5	15,4	,0	1,7	2,0	0,0	3,8	37,0	0,0
Apprentis, aides familiaux	8,5	5,6	0,0	26,7	4,5	3,2	7,7	0,0	6,5	0,0	45,8	0,0
Chômeurs	8,3	0,0	0,0	29,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	70,7	0,0
Inactifs	13,7	4,4	0,0	23,6	11,0	7,3	5,6	6,8	7,5	1,9	31,9	0,0
Non déclaré	13,0	0,0	0,0	28,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	71,1	0,0
Sexe												
Masculin	6,0	3,0	1,3	23,6	9,6	3,9	5,4	2,5	0,0	0,0	49,2	1,6
Féminin	12,4	5,4	1,5	20,5	9,6	3,7	3,7	3,3	6,4	5,1	37,9	3,1



Tableau 3.5 : Répartition (%) des élèves par milieu de résidence, par région, par groupe socio-économique et par sexe selon le type d'écoles fréquentées

	Type d'écoles fréquentées				
	Ecole / Université publique	Ecole / Université privée confessionnelle	Ecole / Université privée laïque	Ecole Communautaire (EDIL)	Autre
Ensemble	68,7	10,4	16,2	4,6	0,1
Milieu de résidence					
Urbain	51,7	12,6	34,1	1,5	0,2
Rural	80,4	8,8	3,8	6,8	0,1
Région					
Maritime	58,5	11,2	29,6	0,6	0,0
Plateaux	76,9	15,3	2,9	4,9	0,0
Centrale	74,6	7,4	5,1	12,5	0,5
Kara	87,7	4,9	2,1	5,3	0,0
Savanes	81,3	5,3	2,5	10,8	0,2
Lomé	41,5	12,0	45,8	0,1	0,5
Groupe socio-économique					
Salarié du public	62,1	12,9	22,1	2,8	0,0
Salarié du privé	56,0	12,0	28,5	3,5	0,0
Agriculteur indépendant	80,8	8,2	3,2	7,6	0,2
Autres Indépendants	56,8	12,9	28,9	1,2	0,2
Actifs saisonniers	76,0	7,1	8,4	8,4	0,0
Apprentis, aides familiaux	75,6	11,7	8,9	3,6	0,3
Chômeurs	66,2	3,6	28,3	1,9	0,0
Inactifs	62,1	7,3	26,2	4,2	0,3
Non déclaré	78,9	1,6	15,0	4,5	0,0
Sexe					
Masculin	70,7	10,0	14,0	5,0	0,2
Féminin	66,0	10,8	19,0	4,1	0,1

Tableau 3.6: Répartition (%) de la population selon le niveau d'instruction

	Niveau d'instruction			
	Aucun niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur ou plus
Ensemble	26,0	43,5	27,6	2,9
Milieu de résidence				
Urbain	13,4	38,9	41,1	6,6
Rural	34,2	46,6	18,8	0,5
Région				
Maritime	20,1	46,9	29,3	3,8
Plateaux	28,3	46,5	24,3	0,9
Centrale	27,6	44,2	27,0	1,3
Kara	30,0	41,8	25,6	2,6
Savanes	46,2	39,0	14,3	0,4
Lomé	12,1	36,4	43,4	8,1
Groupe socio-économique				
Salarié du public	6,8	35,0	46,4	11,8
Salarié du privé	15,2	40,2	38,8	5,8
Agriculteur indépendant	35,5	46,9	17,3	0,3
Autres indépendants	18,1	45,4	34,0	2,5
Actifs saisonniers	36,0	40,8	21,1	2,2
Apprentis, Aides familiaux	32,0	41,3	25,0	1,7
Chômeurs	23,0	37,9	29,5	9,5
Inactifs	26,9	36,6	30,0	6,4
Non déclaré	5,3	42,9	47,8	4,0
Sexe				
Masculin	16,9	43,2	35,2	4,7
Féminin	34,6	43,9	20,4	1,1



Tableau 4.1 : Répartition (%) des personnes malades selon le sexe par milieu de résidence et par région

	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Ensemble	19,0	22,2	20,6
Milieu de résidence			
Urbain	20,4	24,5	22,5
Rural	17,8	20,1	19,0
Région			
Maritime	23,5	27,3	25,5
Plateaux	15,7	19,6	17,7
Centrale	19,4	20,9	20,2
Kara	20,0	24,7	22,4
Savanes	14,5	13,4	13,9
Lomé	19,0	23,4	21,3

Tableau 4.2 : Proportion (%) de la population malade ou blessée au cours des quatre dernières semaines précédant l'enquête par types de maladie/blessure selon le milieu de résidence, le sexe, le groupe d'âge

	Types de maladie ou blessure									
	Paludisme	Maladie diarrhéique	Maux de ventre	Blessure/traumatisme	Problème dentaire	Problème de peau	Problème d'yeux	Problème d'oreilles	Infection Respiratoire aiguës	Autres
Ensemble	12,3	0,8	2,8	1,0	0,3	0,6	0,6	0,1	1,6	3,2
Milieu de résidence										
Urbain	14,0	0,5	2,5	1,0	0,2	0,5	0,7	0,2	2,1	3,4
Rural	10,8	1,0	3,0	1,1	0,3	0,7	0,4	0,1	1,2	3,0
Sexe										
Ensemble masculin	11,7	0,7	2,3	1,3	0,2	0,5	0,4	0,1	1,4	2,7
0-4 ans	18,9	2,3	3,7	0,6	0,6	0,8	0,3	0,0	3,1	2,4
5-9 ans	10,9	0,7	2,0	0,7	0,1	0,5	0,2	0,1	1,2	1,5
10-14 ans	8,1	0,1	1,8	0,8	0,1	0,4	0,4	0,2	0,5	1,2
15-29 ans	9,1	0,3	2,0	1,5	0,0	0,3	0,3	0,0	0,8	1,8
30-49 ans	12,8	0,5	2,2	1,9	0,2	0,5	0,3	0,0	1,2	3,6
50-64 ans	11,0	0,9	1,8	2,2	0,1	1,1	2,1	0,1	0,7	6,6
65 ans et plus	12,8	0,7	3,5	2,4	0,9	0,5	1,4	0,6	6,3	11,0
Ensemble Féminin	12,8	0,8	3,2	0,8	0,3	0,7	0,7	0,2	1,8	3,6
0-4 ans	17,6	3,0	3,8	0,4	1,0	0,9	0,1	0,1	2,6	2,2
5-9 ans	11,3	0,3	2,2	0,2	0,0	0,5	0,1	0,2	1,5	0,8
10-14 ans	9,8	0,2	1,7	0,5	0,0	0,5	0,3	0,0	0,8	1,4
15-29 ans	10,6	0,2	3,2	0,6	0,1	0,8	0,6	0,2	1,2	2,8
30-49 ans	14,6	0,6	3,7	1,4	0,2	0,4	0,7	0,1	2,3	4,4
50-64 ans	13,8	0,6	4,8	1,8	0,5	0,9	1,2	0,1	3,1	11,7
65 ans et plus	15,3	1,9	4,9	2,0	1,4	0,6	5,0	0,6	3,7	15,7

Tableau 4.3 : Répartition (%) des personnes handicapées selon le type d'handicap principal par milieu de résidence, région, groupe socio-économique

	Handicap mental ou physique ou infirmité							
		non voyant	sourd/ muet	handicapé des membres supérieurs	handicapé des membres inférieurs	malade mentale	lèpres	autre handicap
Ensemble	1,5	13,3	11,4	10,1	32,6	19,4	0,7	12,5
Milieu de résidence								
Urbain	1,7	10,6	6,7	10,9	39,2	23,1	0,1	9,4
Rural	1,6	13,2	16,1	10,1	29,6	15,3	1,1	14,6
Région								
Maritime	1,2	6,0	8,2	10,9	39,1	18,6	0,8	16,4
Plateaux	2,0	15,0	9,0	6,2	31,5	30,6	0,0	7,8
Centrale	2,0	10,3	20,3	8,9	28,9	6,4	0,0	25,2
Kara	1,8	19,5	18,1	5,3	24,8	16,9	1,8	13,7
Savanes	1,4	10,7	22,3	13,9	33,8	10,8	1,7	6,7
Lomé	2,2	16,3	0,0	17,3	36,1	24,5	0,0	5,9
Groupe socio-économique								
Salarié du public	1,0	0,0	0,0	17,6	72,7	0,0	0,0	9,6
Salarié du privé	1,8	5,4	3,0	20,3	24,7	0,0	0,0	46,6
Agriculteur indépendant	1,4	8,9	16,4	9,7	26,3	9,0	4,2	25,5
Autres indépendants	1,7	9,7	4,0	6,9	63,4	3,7	0,0	12,2
Actifs saisonniers	0,9	0,0	6,2	31,5	53,6	1,7	0,0	7,0
Apprentis, Aides familiaux	2,1	6,4	25,8	7,7	31,1	16,8	0,4	11,7
Chômeurs	2,9	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0
Inactifs	0,0	18,9	9,0	10,9	24,3	27,6	0,4	8,9
Non déclaré	1,9	0,0	14,8	0,0	45,5	39,7	0,0	0,0
Sexe								
Masculin	1,3	11,1	12,5	12,8	33,2	15,5	0,8	14,1
Féminin	0,8	13,9	13,2	7,1	32,7	21,3	0,6	11,1
Niveau d'instruction								
Maternel	1,8	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Primaire	1,3	12,3	10,1	8,5	31,9	21,5	0,2	15,5
Secondaire 1er cycle	1,3	8,8	8,1	14,0	36,7	20,9	0,3	11,3
Secondaire 2eme cycle	1,9	4,2	10,8	17,2	44,8	2,8	0,0	20,2
Supérieur	1,3	4,2	4,1	20,7	35,3	34,9	0,0	0,9
NSP	1,7	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0
Aucun niveau	2,9	16,0	16,3	8,1	30,9	14,9	1,4	12,4
Statut matrimonial								
Jamais marié(e)	1,5	6,9	3,4	6,2	44,3	31,2	0,0	7,8
Marié(e) monogame	1,5	12,1	13,4	10,7	31,7	15,5	0,8	15,6
Marié(e) polygame	2,8	9,9	15,9	9,5	34,5	20,0	0,5	9,7
Divorcé(e)/séparé(e)	3,3	12,6	2,3	11,0	42,0	21,0	0,0	11,1
Veuf/veuve	1,6	22,7	7,4	12,8	26,0	18,6	1,9	10,8
Tranche d'âge								
15-64 ans	2,1	9,2	10,4	10,7	34,8	22,3	0,5	12,1
65 ans et plus	9,2	38,8	9,2	5,9	33,1	1,1	2,4	9,6



Tableau 4.4 : Répartition (%) de la population malade ou blessée au cours des quatre dernières semaines précédant l'enquête selon l'accès, l'utilisation des services médicaux et la satisfaction des personnes.

	Services médicaux		
	Accès	Utilisation	Satisfaction
Ensemble	66,8	61,2	85,6
Milieu de résidence			
Urbain	78,0	65,7	86,9
Rural	53,9	64,2	84,7
Région			
Maritime	80,4	58,8	79,7
Plateaux	58,6	67,2	85,1
Centrale	57,3	68,3	83,5
Kara	56,5	67,9	86,3
Savanes	43,3	65,4	91,6
Lomé	77,0	69,3	93,8
Groupe socio-économique			
Salarié du public	75,8	79,4	89,7
Salarié du privé	74,4	59,6	86,0
Agriculteur indépendant	52,2	55,7	85,5
Autres indépendants	75,4	65,5	84,8
Actifs saisonniers	55,9	53,5	74,8
Apprentis, Aides familiaux	59,1	68,4	86,8
Chômeurs	73,7	40,8	95,4
Inactifs	71,3	65,9	85,7
Non déclaré	59,0	40,9	100,0
Sexe			
Masculin	64,6	63,8	85,9
Féminin	65,6	65,9	85,8
Niveau d'instruction			
Maternel	73,6	78,9	90,8
Primaire	65,5	62,0	85,5
Secondaire 1er cycle	72,0	64,5	88,4
Secondaire 2eme cycle	74,2	66,0	81,2
Supérieur	78,9	59,4	87,7
Aucun niveau	56,7	63,2	86,2
Statut matrimonial			
Jamais marié(e)	67,8	53,9	88,0
Marié(e) monogame	68,5	65,3	84,6
Marié(e) polygame	57,3	67,8	84,4
Divorcé(e)/sépare(e)	73,8	61,3	81,9
Veuif/veuve	67,0	55,8	88,8

Tableau 4.5: Répartition (%) de la population malade ou blessée ayant consulté un praticien de santé au cours des quatre dernières semaines et qui n'ont pas été satisfaites et raisons de leur mécontentement

	Raisons de mécontentement										
	Non satisfaction	Établissement mal entretenu	Temps d'attente trop long	Pas de personnel de santé	Trop cher	Pot de vin	Traitement inefficace/ inadapté	Pas de médicaments	Mauvais accueil	Absentéisme du personnel	Autre
Ensemble	14,2	4,6	28,1	3,4	33,0	1,6	10,0	4,1	8,4	4,9	2,0
Milieu de résidence											
Urbain	13,1	0,9	32,7	1,3	33,6	2,3	9,4	2,3	11,2	4,2	2,0
Rural	15,3	8,1	23,6	5,4	32,4	0,9	10,5	5,8	5,8	5,6	2,0
Région											
Maritime	20,3	0,0	22,7	0,8	41,5	2,1	10,3	2,6	7,3	10,4	2,4
Plateaux	14,9	14,2	30,5	3,0	24,0	1,5	6,3	11,6	7,3	1,1	0,5
Centrale	16,5	5,0	45,7	7,8	21,1	0,0	9,5	0,0	5,0	2,4	3,6
Kara	13,7	2,4	29,3	7,6	23,7	3,3	8,9	4,5	17,0	1,1	2,2
Savanes	8,4	15,7	16,9	5,6	29,3	0,0	16,7	3,2	8,6	0,0	4,0
Lomé	6,2	0,0	26,6	3,2	45,7	0,0	14,9	0,0	9,7	0,0	0,0
Groupe socio-économique											
Salarié du public	10,3	0,0	22,7	4,7	28,1	0,0	0,0	10,9	33,7	0,0	0,0
Salarié du privé	14,0	0,0	29,1	11,9	30,8	0,0	17,0	1,8	3,7	4,7	1,0
Agriculteur indépendant	14,5	12,5	16,0	4,9	25,1	3,2	13,3	9,5	4,2	7,5	3,8
Autres indépendants	15,2	1,0	24,4	1,7	33,7	2,9	13,9	2,4	13,3	5,0	1,7
Actifs saisonniers	25,2	0,0	23,0	4,4	37,5	0,0	15,3	10,2	8,1	0,0	1,4
Apprentis, Aides familiaux, Autres actifs	13,2	6,7	33,6	2,9	32,1	1,1	6,1	6,2	5,4	4,7	1,2
Chômeurs	4,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0
Inactifs	14,3	3,6	29,1	2,7	37,1	1,0	8,9	0,0	10,0	4,7	3,0
Non déclaré	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sexe											
Masculin	14,1	5,6	30,5	4,0	33,5	0,8	7,0	6,2	6,6	4,4	1,4
Féminin	14,2	3,7	26,3	2,9	32,7	2,1	12,2	2,5	9,9	5,3	2,4
Genre de service de santé consulté											
Case de santé	10,7	0,6	15,9	16,0	2,2	5,5	12,7	8,2	39,0	0,0	0,0
Dispensaire/CMS/USP/PMI	15,0	10,4	30,6	4,6	26,0	2,8	7,3	6,1	7,7	1,2	3,4
Clinique/Cabinet Médical	9,7	0,0	13,0	3,5	65,1	,0	12,6	0,0	5,1	0,6	0,0
Hôpital Public (CHP, CHR)	17,7	0,4	47,7	1,0	26,9	1,1	8,1	1,0	9,2	3,8	0,9
Hôpital confessionnel	12,2	0,0	29,3	0,0	67,8	0,0	0,0	0,0	3,0	0,0	0,0
CHU	33,5	1,1	10,5	0,0	40,9	0,0	25,1	0,0	17,9	4,6	0,0
Structure phytosanitaire	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	62,5	0,0	37,5	0,0	0,0
Structure de consultation à domicile	5,9	0,0	0,0	0,0	62,4	0,0	13,3	24,3	0,0	0,0	0,0
Pharmacie	1,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autre	20,9	9,9	11,1	0,0	0,0	0,0	55,7	0,0	0,0	0,0	23,3



Tableau 4.6: Répartition (%) des personnes malades ou blessées n'ayant pas consulté un praticien de santé au cours des quatre dernières semaines et les raisons pour la non consultation

		Raisons pour non utilisation des services médicaux											
N'ont pas consulté		Pas nécessaire	Automédication	Trop cher/ manque d'argent	Trop éloigné	Pas de service de santé	Personnels incompétents	Négligence	Refus du conjoint /partenaire	Refus des parents	N'a pas été malade	Autre	
Ensemble	35,0	10,0	8,2	7,5	0,1	0,1	0,0	0,3	0,0	0,1	73,6	0,1	
Milieu de résidence													
Urbain	34,3	10,3	8,5	8,2	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,1	72,3	0,2	
Rural	35,8	9,8	7,9	6,8	0,2	0,3	0,0	0,3	0,0	0,0	74,7	0,0	
Région													
Maritime	41,2	6,2	14,3	6,9	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,1	72,2	0,0	
Plateaux	32,8	10,9	7,3	8,2	0,2	0,1	0,0	0,4	0,0	0,2	72,7	0,0	
Centrale	31,7	4,8	6,3	5,4	0,4	0,9	0,0	0,1	0,0	0,0	82,1	0,1	
Kara	32,1	12,8	4,8	9,4	0,4	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	72,1	0,0	
Savanes	34,6	11,2	3,8	5,7	0,1	0,2	0,0	0,1	0,0	0,0	78,9	0,1	
Lomé	30,7	15,3	6,9	8,8	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0	68,0	0,5	
Groupe socio-économique													
Salarié du public	20,6	10,6	6,8	6,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	74,9	1,1	
Salarié du privé	40,4	17,0	10,1	7,6	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0	64,7	0,1	
Agriculteur indépendants	44,3	7,1	10,8	9,2	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	72,2	0,1	
Autres indépendants	34,5	10,6	11,4	8,5	0,0	0,1	0,1	0,2	0,0	0,0	69,0	0,2	
Actifs saisonniers	46,5	12,6	7,2	6,4	0,0	0,0	0,1	0,3	0,0	0,1	73,3	0,1	
Apprentis, Aides fam.	31,6	9,2	6,0	6,7	0,1	0,2	0,0	0,3	0,0	0,1	77,3	0,0	
Chômeurs	59,2	8,1	11,4	12,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	68,6	0,0	
Inactifs	34,1	10,6	8,4	7,3	0,2	0,1	0,0	0,4	0,0	0,2	72,6	0,2	
Non déclaré	59,1	0,0	0,0	10,0	0,0	8,2	0,0	0,0	0,0	0,0	81,8	0,0	
Sexe													
Masculin	36,2	10,4	7,8	7,2	0,2	0,1	0,0	0,3	0,0	0,1	73,8	0,1	
Féminin	34,1	9,7	8,5	7,7	0,1	0,1	0,0	0,2	0,0	0,1	73,4	0,1	
Type de maladie													
Paludisme	33,4	5,4	62,5	26,5	0,3	0,5	0,1	0,7	0,0	0,9	2,9	0,2	
Diarrhée	32,2	7,1	58,0	28,0	2,0	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,0	0,0	
Maux de ventre	36,8	8,5	57,1	32,8	0,1	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,6	
Traumatisme	29,7	11,1	39,0	45,8	2,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,6	0,4	
Dentaire	26,1	0,0	70,7	24,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,6	0,0	
Problèmes de peau	22,0	8,8	54,5	32,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,9	0,0	
Problèmes d'yeux	28,7	9,3	38,5	44,5	1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,3	3,0	
Problèmes d'oreille	21,8	0,0	34,2	40,4	0,0	0,0	0,0	13,4	0,0	0,0	11,9	0,0	
Problèmes respiratoires	47,0	1,1	64,4	30,8	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	0,3	1,3	1,1	
Autres maladies	35,9	6,6	52,4	34,2	0,6	0,0	0,4	0,8	0,0	0,0	2,8	2,2	



Tableau 5.1 : Répartition(%) de la population en âge de travailler selon la situation dans l'emploi par milieu de résidence, région, sexe et par tranche d'âge					
	Situation dans l'emploi				
	Occupé plein-emploi	Occupé sous-emploi	Chômeur	Inactif	Total
Ensemble	54,9	21,7	2,2	21,1	100,0
Milieu de résidence					
Urbain	50,3	19,1	3,0	27,6	100,0
Rural	61,0	25,3	1,2	12,5	100,0
Région					
Maritime	49,9	20,7	2,7	26,6	100,0
Plateaux	67,1	15,5	1,2	16,3	100,0
Centrale	60,6	18,5	1,1	19,9	100,0
Kara	60,3	26,1	1,5	12,1	100,0
Savanes	48,7	41,3	0,8	9,2	100,0
Lomé	43,1	18,2	5,0	33,7	100,0
Sexe					
Masculin	55,4	22,5	2,5	19,6	100,0
Féminin	54,4	21,1	2,0	22,5	100,0
Tranche d'âge					
15-29 ans	52,6	15,8	2,4	29,3	100,0
30-49 ans	58,1	29,1	2,1	10,7	100,0
50-64 ans	55,0	24,1	1,9	19,0	100,0

Tableau 5.2: Répartition (%) de la population âgée de 15 à 64 ans selon le principal employeur par milieu de résidence, région, sexe et par tranche d'âge.							
	Principal employeur						Total
	Fonction publique	Société d'État	Entreprise privée	ONG/ Association/ groupement	Individu ou ménage	Autre	
Ensemble	4,2	1,2	64,6	0,9	25,5	3,6	100,0
Milieu de résidence							
Urbain	5,4	1,8	68,7	0,9	21,3	1,9	100,0
Rural	2,6	0,4	59,4	1,0	30,8	5,8	100,0
Région							
Maritime	4,4	1,9	75,6	0,6	16,4	1,1	100,0
Plateaux	3,4	0,6	63,4	1,2	18,8	12,6	100,0
Centrale	5,3	0,9	45,3	1,0	46,8	0,8	100,0
Kara	5,7	0,6	30,5	1,1	61,5	0,7	100,0
Savanes	2,7	0,2	50,0	1,6	44,3	1,3	100,0
Lomé	4,1	1,8	89,3	0,8	3,7	0,4	100,0
Sexe							
Masculin	6,6	1,9	62,6	1,4	24,7	2,9	100,0
Féminin	1,7	0,5	66,6	0,5	26,4	4,3	100,0
Tranche d'âge							
15-29 ans	1,5	0,7	62,6	1,2	30,4	3,6	100,0
30-49 ans	5,0	1,5	66,5	0,8	22,7	3,6	100,0
50-64 ans	6,7	1,1	62,4	0,9	25,2	3,7	100,0



Tableau 5.3 : Répartition (%) de la population en âge de travailler selon la branche d'activité par milieu de résidence, région, sexe et par tranche d'âge

	Branches d'activité																		
	Agriculture, chasse, sylviculture	Pêche, pisciculture et aquaculture	Activités extractives	Activité de fabrication	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	Construction	Commerce	Hôtels et restaurants	Transport entreposage et communication	Activités financières	Immobilier, location et services aux entreprises	Administration publique	Éducation	Santé et action sociale	Services collectifs, sociaux et personnels	Services domestiques	Activités des organisations extraterritoriales	Réparation de véhicules, d'automobiles et d'articles domestiques	
Ensemble	40,2	0,2	0,2	14,1	0,3	3,0	22,1	0,8	4,7	0,3	0,5	1,5	1,3	4,6	0,7	3,7	1,1	0,8	
Milieu de résidence																			
Urban	22,1	0,1	0,2	15,9	0,5	3,9	28,8	1,2	6,9	0,4	0,9	2,4	1,8	5,6	1,0	5,2	1,7	1,4	
Rural	63,0	0,2	0,3	11,9	0,1	1,8	13,7	0,2	1,9	0,2	0,0	0,3	0,6	3,3	0,3	1,9	0,3	0,1	
Région																			
Maritime	26,4	0,6	0,3	15,6	0,3	4,1	27,3	1,0	6,7	0,4	0,6	2,0	1,7	4,6	1,0	4,7	1,8	1,1	
Plateaux	67,1	0,0	0,0	8,1	0,0	1,3	11,7	0,3	2,9	0,2	0,1	0,8	0,5	4,2	0,2	2,2	0,2	0,2	
Centrale	42,9	0,1	0,7	17,7	0,3	3,0	19,1	0,7	3,5	0,0	0,2	0,7	1,7	5,8	0,2	2,3	0,3	0,9	
Kara	45,3	0,0	0,9	17,8	0,3	3,5	19,9	0,1	3,2	0,1	0,2	0,6	1,2	5,0	0,6	0,9	0,2	0,3	
Savanes	71,6	0,0	0,0	9,3	0,1	1,4	10,2	0,2	1,2	0,1	0,0	0,4	0,6	2,9	0,2	1,4	0,2	0,2	
Lomé	1,2	0,0	0,0	19,1	0,8	3,9	38,7	2,1	7,4	0,6	1,8	3,0	1,7	5,3	1,3	8,2	2,5	2,2	
Sexe																			
Masculin	44,4	0,4	0,2	9,1	0,4	6,0	10,2	0,6	9,2	0,4	0,9	2,4	2,0	7,2	1,2	3,3	0,5	1,7	
Féminin	36,2	0,0	0,3	19,1	0,2	0,0	33,8	1,0	0,2	0,2	0,1	0,6	0,5	2,0	0,2	4,0	1,6	0,0	
Tranche d'âge																			
15-24 ans	44,4	0,2	0,4	15,7	0,3	4,0	19,5	0,7	3,1	0,5	0,1	0,7	0,2	1,0	0,3	4,0	4,6	0,5	
25-64 ans	39,5	0,2	0,2	13,9	0,3	2,8	22,6	0,8	4,9	0,3	0,6	1,6	1,4	5,1	0,7	3,6	0,5	0,9	

Tableau 5.4 : Taux (%) de sous-emploi selon le type de population par milieu de résidence, région et le groupe d'âge

	Sous-emploi avec la population active occupée			Sous-emploi avec la population active		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Ensemble	21,10	27,82	24,23	20,2	25,5	22,8
Milieu de résidence						
Urbain	16,42	26,15	21,13	15,4	23,0	19,2
Rural	25,81	29,76	27,58	25,4	28,7	26,9
Région						
Maritime	19,69	25,86	22,56	18,7	23,0	20,8
Plateaux	25,86	32,61	28,97	25,4	31,0	28,0
Centrale	23,10	22,55	22,86	22,5	21,2	21,9
Kara	25,41	41,26	33,13	25,0	38,9	31,9
Savanes	16,24	18,18	17,04	16,2	17,8	16,8
Lomé	16,19	22,92	19,51	14,9	20,5	17,7
Groupe d'âge						
15-35 ans	18,68	25,39	22,17	17,7	22,9	20,5
36 ans +	24,06	33,07	27,48	23,4	31,5	26,5

Tableau 5.5: Répartition (%) de la population sous-employée selon les types d'employeurs par milieu de résidence, région, sexe et par tranche d'âge

	Principal employeur						
	Fonction publique	Société d'Etat	Entreprise privée.	ONG/Association/ groupement	Individu ou ménage	Autre	Total
Ensemble	2,5	0,7	67,1	0,7	26,8	2,3	100,0
Milieu de résidence							
Urbain	3,1	1,0	74,3	0,5	19,4	1,7	100,0
Rural	1,8	0,3	59,1	0,9	35,0	2,9	100,0
Région							
Maritime	0,9	1,1	82,50	0,1	14,2	1,1	100,0
Plateaux	2,4	0,30	69,1	0,8	19,9	7,6	100,0
Centrale	7,0	1,0	59,9	0,6	29,4	2,2	100,0
Kara	5,6	0,40	25,8	1,6	65,8	0,8	100,0
Savanes	1,3	0,1	49,0	1,3	46,4	1,9	100,0
Lomé	2,6	0,9	95,3	0,4	0,4	0,5	100,0
Sexe							
Masculin	4,1	1,0	65,3	1,0	26,6	2,0	100,0
Féminin	0,9	0,3	68,9	0,4	26,9	2,5	100,0
Tranche d'âge							
15-29 ans	1,1	0,2	65,7	0,5	29,3	3,2	100,0
30-49 ans	2,7	1,0	69,0	0,8	24,6	1,8	100,0
50-64 ans	4,7	0,3	63,2	0,7	29,2	1,8	100,0



Tableau 5.6: Répartition (%) de la population sous-employée selon le statut dans l'emploi par milieu de résidence, région, sexe et par tranche d'âge

	Statut dans l'emploi				
	Permanent	A durée déterminée	Temporaire/saisonnier	Indépendant	Total
Ensemble	11,8	4,0	10,4	73,8	100,0
Milieu de résidence					
Urbain	13,9	5,2	7,0	73,9	100,0
Rural	9,5	2,6	14,1	73,7	100,0
Région					
Maritime	7,1	5,1	3,9	83,8	100,0
Plateaux	19,8	2,7	6,6	71,0	100,0
Centrale	15,1	4,2	6,3	74,4	100,0
Kara	11,1	3,0	4,3	81,6	100,0
Savanes	6,9	1,7	37,2	54,1	100,0
Lomé	17,9	6,5	1,5	74,1	100,0
Sexe					
Masculin	16,7	6,3	10,9	66,0	100,0
Féminin	6,7	1,5	9,8	82,0	100,0
Tranche d'âge					
15-29 ans	10,8	5,5	12,1	71,7	100,0
30-49 ans	12,4	3,7	9,1	74,7	100,0
50-64 ans	11,9	1,6	11,1	75,3	100,0

Tableau 5.7 : Répartition (%) de la population sous-employée selon les branches d'activité par milieu de résidence, région, sexe et par tranche d'âge

	Branche d'activité																	
	Agriculture, chasse, sylviculture	Pêche, pisciculture et aquaculture	Activités extractives	Activité de fabrication	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	Construction	Commerce	Hôtels et restaurants	Transport entreposage et communication	Activités financières	Immobilier, location et services aux entreprises	Administration publique	Éducation	Santé et action sociale	Services collectifs, sociaux et personnels	Services domestiques	Activités des organisations extraterritoriales	Réparation de véhicules, d'automobiles et d'articles domestiques
Ensemble	42,8	0,1	0,4	14,2	0,2	3,6	22,6	0,5	4,4	0,2	0,7	1,1	0,5	3,7	0,5	3,6	0,0	0,9
Milieu de Résidence																		
Urbain	24,7	0,0	0,3	16,4	0,2	4,8	30,0	0,8	6,8	0,2	1,2	1,8	0,7	4,5	0,8	5,4	0,0	1,5
Rural	62,7	0,1	0,6	11,8	0,2	2,3	14,5	0,1	1,7	0,2	0,0	0,3	0,4	2,7	0,2	1,7	0,0	0,2
Région																		
Maritime	37,0	0,2	0,1	14,5	0,4	3,7	26,1	0,7	6,5	0,2	0,3	1,0	0,1	2,7	0,9	4,4	0,1	1,1
Plateaux	61,3	0,0	0,0	7,3	0,0	2,6	14,4	0,0	3,3	0,6	0,0	1,1	0,4	4,2	0,2	4,0	0,0	0,5
Centrale	38,9	0,0	1,2	15,7	0,0	4,6	21,5	1,7	4,0	0,0	0,5	0,1	2,4	6,6	0,1	1,8	0,0	0,8
Kara	39,4	0,0	2,0	18,9	0,3	3,8	23,6	0,0	3,0	0,0	0,4	1,1	0,9	4,4	0,2	1,4	0,2	0,3
Savanes	73,7	0,0	0,0	9,5	0,1	1,6	10,1	0,1	0,7	0,1	0,0	0,3	0,4	2,1	0,1	1,1	0,0	0,0
Lomé	0,4	0,0	0,0	22,2	0,0	6,3	40,0	0,7	7,4	0,3	3,2	2,9	0,7	5,0	0,7	7,8	0,0	2,4
Sexe																		
Masculin	47,3	0,1	0,1	9,6	0,2	7,0	11,2	0,2	8,5	0,1	1,2	1,6	1,0	6,1	0,9	3,2	0,0	1,6
Féminin	38,2	0,0	0,7	19,0	0,1	0,1	34,5	0,7	0,2	0,3	0,1	0,6	0,0	1,2	0,0	4,1	0,1	0,2
Tranche d'âge																		
15-24 ans	49,9	0,0	0,7	16,2	0,3	4,0	19,1	0,3	2,4	1,1	0,0	0,5	0,1	1,3	0,1	3,4	0,3	0,3
25-64 ans	41,7	0,1	0,3	13,9	0,2	3,5	23,2	0,5	4,7	0,1	0,8	1,2	0,6	4,1	0,6	3,7	0,0	1,0



Tableau 5.8 : Taux de chômage par milieu de résidence, région, groupe d'âge et le sexe

	Taux avec la population active
Ensemble	6,5
Milieu de résidence	
Urbain	9,7
Rural	2,8
Région	
Maritime	8,3
Plateaux	3,7
Centrale	5,0
Kara	3,8
Savanes	1,5
Lomé	10,0
Groupe d'âge	
15-35 ans	8,1
36 ans +	3,9
Sexe	
Masculin	4,3
Féminin	9,0

Tableau 6.2 : Proportion (%) des ménages possédant certains biens

	Possession du logement				Possession de terre		Types d'animaux					
	Propriétaire du logement avec titre foncier	Propriétaire du logement sans titre foncier	Propriétaire	Terres	Volaille uniquement	Petit bétail uniquement	Gros bétail uniquement	Volaille et petit bétail	Volaille et gros bétail	Petit et gros bétail	Les 3 types	
Ensemble	5,3	31,6	36,9	59,2	14,5	5,6	0,5	20,3	0,4	0,7	3,4	
Milieu de résidence												
Urbain	7,2	16	23,2	36,2	10,3	3,1	0,6	5,1	0,1	0,2	0,6	
Rural	3,9	43,6	47,5	76,9	17,8	7,7	0,4	32	0,7	1,1	5,7	
Région												
Maritime	7,7	19,9	27,6	52,8	10,6	6,4	0,3	8,6	0	0	0	
Plateaux	5	39,7	44,7	68,5	22,2	6,7	0,3	34,8	0,1	0,6	1	
Centrale	5,3	53,8	59,1	78,1	23,6	5,9	1,2	31,7	0,8	1,4	1	
Kara	3,9	48,3	52,2	78	21,9	6,2	1	34,3	1	1,4	5	
Savanes	2,9	54,1	56,9	89,4	10,1	6,7	1	28,8	2,3	3,1	26,9	
Lomé	3,8	5,4	9,2	16,4	3,3	1,4	0	0,6	0	0	0	
Taille du ménage												
1 à 2 pers.	2,4	16,9	19,3	39,6	10,5	5,9	0,1	7,2	0,2	0,3	0,6	
3 à 4 pers.	3,5	22	25,6	53,4	13,7	5,3	0,3	13,4	0,3	0,3	1,1	
5 à 6 pers.	6,3	34,1	40,4	63,1	17,1	5,6	0,6	23,5	0,6	0,6	2,6	
7 pers. et +	8,6	50,3	58,9	76,1	15,9	5,9	0,8	34,1	0,6	1,6	8,8	
Groupe socio-économique												
Salarié du public	7,6	25,5	33,2	61,3	15,4	2,6	0,9	12,6	0,4	0,2	1,4	
Salarié du privé	5,8	14,5	20,3	39,1	9,6	4	0,4	9,1	0	0,5	0,7	
Agriculteur indépendant	3,4	45,2	48,6	80,8	18,9	8,6	0,3	37,1	0,7	1,2	6,1	
Autres indépendants	6,5	18,5	25	39	10,4	4,5	0,6	8,7	0,1	0,1	1	
Actifs saisonniers	4,5	40	44,5	69,1	15,7	3,2	0,6	24,7	1,6	1,6	9,4	
Apprentis, Aides familiaux, Autres actifs	4,1	51,1	55,1	73,5	20,5	5,3	0,3	26,7	0,4	1,5	4,5	
Chômeurs	2,2	13	15,2	29,2	7,7	0	0	3,1	0	0	2,4	
Inactifs	8,6	33,8	42,5	53	12,6	4	0,8	6,3	0,8	0,4	2,4	
Non déclaré	18,4	24,7	43,1	59,8	3,1	21,9	0	10,6	0	0	4	
Sexe du CM												
Masculin	5,4	33,9	39,3	61,2	14,8	4,8	0,5	22	0,5	0,9	4,3	
Féminin	4,9	23,5	28,5	52	13,5	8,5	0,3	13,9	0,2	0,1	0,4	



Tableau 6.3 : Proportion (%) des ménages possédant certains biens durables par milieu de résidence, région et les caractéristiques sociodémographiques et économiques du chef de ménage

	Biens durables possédés		
	Biens de communication	Biens mobiliers et électroménagers	Moyens de transport
Ensemble	77,4	80,4	42,3
Milieu de résidence			
Urbain	94,2	94,0	40,0
Rural	64,4	69,9	44,2
Région			
Maritime	76,7	82,2	41,9
Plateaux	72,1	87,7	33,7
Centrale	76,8	80,1	52,3
Kara	76,0	69,2	48,4
Savanes	62,7	44,3	70,0
Lomé	96,0	96,0	29,6
Taille du ménage			
1 à 2 pers.	72,5	78,2	25,6
3 à 4 pers.	77,8	84,3	35,8
5 à 6 pers.	79,1	79,5	44,3
7 pers. et +	79,0	78,7	59,8
Groupe socio-économique			
Salarié du public	97,9	98,3	68,1
Salarié du privé	88,9	88,9	41,8
Agriculteur indépendant	64,2	73,0	45,4
Autres indépendants	88,1	90,3	35,9
Actifs saisonniers	75,2	60,7	44,3
Apprentis, Aides familiaux, Autres actifs	66,9	62,6	40,7
Chômeurs	75,6	79,9	19,3
Inactifs	66,7	74,8	30,6
Non déclaré	100,0	96,9	73,4
Sexe du CM			
Masculin	82,1	81,9	50,9
Féminin	60,3	74,9	11,8
Niveau d'instruction du CM			
Aucun	57,5	64,8	35,0
Primaire partiel	75,6	76,2	41,5
Primaire complet	84,3	87,3	43,0
Secondaire partiel	91,3	91,9	43,6
Secondaire complet	98,3	97,0	58,7
Supérieur	99,1	98,9	68,3

Tableau 6.4 : Proportion (%) des ménages possédant des Moyens de transport par type de transports selon le milieu de résidence, la région et les caractéristiques sociodémographiques et économiques du chef de ménage

	Voiture à usage non commercial	Moto ou Motocyclette à usage personnel	Bicyclette/vélo
Ensemble	3,1	22,1	26,9
Milieu de résidence			
Urbain	6,6	28,0	15,6
Rural	0,4	17,6	35,6
Région			
Maritime	5,1	21,8	24,2
Plateaux	0,8	20,2	22,0
Centrale	0,4	29,7	36,8
Kara	0,9	21,0	36,3
Savanes	0,8	21,2	64,0
Lomé	6,8	22,8	4,9
Taille du ménage			
1 à 2 pers.	1,8	12,3	13,5
3 à 4 pers.	1,8	19,4	19,8
5 à 6 pers.	3,7	21,8	28,5
7 pers. et +	4,8	32,6	42,7
Groupe socio-économique			
Salarié du public	9,7	57,2	27,2
Salarié du privé	4,7	26,5	18,3
Agriculteur indépendant	0,3	15,5	39,3
Autres indépendants	4,5	22,9	16,5
Actifs saisonniers	1,2	18,6	34,4
Apprentis, Aides familiaux, Autres actifs	0,3	19,6	29,3
Chômeurs	0,0	9,9	9,3
Inactifs	4,9	14,2	17,0
Non déclaré	18,2	34,9	64,5
Sexe du CM			
Masculin	3,7	27,2	32,0
Féminin	0,8	3,8	8,4
Niveau d'instruction du CM			
Aucun	0,1	12,4	29,3
Primaire partiel	1,2	17,9	31,4
Primaire complet	1,8	22,3	27,5
Secondaire partiel	3,3	26,9	23,4
Secondaire complet	7,1	46,6	20,5
Supérieur	24,1	48,4	20,4



Tableau 7.1 : Répartition (%) des ménages selon le type d'occupation du logement

	Propriétaire du logement avec titre foncier	Propriétaire du logement sans titre foncier	Locataire	Familial	Logé par son employeur	Autre à préciser	Total
Ensemble	5,3	31,7	26,2	34,8	1,0	1,0	100,0
Milieu de résidence							
Urbain	7,2	16,1	50,1	24,8	0,9	0,9	100,0
Rural	3,9	43,7	7,8	42,6	1,0	1,1	100,0
Région							
Maritime	7,7	20,0	26,8	42,6	0,8	2,1	100,0
Plateaux	5,0	39,8	19,7	33,5	1,6	0,4	100,0
Centrale	5,3	53,8	14,9	23,1	1,2	1,8	100,0
Kara	3,9	48,3	15,3	31,5	0,6	0,4	100,0
Savanes	2,9	54,1	7,6	34,3	1,1	0,2	100,0
Lomé	3,8	5,4	59,2	31,0	0,4	0,2	100,0
Taille du ménage							
1 à 2 pers.	2,4	16,9	41,3	36,7	1,5	1,3	100,0
3 à 4 pers.	3,6	22,1	34,1	38,4	0,9	0,8	100,0
5 à 6 pers.	6,2	34,2	22,6	34,6	0,9	1,5	100,0
7 pers. et +	8,6	50,4	10,0	29,9	0,6	0,5	100,0
Groupe socio-économique							
Salarié du public	7,6	25,5	48,9	14,5	3,2	0,3	100,0
Salarié du privé	5,8	14,5	51,8	23,7	2,6	1,6	100,0
Agriculteur indépendant	3,4	45,3	5,0	44,5	0,7	1,2	100,0
Autres indépendants	6,5	18,5	40,3	33,8	0,2	0,7	100,0
Actifs saisonniers	4,5	40,2	20,9	33,5	0,0	0,8	100,0
Apprentis, Aides familiaux, Autres actifs	4,1	51,2	15,5	27,2	1,0	1,0	100,0
Chômeurs	2,2	13,0	42,3	42,5	0,0	0,0	100,0
Inactifs	8,6	33,8	13,1	43,0	0,3	1,1	100,0
Non déclaré	18,4	24,7	20,4	36,5	0,0	0,0	100,0
Sexe							
Masculin	5,5	33,9	27,0	31,5	1,1	1,0	100,0
Féminin	4,9	23,6	23,2	46,9	0,5	0,9	100,0

Tableau 7.2 : Répartition (%) des ménages par mode d'éclairage et le combustible utilisé pour la cuisine

	Principal mode d'éclairage										Principale source d'énergie utilisée pour la cuisine										
	Lampion à pétrole	Lampe tempête	lampe à gaz	lampe torche	Électricité	Énergie solaire	Groupe électrogène	Bougie	Autre	Total	Bois de chauffe	Charbon de bois	Déchets végétaux	Pétrole	Gaz butane	Électricité	Énergie solaire	Groupe électrogène	Autre	Total	
Ensemble	23,5	12,7	0,1	22,9	39,2	0,2	0,3	0,8	0,3	100,0	53,0	40,6	0,5	0,6	4,4	0,2	0,0	0,0	0,7	100,0	
Milieu de résidence																					
Urbain	6,6	7,1	0,1	6,9	77,4	0,3	0,2	1,4	0,1	100,0	12,3	75,4	0,5	1,0	9,4	0,4	0,0	0,0	1,0	100,0	
Rural	36,7	17,0	0,1	35,2	9,7	0,1	0,4	0,4	0,5	100,0	84,4	13,8	0,5	0,3	0,5	0,0	0,1	0,0	0,4	100,0	
Région																					
Maritime	24,8	18,1	0,1	11,1	43,4	0,4	0,5	1,3	0,1	100,0	46,1	46,7	0,7	0,4	4,9	0,4	0,1	0,0	0,6	100,0	
Plateaux	34,0	11,6	0,0	31,0	22,5	0,0	0,2	0,4	0,4	100,0	71,0	27,5	0,3	0,2	0,6	0,1	0,1	0,0	0,4	100,0	
Centrale	24,2	15,2	0,6	31,6	27,5	0,2	0,3	0,4	0,1	100,0	71,6	26,9	0,2	0,8	0,2	0,1	0,0	0,1	0,0	100,0	
Kara	29,3	15,7	0,2	25,4	27,3	0,2	0,6	0,4	0,9	100,0	70,9	26,3	0,2	0,2	1,7	0,4	0,0	0,0	0,4	100,0	
Savanes	21,7	3,8	0,0	63,4	10,1	0,1	0,2	0,2	0,6	100,0	79,8	18,0	0,2	0,3	0,8	0,0	0,0	0,1	0,8	100,0	
Lomé	2,8	5,6	0,0	3,6	86,8	0,0	0,0	1,2	0,0	100,0	2,1	78,5	0,8	1,9	15,0	0,0	0,0	0,0	1,6	100,0	
Taille du ménage																					
1 à 2 pers.	17,4	11,3	0,1	21,5	46,2	0,1	0,1	2,3	1,0	100,0	35,9	50,1	0,7	1,5	8,8	0,3	0,0	0,0	2,8	100,0	
3 à 4 pers.	22,4	11,8	0,2	18,7	45,6	0,2	0,2	0,7	0,2	100,0	46,3	47,3	0,5	0,6	4,5	0,4	0,0	0,0	0,4	100,0	
5 à 6 pers.	23,7	15,3	0,1	24,4	35,5	0,3	0,4	0,3	0,0	100,0	56,9	39,3	0,3	0,2	3,1	0,1	0,1	0,0	0,0	100,0	
7 pers. et +	29,2	12,3	0,0	26,9	30,7	0,1	0,5	0,2	0,2	100,0	69,0	27,8	0,4	0,4	2,1	0,1	0,1	0,0	0,0	100,0	
Groupe socio-économique																					
Salarié du public	8,5	8,3	0,0	9,8	72,4	0,0	0,4	0,5	0,1	100,0	21,2	63,6	0,0	1,8	12,3	1,0	0,0	0,0	0,1	100,0	
Salarié du privé	16,9	8,3	0,0	11,1	62,4	0,0	0,3	0,9	0,0	100,0	27,5	61,5	0,7	0,9	8,0	0,4	0,0	0,0	0,9	100,0	
Agriculteur indép.	36,8	18,0	0,1	37,2	7,1	0,0	0,1	0,3	0,4	100,0	91,5	7,7	0,3	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	
Autres indép.	12,7	10,9	0,3	11,7	62,6	0,5	0,5	0,9	0,0	100,0	25,7	66,2	0,4	0,8	5,8	0,2	0,0	0,0	0,9	100,0	
Actifs saisonniers	17,9	7,8	0,0	42,8	28,9	0,2	0,3	1,8	0,3	100,0	60,2	35,2	0,4	0,2	2,3	0,0	0,0	0,0	1,7	100,0	
Apprentis, Aides fam.	32,7	9,9	0,0	30,0	24,9	0,0	0,3	1,2	0,9	100,0	66,9	28,7	0,3	0,8	2,3	0,1	0,4	0,2	0,2	100,0	
Chômeurs	17,5	14,6	0,0	11,9	51,2	0,0	0,0	4,8	0,0	100,0	21,6	58,3	0,0	0,0	17,8	2,3	0,0	0,0	0,0	100,0	
Inactifs	26,1	13,8	0,1	13,0	43,4	0,1	0,5	1,5	1,4	100,0	40,8	47,7	1,7	0,2	6,8	0,0	0,0	0,0	2,8	100,0	
Non déclaré	15,8	17,0	0,0	21,7	45,5	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	35,8	64,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	
Sexe																					
Masculin	22,7	12,2	0,1	23,7	39,9	0,2	0,4	0,7	0,2	100,0	53,7	39,4	0,5	0,6	4,7	0,3	0,0	0,0	0,8	100,0	
Féminin	26,5	14,6	0,2	19,9	36,7	0,2	0,0	1,2	0,6	100,0	50,6	44,8	0,5	0,7	3,3	0,0	0,1	0,0	0,0	100,0	



Tableau 7.3 : Répartition (%) des ménages selon le mode d'approvisionnement en eau à boire et le type de toilette

	Principale source d'approvisionnement en eau										Type d'aisance utilisé									
	Eau minérale en bouteille	Eau minérale en sachet (pure water)	Robinet dans le logement ou la concession	Robinet public extérieur	Eau livrée par camion citerne	Forage/ puits équipé de pompe	Puits	Eau de pluie	Rivière, marigots/ source	Retenu d'eau/ barrage	Autre	Total	W.C privée avec chasse d'eau	W.C public avec chasse d'eau	Fosse sèche privée	Fosse sèche publique	latrines non couvertes	Dans la nature	Autre	Total
Ensemble	0,2	1,4	6,3	23,3	0,1	24,7	27,0	0,9	15,1	0,5	0,6	100,0	15,5	2,3	24,6	5,4	4,9	46,9	0,4	100,0
Milieu de résidence																				
Urbain	0,4	3,0	13,5	35,7	0,1	24,1	20,8	0,3	1,0	0,0	1,0	100,0	33,7	4,5	39,4	5,1	1,7	14,8	0,8	100,0
Rural	0,1	0,2	0,7	13,6	0,0	25,1	31,7	1,3	26,0	1,0	0,3	100,0	1,5	0,5	13,1	5,7	7,4	71,7	0,1	100,0
Région																				
Maritime	0,4	2,0	5,4	24,2	0,1	28,4	31,3	2,1	4,7	0,8	0,6	100,0	21,9	2,1	33,0	5,3	4,4	33,0	0,3	100,0
Plateaux	0,1	0,2	2,7	22,3	0,0	12,5	22,6	0,6	37,7	1,2	0,2	100,0	4,6	2,5	15,7	6,3	12,0	58,9	0,0	100,0
Centrale	0,0	0,1	2,9	10,9	0,0	25,2	46,4	0,5	13,6	0,1	0,2	100,0	2,9	1,1	16,2	9,5	2,8	67,5	0,1	100,0
Kara	0,2	0,0	4,7	17,6	0,0	35,4	26,9	0,1	14,4	0,0	0,8	100,0	4,7	0,3	8,6	2,1	2,3	81,8	0,1	100,0
Savanes	0,2	0,2	2,5	8,5	0,0	27,1	38,7	0,0	22,4	0,2	0,1	100,0	1,9	0,1	14,0	2,8	2,4	78,6	0,2	100,0
Lomé	0,5	4,2	18,1	42,3	0,2	25,4	7,5	0,0	0,0	0,0	1,8	100,0	41,3	5,5	43,4	6,1	0,5	1,6	1,6	100,0
Taille du ménage																				
1 à 2 pers.	0,6	2,9	8,0	28,1	0,2	23,1	23,6	1,2	10,9	0,3	1,2	100,0	18,4	2,3	29,9	7,1	3,5	38,2	0,6	100,0
3 à 4 pers.	0,2	1,2	6,2	27,6	0,0	25,7	25,1	0,8	12,1	0,6	0,4	100,0	17,4	3,0	27,6	5,8	4,4	41,4	0,5	100,0
5 à 6 pers.	0,2	0,7	5,2	22,5	0,1	25,5	28,9	0,6	15,2	0,4	0,6	100,0	14,7	2,4	23,3	4,9	6,2	48,4	0,2	100,0
7 pers. et +	0,1	1,1	6,1	15,7	0,0	24,0	29,6	0,9	21,3	0,8	0,4	100,0	12,2	1,4	18,6	4,3	5,4	57,8	0,3	100,0
Groupe socio-économique																				
Salarié du public	0,1	1,0	17,2	33,4	0,2	21,5	21,9	1,0	3,5	0,0	0,3	100,0	30,0	3,1	36,3	6,3	3,9	20,0	0,4	100,0
Salarié du privé	0,2	2,9	9,1	29,3	0,0	28,9	21,0	0,3	7,2	0,1	1,2	100,0	26,3	4,0	34,1	4,5	2,6	27,4	1,1	100,0
Agriculteur indép	0,1	0,0	0,7	9,7	0,0	24,0	30,3	0,9	32,6	1,2	0,5	100,0	0,8	0,7	9,0	5,5	8,2	75,6	0,1	100,0
Autres indép.	0,4	2,6	8,3	34,0	0,1	24,9	25,4	1,1	2,1	0,4	0,7	100,0	25,7	3,2	35,2	5,3	3,8	26,3	0,5	100,0
Actifs saisonniers	0,2	1,3	3,6	20,7	0,0	20,5	34,8	0,4	18,1	0,0	0,5	100,0	10,3	2,0	22,3	6,1	2,5	56,8	0,0	100,0
Apprentis/Aides	0,1	1,3	2,5	20,8	0,0	27,7	29,4	0,7	16,7	0,3	0,6	100,0	6,7	0,8	18,9	6,3	4,0	63,1	0,2	100,0
Chômeurs	0,0	5,1	17,6	24,3	0,0	26,4	22,9	0,0	3,7	0,0	0,0	100,0	31,6	3,2	25,2	9,8	1,4	28,8	0,0	100,0
Inactifs	0,7	0,7	13,9	28,7	0,3	21,2	25,7	1,7	7,1	0,0	0,0	100,0	22,0	3,3	34,3	5,2	2,1	32,8	0,3	100,0
Non déclaré	0,0	0,0	15,0	17,7	0,0	35,7	25,7	0,0	6,0	0,0	0,0	100,0	23,1	0,0	22,4	0,0	14,8	39,7	0,0	100,0
Sexe du CM																				
Masculin	0,3	1,4	6,3	22,1	0,1	24,9	27,0	0,6	16,3	0,5	0,7	100,0	15,5	2,4	23,7	5,5	5,2	47,2	0,5	100,0
Féminin	0,2	1,5	6,3	27,2	0,0	23,8	26,9	1,9	10,9	0,8	0,5	100,0	15,6	1,9	27,5	5,2	3,9	45,7	0,1	100,0

Tableau 7.4 : Répartition (%) des ménages selon la nature du sol des pièces d'habitation

	Marbre/carreau/Granito	Ciment	Bois/Planche	Terre battue	Terre/sable	Autre	Total
Ensemble	3,5	80,8	0,9	12,6	2,2	0,0	100,0
Milieu de résidence							
Urbain	6,6	91,3	0,9	0,9	0,4	0,0	100,0
Rural	1,1	72,7	0,9	21,7	3,6	0,1	100,0
Région							
Maritime	5,7	75,0	0,9	15,5	2,9	0,0	100,0
Plateaux	0,9	74,6	1,3	19,3	3,8	0,1	100,0
Centrale	0,9	84,4	1,3	11,7	1,6	0,0	100,0
Kara	1,6	86,2	0,3	10,7	1,1	0,0	100,0
Savanes	0,3	85,7	0,3	11,7	1,8	0,2	100,0
Lomé	7,4	91,8	0,8	0,0	0,0	0,0	100,0
Taille du ménage							
1 à 2 pers.	2,6	83,5	0,8	11,2	2,0	0,0	100,0
3 à 4 pers.	3,1	83,2	0,7	10,4	2,6	0,0	100,0
5 à 6 pers.	3,4	78,9	0,9	14,9	1,9	0,0	100,0
7 pers. et +	4,6	77,9	1,2	14,0	2,3	0,1	100,0
Groupe socio économique							
Salarié du public	7,0	88,1	2,0	2,9	0,0	0,0	100,0
Salarié du privé	5,1	86,8	0,7	6,2	1,2	0,0	100,0
Agriculteur indépendant	0,7	68,9	0,9	25,1	4,3	0,1	100,0
Autres indépendants	5,2	89,6	0,6	3,4	1,2	0,0	100,0
Actifs saisonniers	1,3	85,0	1,1	9,8	2,4	0,2	100,0
Apprentis, Aides familiaux, Autres actifs	2,0	79,9	1,2	14,9	1,9	0,2	100,0
Chômeurs	4,9	93,4	0,0	1,8	0,0	0,0	100,0
Inactifs	5,9	80,1	0,4	12,3	1,2	0,0	100,0
Non déclaré	11,4	81,5	0,0	7,1	0,0	0,0	100,0
Sexe du CM							
Masculin	3,6	80,7	0,9	12,6	2,2	0,0	100,0
Féminin	3,0	81,1	0,7	12,9	2,2	0,0	100,0



Tableau 7.5 : Répartition (%) des ménages selon la nature du toit et du mur des pièces d'habitation

	Principal matériau du toit de la maison										Principal matériau des murs de la maison									
	Terre battue/banco	Paille/ branchages/ claes/ feuilles/ bambou	Zinc	Tuiles	Bac alu	Béton armé	Autre:	Total	Parpaing / briques cuites ou stabilisées	Pierres	Semidure	Terre battue/ Banco/ Brique non cuites	Tôles	Planché	Branchages / claes / Natte / feuilles/ bambou	Autre	Total			
Ensemble	1,8	18,1	66,0	9,3	0,2	4,0	0,5	100,0	43,0	3,7	4,0	46,9	0,8	0,0	1,4	0,1	100,0			
Milieu de résidence																				
Urbain	0,6	1,3	72,3	16,5	0,3	8,8	0,1	100,0	76,8	5,9	4,1	11,0	0,6	0,1	1,5	0,1	100,0			
Rural	2,8	31,2	61,1	3,7	0,1	0,3	0,8	100,0	17,0	2,1	3,9	74,6	1,1	0,0	1,3	0,1	100,0			
Région																				
Maritime	1,7	20,5	48,9	21,0	0,0	6,6	1,3	100,0	53,7	9,8	2,5	30,2	0,2	0,0	3,4	0,0	100,0			
Plateaux	3,0	20,6	74,6	0,9	0,1	0,8	0,0	100,0	28,6	0,3	5,5	63,3	2,1	0,0	0,0	0,2	100,0			
Centrale	3,1	17,1	78,4	0,7	0,1	0,4	0,1	100,0	10,4	2,5	10,4	76,1	0,1	0,0	0,4	0,0	100,0			
Kara	1,0	20,1	76,0	0,7	0,4	1,8	0,0	100,0	20,9	1,1	6,0	71,4	0,2	0,0	0,1	0,3	100,0			
Savanes	1,7	33,2	61,6	2,9	0,0	0,4	0,1	100,0	15,5	0,1	3,4	79,9	1,1	0,0	0,0	0,0	100,0			
Lomé	0,5	0,3	75,4	13,4	0,7	9,4	0,3	100,0	92,8	1,6	0,2	2,6	1,0	0,1	1,6	0,0	100,0			
Taille du ménage																				
1 à 2 pers.	2,6	14,8	69,4	8,9	0,1	3,7	0,5	100,0	54,1	3,2	4,2	35,7	0,8	0,1	1,8	0,1	100,0			
3 à 4 pers.	1,2	16,7	65,5	11,9	0,1	3,5	0,9	100,0	49,1	5,1	3,3	39,9	1,1	0,0	1,5	0,0	100,0			
5 à 6 pers.	1,3	20,7	63,9	9,5	0,1	4,1	0,3	100,0	39,5	3,3	4,1	50,6	0,6	0,0	1,6	0,2	100,0			
7 pers. et +	2,4	19,7	66,0	6,6	0,4	4,8	0,2	100,0	31,6	3,1	4,5	59,2	0,9	0,0	0,8	0,0	100,0			
Groupe socio-économique																				
Salarié du public	1,2	3,3	70,8	14,6	0,0	9,0	1,2	100,0	70,9	5,7	7,0	15,0	0,1	0,0	1,3	0,0	100,0			
Salarié du privé	0,6	8,8	65,8	17,2	0,4	5,8	1,4	100,0	65,2	6,1	2,7	23,8	0,1	0,0	2,0	0,1	100,0			
Agriculteur indépendant	2,7	33,9	60,9	2,1	0,0	0,2	0,2	100,0	13,0	1,8	3,1	79,5	1,5	0,0	1,1	0,0	100,0			
Autres indépendants	0,9	5,8	72,9	13,7	0,3	5,9	0,5	100,0	64,7	4,3	5,1	23,1	0,9	0,1	1,9	0,1	100,0			
Actifs saisonniers	2,4	30,0	57,3	8,5	0,3	1,5	0,0	100,0	34,0	4,1	3,8	56,4	1,4	0,0	0,2	0,0	100,0			
Apprentis, Aides fam., Autres actifs	2,2	19,1	71,9	4,5	0,0	2,0	0,4	100,0	25,1	3,6	1,3	67,5	0,1	0,0	1,8	0,7	100,0			
Chômeurs	0,0	0,0	71,0	15,5	0,0	13,5	0,0	100,0	74,9	6,9	0,0	18,2	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0			
Inactifs	4,2	16,4	58,4	10,4	0,7	10,0	0,0	100,0	52,7	3,8	6,3	36,5	0,4	0,0	0,3	0,0	100,0			
Non déclaré	0,0	7,0	74,8	6,8	0,0	11,4	0,0	100,0	50,2	6,8	26,0	16,9	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0			
Sexe du CM																				
Masculin	1,8	18,6	65,5	9,4	0,2	4,1	0,4	100,0	42,5	3,7	4,1	47,5	0,7	0,0	1,4	0,0	100,0			
Féminin	2,1	16,5	67,9	9,0	0,2	3,7	0,8	100,0	44,8	4,0	3,5	44,7	1,4	0,0	1,2	0,2	100,0			

Tableau 7.6 : Répartition (%) des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées et des ordures ménagères

	Lieu d'évacuation des eaux usées										Lieu d'évacuation des ordures					
	Réseau d'égouts	Puisard/puits perdu	Rigole	Rue	Dans la nature	Autre	Total	Dépotoir autorisé	Enlèvement de porte en porte	Par incinération	Par enfouissement	Dépotoir sauvage	Dans la nature	Autre	Total	
Ensemble	1,2	2,5	3,0	21,0	70,8	1,5	100,0	4,5	18,2	4,0	4,6	21,2	47,2	0,3	100,0	
Milieu de résidence																
Urbain	2,3	5,2	5,0	42,0	43,1	2,4	100,0	4,7	40,4	6,5	4,4	23,8	19,8	0,3	100,0	
Rural	0,4	0,4	1,4	4,8	92,2	0,8	100,0	4,3	0,4	2,0	4,7	19,1	69,1	0,3	100,0	
Région																
Maritime	0,8	2,9	2,8	26,1	65,8	1,6	100,0	3,9	15,9	6,7	4,3	31,6	37,2	0,4	100,0	
Plateaux	0,1	0,9	3,4	5,9	89,0	0,7	100,0	10,4	2,3	2,4	1,5	17,5	65,9	0,0	100,0	
Centrale	0,1	0,9	1,0	3,3	94,3	0,4	100,0	1,3	1,4	1,6	2,2	24,9	68,1	0,6	100,0	
Kara	0,1	1,0	0,6	3,2	94,2	0,9	100,0	1,3	0,3	2,5	8,5	15,6	71,8	0,1	100,0	
Savanes	0,1	1,4	0,3	2,2	95,2	0,9	100,0	1,0	0,6	3,4	15,8	11,8	67,1	0,3	100,0	
Lomé	5,5	6,9	7,1	66,3	10,7	3,6	100,0	3,7	75,4	3,8	1,3	14,0	1,2	0,5	100,0	
Taille du ménage																
1 à 2 pers.	0,9	2,2	4,7	28,2	61,5	2,5	100,0	5,2	24,8	4,8	2,3	23,6	38,7	0,5	100,0	
3 à 4 pers.	1,7	3,0	3,6	23,5	66,8	1,3	100,0	5,9	21,3	4,0	3,6	23,7	41,1	0,4	100,0	
5 à 6 pers.	0,9	1,8	2,9	21,2	72,3	1,0	100,0	4,2	15,9	4,5	6,1	19,3	49,9	0,1	100,0	
7 pers. et +	1,2	2,9	1,1	12,8	80,6	1,4	100,0	2,8	12,0	3,0	5,9	18,5	57,6	0,2	100,0	
Groupe socio-économique																
Salarié du public	1,3	5,8	2,8	27,9	60,9	1,3	100,0	4,4	28,6	5,1	5,2	23,1	33,7	0,0	100,0	
Salarié du privé	1,0	4,6	4,2	39,2	48,3	2,8	100,0	6,2	34,1	5,4	4,5	23,4	26,4	0,1	100,0	
Agriculteur indépendant	0,2	0,3	1,3	2,2	95,2	0,7	100,0	3,0	0,9	2,1	4,9	16,8	72,0	0,3	100,0	
Autres indépendants	2,6	3,4	4,6	35,0	52,9	1,6	100,0	5,9	29,9	4,6	4,2	24,5	30,7	0,3	100,0	
Actifs saisonniers	0,2	0,9	2,1	13,8	81,1	1,7	100,0	4,5	7,4	3,2	3,1	18,5	61,1	2,1	100,0	
Apprentis, Aides familiaux, Autres actifs	0,4	1,7	2,0	11,5	83,8	0,7	100,0	4,3	7,8	4,7	6,0	19,2	58,1	0,0	100,0	
Chômeurs	0,0	0,0	8,3	41,5	50,2	0,0	100,0	6,1	46,8	0,0	8,0	20,7	18,4	0,0	100,0	
Inactifs	2,1	4,8	3,9	26,2	59,6	3,4	100,0	2,8	26,9	6,9	3,6	26,4	32,9	0,4	100,0	
Non déclaré	0,0	0,0	0,0	29,9	70,1	0,0	100,0	0,0	2,9	24,2	0,0	27,7	45,2	0,0	100,0	
Sexe du CM																
Masculin	1,1	2,9	2,9	19,7	71,9	1,5	100,0	4,1	18,0	4,2	4,8	20,7	48,0	0,3	100,0	
Féminin	1,6	1,3	3,1	25,6	66,9	1,4	100,0	6,0	18,8	3,4	3,7	23,1	44,7	0,3	100,0	



Tableau 7.7 : Répartition (%) des ménages selon le temps nécessaire pour atteindre la source d'eau à usage domestique et l'établissement le plus proche

	Source d'eau utilisée pour usage domestique											École primaire				
	Moins de 5 min	6 - 14 min	15 - 29 min	30 - 44 min	45 - 59 min	Plus d'une heure	Total	Moins de 5 min	6 - 14 min	15 - 29 min	30 - 44 min	45 - 59 min	Plus d'une heure	Total		
Ensemble	63,2	16,2	14,1	3,3	1,5	1,7	100,0	24,2	26,6	37,8	3,9	3,6	3,9	100,0		
Milieu de résidence																
Urbain	77,8	13,6	7,5	0,8	0,3	0,1	100,0	25,8	30,9	39,1	2,5	1,3	0,4	100,0		
Rural	51,9	18,2	19,1	5,3	2,4	3,1	100,0	23,0	23,2	36,8	5,0	5,5	6,6	100,0		
Région																
Maritime	70,9	13,6	9,6	3,0	0,8	2,2	100,0	21,7	21,5	45,6	4,4	4,0	2,8	100,0		
Plateaux	48,3	18,5	20,8	6,6	3,1	2,7	100,0	23,4	24,7	36,1	5,2	5,0	5,6	100,0		
Centrale	62,6	16,6	16,2	2,3	1,5	0,8	100,0	18,6	32,5	35,1	3,2	3,9	6,6	100,0		
Kara	57,0	18,0	17,8	2,9	2,0	2,3	100,0	27,0	25,6	31,3	5,6	4,5	6,0	100,0		
Savanes	52,7	21,6	18,5	3,8	2,1	1,3	100,0	21,7	27,0	37,7	4,2	4,1	5,2	100,0		
Lomé	80,2	13,1	6,7	0,0	0,0	0,0	100,0	32,5	36,2	31,2	0,0	0,0	0,0	100,0		
Taille du ménage																
1 à 2 pers.	66,4	16,9	12,6	1,7	0,7	1,7	100,0	26,4	27,6	38,5	3,0	2,5	1,9	100,0		
3 à 4 pers.	64,6	16,7	11,8	3,8	1,8	1,2	100,0	24,1	27,1	37,7	3,6	3,6	3,9	100,0		
5 à 6 pers.	61,9	16,5	15,5	3,1	1,3	1,7	100,0	22,8	27,9	38,1	4,9	3,5	2,8	100,0		
7 pers. et +	60,6	14,8	16,2	4,2	1,9	2,3	100,0	23,9	24,0	37,1	4,0	4,7	6,4	100,0		
Groupe socio-économique																
Salarié du public	73,2	14,6	9,8	1,8	0,2	0,3	100,0	29,3	31,2	35,6	2,7	0,9	0,2	100,0		
Salarié du privé	72,0	16,6	8,0	1,9	0,5	1,0	100,0	26,0	29,9	37,1	3,0	2,8	1,1	100,0		
Agriculteur indépendant	49,3	17,3	21,7	6,3	2,6	2,9	100,0	20,7	21,9	37,1	5,9	6,1	8,3	100,0		
Autres indépendants	74,1	14,2	9,1	1,6	0,5	0,5	100,0	27,2	30,1	38,0	2,6	1,3	0,6	100,0		
Actifs saisonniers	59,4	15,8	18,0	2,0	3,0	1,7	100,0	21,5	23,9	40,9	4,1	3,9	5,7	100,0		
Apprentis, Aides familiaux, Autres actifs	56,1	19,5	14,1	2,9	2,9	4,5	100,0	21,8	26,8	37,2	4,0	5,2	5,0	100,0		
Chômeurs	83,1	7,7	6,9	0,0	0,0	2,3	100,0	26,6	21,4	51,9	0,0	0,0	0,0	100,0		
Inactifs	68,1	16,8	10,7	2,0	1,2	1,2	100,0	23,4	26,3	41,3	2,2	4,0	2,8	100,0		
Non déclaré	77,1	12,9	10,0	0,0	0,0	0,0	100,0	55,3	16,0	25,5	3,1	0,0	0,0	100,0		
Sexe du CM																
Masculin	61,8	16,3	14,6	3,7	1,7	1,8	100,0	23,8	26,1	37,7	4,1	3,9	4,5	100,0		
Féminin	68,1	15,6	12,0	1,9	0,9	1,5	100,0	25,6	28,4	38,1	3,3	2,7	1,9	100,0		

Tableau 7.8 : Répartition (%) des ménages selon le temps (en minutes) nécessaire pour atteindre le marché alimentaire et les transports publics les plus proches

	Marché des produits alimentaires						Transport public							
	Moins de 5 min	6 - 14 min	15 - 29 min	30 - 44 min	45 - 59 min	Plus d'une heure	Total	Moins de 5 min	6 - 14 min	15 - 29 min	30 - 44 min	45 - 59 min	Plus d'une heure	Total
Ensemble	12,6	14,5	31,2	10,1	8,0	23,5	100,0	19,2	16,5	26,8	8,9	7,1	21,4	100,0
Milieu de résidence														
Urbain	14,7	20,4	49,1	8,2	4,1	3,6	100,0	19,4	23,5	42,0	8,3	4,1	2,7	100,0
Rural	11,1	10,0	17,4	11,6	10,9	39,0	100,0	19,1	11,1	15,1	9,3	9,5	35,9	100,0
Région														
Maritime	11,1	12,9	44,0	11,0	6,4	14,5	100,0	18,0	20,1	38,8	9,3	4,7	9,1	100,0
Plateaux	9,6	10,1	16,1	11,6	12,0	40,5	100,0	21,6	10,8	15,1	9,3	9,0	34,2	100,0
Centrale	17,4	18,6	18,4	11,1	8,2	26,4	100,0	16,9	13,5	19,5	11,1	7,8	31,3	100,0
Kara	10,3	10,6	20,0	15,1	10,7	33,3	100,0	12,6	9,9	17,7	14,5	12,7	32,6	100,0
Savanes	7,9	9,6	17,9	13,7	13,4	37,5	100,0	8,2	8,4	10,2	12,8	15,4	45,0	100,0
Lomé	21,9	27,3	50,8	0,0	0,0	0,0	100,0	30,7	28,8	40,4	0,0	0,0	0,0	100,0
Taille du ménage														
1 à 2 pers.	14,1	17,6	35,5	9,7	6,8	16,2	100,0	24,4	18,9	31,1	7,1	5,2	13,2	100,0
3 à 4 pers.	13,4	15,9	34,6	10,0	6,3	19,8	100,0	19,4	19,1	28,2	9,3	6,2	17,8	100,0
5 à 6 pers.	12,1	14,1	30,1	10,6	9,1	24,1	100,0	17,5	17,7	25,1	10,2	7,2	22,2	100,0
7 pers. et +	11,3	11,2	25,5	10,1	9,5	32,4	100,0	16,8	10,8	23,8	8,5	9,4	30,7	100,0
Groupe socio-économique														
Salarié du public	12,2	14,9	43,6	12,9	5,5	10,8	100,0	21,1	17,7	36,4	9,6	6,8	8,3	100,0
Salarié du privé	13,6	18,9	42,5	9,4	5,0	10,7	100,0	17,7	24,5	35,7	8,2	3,5	10,4	100,0
Agriculteur indépendant	8,6	7,7	15,0	11,6	13,0	44,0	100,0	16,0	6,9	14,4	11,2	11,4	40,1	100,0
Autres indépendants	16,2	20,8	43,5	8,2	4,4	6,9	100,0	23,8	23,9	36,0	6,9	4,1	5,3	100,0
Actifs saisonniers	12,1	11,0	24,2	11,3	7,6	33,8	100,0	16,2	10,4	20,2	7,7	9,2	36,4	100,0
Apprentis, Aides familiaux, Autres actifs	13,3	12,5	28,0	9,2	6,6	30,4	100,0	17,5	14,8	22,2	8,1	5,1	32,2	100,0
Chômeurs	23,6	14,0	47,0	3,7	5,0	6,7	100,0	21,8	32,4	30,3	3,7	2,6	9,1	100,0
Inactifs	15,2	18,3	32,6	10,0	8,3	15,7	100,0	22,1	21,1	31,8	8,9	6,9	9,2	100,0
Non déclaré	10,0	10,0	60,2	3,1	3,6	13,0	100,0	6,8	23,1	34,6	0,0	7,0	28,5	100,0
Sexe du CM														
Masculin	11,9	13,8	31,4	10,0	8,3	24,5	100,0	18,3	15,4	26,8	9,1	7,6	22,9	100,0
Féminin	15,2	17,1	30,5	10,4	6,7	20,0	100,0	22,8	20,5	26,9	8,0	5,5	16,2	100,0



Tableau 7.9 : Répartition (%) des ménages selon le temps nécessaire pour atteindre le centre de santé le plus proche

	Moins de 5min	6 -14 min	15 - 29 min	30 - 44 min	45 - 59 min	Plus d'une heure	Total
Ensemble	9,6	13,6	42,1	6,1	7,5	21,0	100,0
Milieu de résidence							
Urbain	10,0	16,4	57,6	6,2	6,3	3,6	100,0
Rural	9,4	11,5	30,1	6,0	8,3	34,6	100,0
Région							
Maritime	9,2	12,0	53,5	5,7	8,7	11,0	100,0
Plateaux	11,0	13,6	27,4	6,5	9,3	32,3	100,0
Centrale	7,9	11,6	32,6	9,3	7,1	31,4	100,0
Kara	6,2	11,7	34,4	8,0	7,2	32,6	100,0
Savanes	6,1	7,5	23,1	11,3	12,5	39,4	100,0
Lomé	14,2	23,0	62,8	0,0	0,0	0,0	100,0
Taille du ménage							
1 à 2 pers.	11,8	17,6	47,5	5,0	6,3	11,8	100,0
3 à 4 pers.	10,3	14,2	43,6	5,8	8,5	17,6	100,0
5 à 6 pers.	8,0	13,0	42,1	6,4	8,3	22,3	100,0
7 pers. et +	8,9	10,7	36,5	6,8	6,6	30,5	100,0
Groupe socio-économique							
Salarié du public	11,6	15,6	50,5	7,0	6,0	9,3	100,0
Salarié du privé	13,1	14,2	54,1	4,2	6,2	8,1	100,0
Agriculteur indépendant	7,8	9,3	26,3	7,2	9,2	40,2	100,0
Autres indépendants	9,5	17,5	55,9	5,9	5,2	6,0	100,0
Actifs saisonniers	5,0	8,4	38,9	6,1	12,3	29,3	100,0
Apprentis, Aides familiaux, Autres actifs	11,2	11,7	33,0	4,3	6,7	33,0	100,0
Chômeurs	15,1	25,5	46,9	3,7	6,3	2,4	100,0
Inactifs	11,6	20,8	43,1	6,7	9,2	8,6	100,0
Non déclaré	17,7	22,0	24,7	0,0	11,0	24,7	100,0
Sexe du CM							
Masculin	9,7	12,8	41,4	6,2	7,4	22,5	100,0
Féminin	9,6	16,8	44,6	5,7	7,5	15,8	100,0

Tableau 8.1 : Répartition (%) des chefs de ménages et leurs époux (ses) par sexe et le type de mariage selon le milieu de résidence, région et le niveau d'instruction du chef de ménage

	Sexe													
	Masculin							Féminin						
	Type de mariage							Type de mariage						
	Civil	Religieux	Coutumier	Civil / Religieux	Civil / Coutumier	Religieux / Coutumier	Civil Religieux / Coutumier	Civil	Religieux	Coutumier	Civil/Religieux	Civil / Coutumier	Religieux / Coutumier	Civil Religieux / Coutumier
Ensemble	5,6	3,0	73,1	1,8	7,5	5,1	3,9	5,9	2,8	74,4	1,7	7,4	4,6	3,3
Milieu de résidence														
Urbain	7,8	5,4	54,9	3,9	12,1	8,7	7,1	7,6	5,4	55,9	3,9	12,1	8,7	6,5
Rural	4,1	1,4	84,9	0,4	4,5	2,8	1,8	4,9	1,3	84,9	0,4	4,7	2,3	1,5
Région														
Maritime	1,6	2,9	74,4	1,3	6,5	8,5	4,7	1,1	2,6	76,2	1,4	6,1	8,1	4,4
Plateaux	2,8	2,1	81,2	1,3	5,6	2,5	4,3	3,5	1,8	83,4	1,1	5,1	2,1	3,0
Centrale	17,0	2,5	57,2	2,7	15,0	4,1	1,4	18,9	3,0	55,1	2,8	15,6	3,4	1,2
Kara	8,0	3,6	76,8	2,2	4,5	4,0	0,9	8,2	3,0	77,1	1,7	5,7	3,3	0,9
Savanes	10,7	2,1	72,8	1,1	8,8	1,9	2,5	11,2	2,5	72,3	1,1	8,6	1,7	2,7
Lomé	4,4	5,5	64,2	3,1	9,3	6,6	6,8	3,6	5,5	67,2	3,0	8,3	6,5	6,0
Niveau d'instruction														
Maternel	4,6	18,9	55,0	0,0	13,5	3,6	4,4	6,2	11,0	57,4	3,7	21,7	0,0	0,0
Primaire	3,8	3,6	75,5	1,5	6,4	5,9	3,3	4,3	4,1	74,9	2,3	6,5	4,2	3,7
Secondaire 1 ^{er} cycle	2,7	5,4	63,4	3,9	7,9	8,9	7,8	3,7	5,7	61,9	3,0	6,9	9,5	9,3
Secondaire 2 ^{ème} cycle	4,1	6,3	56,7	3,5	5,1	13,0	11,2	3,5	6,4	54,5	5,9	4,4	16,3	8,8
Supérieur	2,2	7,5	43,6	7,3	2,9	22,7	13,8	1,3	6,7	32,4	9,4	1,0	32,1	17,1
Aucun niveau	8,7	0,4	78,5	0,3	10,3	0,6	1,2	7,5	1,2	79,5	0,5	7,9	2,2	1,2



Tableau 8.2: Répartition (%) des femmes chefs de ménage et épouses des chefs de ménage par degré d'ancienneté de la femme dans l'union selon le milieu de résidence, région et niveau d'instruction du chef de ménage

	Degré d'ancienneté de la femme				
	Première épouse	Deuxième épouse	Troisième épouse	Quatrième épouse	Cinquième épouse ou plus
Ensemble	45,9	42,5	9,2	1,8	0,6
Milieu de résidence					
Urbain	44,1	45,7	7,2	2,3	0,6
Rural	46,1	42,5	9,1	1,6	0,7
Région					
Maritime	42,9	42,4	12,2	2,0	0,6
Plateaux	47,0	43,2	7,3	1,4	1,0
Centrale	47,0	44,9	7,1	0,3	0,7
Kara	43,8	43,5	9,3	3,0	0,4
Savanes	49,3	44,1	5,9	0,7	0,0
Lomé	44,8	41,0	6,5	5,1	2,6
Niveau d'instruction					
Maternel	34,9	65,1	0,0	0,0	0,0
Primaire	41,0	46,8	10,1	0,9	1,3
Secondaire 1 ^{er} cycle	49,1	41,2	9,7	0,0	0,0
Secondaire 2 ^{ème} cycle	43,2	37,5	2,9	16,4	0,0
Supérieur	19,0	81,0	0,0	0,0	0,0
Aucun niveau	46,9	41,4	9,3	1,9	0,5

Tableau 8.3 : Proportion (%) des chefs de ménages et leurs époux (ses) ayant contracté une union antérieure par sexe

	Sexe	
	Masculin	Féminin
Ensemble	24,8	19,8
Milieu de résidence		
Urbain	21,4	20,9
Rural	26,6	18,3
Région		
Maritime	27,5	22,5
Plateaux	29,4	19,9
Centrale	22,9	20,8
Kara	22,4	18,0
Savanes	18,1	9,7
Lomé	17,5	19,2
Niveau d'instruction		
Maternel	26,4	17,3
Primaire	29,3	24,5
Secondaire 1 ^{er} cycle	22,1	19,1
Secondaire 2 ^{ème} cycle	17,9	11,5
Supérieur	13,3	10,2
Aucun niveau	25,2	19,2

Tableau 8.4 : Répartition (%) des chefs de ménages et leurs époux (ses) suivant les raisons de la dernière séparation par milieu de résidence, région et niveau d'instruction

	Sexe									
	Masculin					Féminin				
	Raison de la dernière séparation					Raison de la dernière séparation				
	Divorce	Répudiation	Abandon de foyer par l'épouse	Mort d'épouse	Autre	Divorce	Répudiation	Abandon de foyer par l'époux	Mort d'époux	Autre
Ensemble	22,7	8,4	35,6	21,0	12,3	21,8	7,0	22,7	39,7	8,7
Milieu de résidence										
Urbain	25,1	8,2	36,6	16,9	13,2	24,9	8,5	23,9	34,0	8,6
Rural	20,9	8,5	36,3	23,0	11,3	19,0	6,4	22,6	42,3	9,7
Région										
Maritime	22,3	7,6	28,1	25,9	16,1	22,0	6,7	18,2	43,0	10,1
Plateaux	22,7	8,3	46,1	15,4	7,6	22,9	7,8	34,1	29,2	6,1
Centrale	19,1	7,8	38,9	24,8	9,3	15,0	7,8	23,3	44,7	9,2
Kara	24,4	6,9	37,6	20,9	10,2	19,7	6,0	23,3	38,1	12,9
Savanes	31,2	7,9	29,3	23,4	8,2	25,0	5,0	16,6	47,3	6,1
Lomé	17,6	12,8	39,1	13,4	17,1	22,5	9,4	18,7	38,2	11,2
Niveau d'instruction										
Maternel	24,4	9,7	42,7	9,2	13,9	15,9	5,7	47,4	14,4	16,6
Primaire	19,2	11,4	41,8	15,2	12,3	23,0	8,2	30,6	27,5	10,7
Secondaire 1 ^{er} cycle	22,6	8,1	31,4	19,0	18,9	28,6	9,1	24,7	24,9	12,7
Secondaire 2 ^{ème} cycle	27,9	2,2	31,7	31,1	7,0	14,1	7,4	37,4	33,1	8,0
Supérieur	45,7	0,0	34,1	7,5	12,7	27,5	0,0	11,8	60,7	0,0
Aucun niveau	24,0	6,8	31,0	28,6	9,6	20,2	6,1	17,8	48,8	7,0



Tableau 8.5: Proportion (%) des chefs de ménages et leurs époux (ses) disposant d'une épargne par milieu de résidence, région et niveau d'instruction

	Sexe	
	Masculin	Féminin
Ensemble	30,5	25,3
Milieu de résidence		
Urbain	45,6	30,7
Rural	24,6	19,7
Région		
Maritime	37,2	22,0
Plateaux	25,3	22,9
Centrale	41,6	33,1
Kara	32,0	24,4
Savanes	25,9	18,8
Lomé	41,1	27,2
Niveau d'instruction		
Maternel	39,0	28,2
Primaire	32,3	29,9
Secondaire 1 ^{er} cycle	44,4	29,6
Secondaire 2 ^{ème} cycle	50,4	40,2
Supérieur	60,6	48,4

Tableau 8.6 : Répartition (%) des chefs de ménages et leurs époux (ses) selon la source principale de l'épargne par milieu de résidence, région et le niveau d'instruction.

	Sexe													
	Masculin							Féminin						
	Source principale de l'épargne							Source principale de l'épargne						
	Salaire	Profits issus d'un commerce personnel	Héritage	Rente	Pension	Agriculture	Autre	Salaire	Profits issus d'un commerce personnel	Héritage	Rente	Pension	Agriculture	Autre
Ensemble	32,3	40,5	0,4	0,9	2,1	22,1	1,8	9,2	71,4	0,9	0,6	0,7	14,4	2,9
Milieu de résidence														
Urbain	44,3	46,9	0,5	0,4	2,9	2,9	2,2	15,8	76,1	0,8	0,5	1,4	1,8	3,7
Rural	15,4	31,5	0,3	1,6	0,9	48,8	1,4	2,9	66,9	0,9	0,6	0,0	26,6	2,2
Région														
Maritime	39,9	43,8	0,8	0,4	2,0	11,1	2,0	11,3	71,1	0,5	0,0	1,6	10,9	4,6
Plateaux	18,4	36,0	0,4	0,4	1,2	42,6	0,9	4,5	66,8	0,0	0,4	0,4	27,2	0,8
Centrale	21,9	29,3	0,0	4,2	2,0	40,4	2,2	4,1	73,7	0,3	1,8	0,0	12,0	8,0
Kara	29,2	41,8	0,0	0,4	0,8	27,7	0,0	5,8	80,6	2,8	0,0	0,4	9,8	0,5
Savanes	19,6	33,7	0,7	0,6	1,2	40,6	3,6	8,5	59,3	2,7	0,0	0,0	28,0	1,5
Lomé	45,1	47,7	0,0	0,5	4,1	0,0	2,5	20,3	75,7	0,6	1,4	0,7	0,0	1,3
Niveau d'instruction														
Primaire	46,5	31,5	0,0	0,0	16,2	5,7	0,0	12,1	87,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Secondaire 1 ^{er} cycle	29,8	44,0	0,3	1,3	2,3	21,5	0,8	8,5	75,6	0,4	0,0	0,7	11,7	3,1
Secondaire 2 ^{ème} cycle	38,5	44,0	0,7	0,2	1,5	14,5	0,6	14,0	76,5	0,5	1,5	2,2	3,9	1,4
Supérieur	53,0	31,2	1,4	0,0	3,4	10,2	0,9	24,5	63,3	0,0	0,0	0,0	6,8	5,5
Aucun niveau	64,7	23,4	0,0	0,0	0,7	0,0	11,2	40,4	43,4	3,3	0,0	4,8	0,0	8,1

Tableau 8.7 : Proportion (%) des chefs de ménages et leurs époux (ses) selon la mise au courant de l'existence d'épargne et de besoin d'autorisation pour son utilisation par milieu de résidence, région et le niveau d'instruction

	Masculin		Féminin	
	Au courant de l'existence	besoins d'autorisation	Au courant de l'existence	Besoins d'autorisation
Ensemble	22,2	1,9	16,1	2,7
Milieu de résidence				
Urbain	29,5	1,5	19,4	2,4
Rural	17,4	2,4	14,4	2,8
Région				
Maritime	25,9	1,9	16,1	2,3
Plateaux	18,1	2,0	15,6	2,9
Centrale	27,3	3,8	20,5	3,2
Kara	19,8	2,1	15,6	2,9
Savanes	19,9	2,2	14,5	3,1
Lomé	24,4	1,2	17,0	2,0
Niveau d'instruction				
Maternel	30,2	0,0	20,2	0,0
Primaire	22,3	1,9	20,1	3,1
Secondaire 1 ^{er} cycle	28,3	3,2	20,1	3,1
Secondaire 2 ^{ème} cycle	30,5	2,6	29,4	4,7
Supérieur	26,7	1,5	30,6	2,1
Aucun niveau	15,0	1,1	12,2	2,3



Tableau 8.8 : Répartition (%) des chefs de ménages et leurs époux (ses) selon le type de dépense avec autorisation effectuée par milieu de résidence, région et le niveau d'instruction

	Type de dépense avec autorisation							
	Masculin				Féminin			
	Dépense courante	Investissement immobilier	Dépense équipement	Autre investissement	Dépense équipement	Investissement immobilier	Dépense équipement	Autre investissement
Ensemble	47,8	26,8	9,9	15,4	56,1	16,8	12,4	14,6
Milieu de résidence								
Urbain	51,7	28,3	10,0	10,0	46,3	26,4	19,0	8,3
Rural	46,0	26,1	9,9	17,9	60,9	12,2	9,3	17,6
Région								
Maritime	36,1	33,8	2,6	27,4	25,8	46,0	6,2	22,0
Plateaux	61,4	23,9	8,6	6,0	90,2	0,0	4,7	5,0
Centrale	48,7	17,4	24,6	9,3	87,9	2,2	9,9	0,0
Kara	66,9	17,7	0,0	15,4	45,3	4,5	11,3	38,9
Savanes	34,8	36,9	27,2	1,1	45,2	11,1	34,1	9,6
Lomé	37,2	30,5	0,0	32,3	34,8	27,1	24,7	13,4
Niveau d'instruction								
Primaire	40,7	20,2	6,7	32,4	42,6	30,4	12,0	15,0
Secondaire 1er cycle	36,4	52,9	10,7	0,0	56,0	20,7	18,5	4,8
Secondaire 2ème cycle	56,8	13,3	20,1	9,8	40,5	59,5	0,0	0,0
Supérieur	0,0	0,0	0,0	100,0	16,9	0,0	83,1	0,0
Aucun niveau	74,6	9,2	16,2	0,0	62,5	4,4	10,9	22,2

Tableau 8.9 : Répartition (%) des chefs de ménages et leurs époux(es) selon la détention d'un compte dans une banque ou dans une autre institution d'épargne par milieu de résidence, région et le niveau d'instruction.

	Avoir un compte dans une banque ou dans une autre institution d'épargne à votre nom									
	Masculin					Féminin				
	Oui, avec l'époux	Oui, a mon propre nom	Oui, avec quelqu'un d'autre du ménage	Oui, avec quelqu'un d'autre en dehors du ménage	Non	Oui, avec l'époux	Oui, a mon propre nom	Oui, avec quelqu'un d'autre du ménage	Oui, avec quelqu'un d'autre en dehors du ménage	Non
Ensemble	2,8	23,5	0,2	0,3	60,1	0,1	2,5	0,0	0,0	10,3
Milieu de résidence										
Urbain	4,8	27,7	0,4	0,5	52,1	0,3	3,5	0,1	0,0	10,5
Rural	1,4	20,6	0,1	0,2	65,6	0,0	1,8	0,0	0,0	10,2
Région										
Maritime	3,3	24,6		0,3	55,2	0,2	3,0	0,0	0,0	13,5
Plateaux	1,6	21,0	0,3	0,2	64,5	0,1	2,1	0,0	0,0	10,1
Centrale	2,9	23,9	0,5	0,8	62,9	0,1	1,7		0,1	7,2
Kara	1,3	25,7	0,3	0,7	60,0		2,9	0,1	0,1	8,9
Savanes	2,1	23,6	0,1	0,2	66,8	0,2	1,3			5,9
Lomé	5,2	23,0	0,4	0,2	56,7	0,4	3,2	0,1		10,8
Niveau d'instruction										
Maternel	2,9	31,1	1,2		54,3	0,4	0,5			9,6
Primaire	3,1	22,6	0,3	0,4	62,0	0,1	3,2	0,1	0,0	8,2
Secondaire 1 ^{er} cycle	3,8	29,6	0,1	0,6	54,5	0,2	2,4		0,1	8,9
Secondaire 2 ^{ème} cycle	4,5	35,2	0,7	0,5	50,1	0,6	2,6			5,9
Supérieur	9,6	44,4	0,5	1,1	34,4		5,9			4,1
NSP										
Aucun niveau	1,0	18,3	0,1	0,1	63,3	0,1	2,1	0,0	0,0	14,9



Tableau 8.10 : Répartition (%) des chefs de ménage et ses conjoint(e)s selon les causes entraînant qu'une Féminin soit battue ou frappée par milieu de résidence, région et niveau d'instruction.

Les causes entraînant qu'une Féminin soit battue ou frappée										
	Sort sans dire	Néglige enfant	Tient tête à son mari	Refuse rapport	Gaspille nourriture	Prépare mal ou en retard	Mauvais caractère	Boire de l'alcool	Visiteur inconnu	
Ensemble	15,5	17,7	21,1	9,4	13,9	8,7	15,3	22,0	19,7	
Milieu de résidence										
Urbain	11,8	12,6	16,2	6,0	8,7	5,8	10,4	16,5	15,7	
Rural	18,4	21,5	24,5	11,4	17,3	10,6	18,4	25,5	22,8	
Région										
Maritime	12,0	11,2	17,4	6,9	7,6	5,1	11,2	15,2	16,6	
Plateaux	13,3	16,0	18,5	6,9	11,6	8,0	11,4	19,9	18,3	
Centrale	23,3	25,3	30,3	14,9	17,7	13,9	22,0	28,2	27,0	
Kara	25,2	33,9	33,6	15,4	27,1	18,5	26,7	43,1	33,9	
Savanes	25,0	31,8	34,2	16,9	29,3	12,0	28,1	31,7	27,2	
Lomé	7,1	5,9	6,9	3,0	4,7	2,7	5,3	9,1	7,6	
Sexe										
Masculin	13,6	15,9	19,4	7,7	11,1	6,1	13,3	18,9	17,8	
Féminin	17,4	19,6	22,6	10,5	16,1	10,8	16,7	24,3	21,7	
Niveau d'instruction										
Maternel	18,4	19,9	22,0	3,0	17,4	10,4	15,6	27,8	21,2	
Primaire	14,6	16,8	20,6	7,5	11,9	7,5	12,9	18,8	17,8	
Secondaire 1 ^{er} cycle	10,6	11,4	15,7	5,6	9,6	6,2	10,5	16,6	17,0	
Secondaire 2 ^{ème} cycle	10,2	12,8	14,1	5,7	6,4	4,4	7,8	14,6	11,3	
Supérieur	4,6	8,0	7,2	,9	1,5	1,9	3,4	8,9	8,3	
Aucun niveau	19,1	21,6	25,2	13,0	18,3	11,3	20,0	27,4	23,6	

Tableau 8.11 : Répartition (%) des chefs de ménages et leurs époux (ses) selon le type de violence conjugale subit par milieu de résidence, région et niveau d'instruction

	Manifestation de la violence conjugale						
	Vous menace	Bouscule secoue	Frappe	Étrangler	Menace avec couteau	Attaque avec couteau	Forcer pour rapport
Ensemble	10,7	7,7	7,9	1,2	0,5	0,3	4,2
Milieu de résidence							
Urbain	9,6	6,8	6,8	1,3	0,5	0,1	3,5
Rural	11,0	7,9	8,3	1,1	0,6	0,4	4,5
Région							
Maritime	10,2	6,8	7,4	1,4	0,6	0,1	5,1
Plateaux	10,1	6,2	6,8	1,4	0,5	0,4	3,9
Centrale	12,3	8,4	7,5	0,8	0,3	0,2	4,4
Kara	10,4	7,3	10,2	0,8	0,8	0,3	5,5
Savanes	17,0	14,8	11,3	1,5	1,1	1,0	2,5
Lomé	5,5	4,8	5,2	0,8	0,3	-	2,3
Niveau d'instruction							
Maternel	11,5	5,5	5,4	1,4	-	-	3,4
Primaire	9,5	5,9	6,8	1,0	0,4	0,1	2,3
Secondaire 1 ^{er} cycle	9,0	6,0	6,4	0,8	0,2	0,0	3,4
Secondaire 2 ^{ème} cycle	5,9	3,4	3,9	0,8	-	-	3,2
Supérieur	5,3	2,5	2,6	1,0	1,0	-*	1,7
Aucun niveau	13,1	10,3	9,9	1,5	0,7	0,5	5,8



Tableau 9.2 : Structure des dépenses de consommation courante par milieu de résidence et par région

	Produits alimentaires	Services d'hébergement et de restauration	Boissons, excitants et autres produits dérivés	Logement, eau, électricité et gaz	Transport	Produits pétroliers	Bois et charbon de bois	Postes et télé-communication	Autres produits industriels	Autres services	Services collectifs, sociaux et personnels	Total
Ensemble	46,7	10,6	3,4	8,2	6,1	5,9	3,1	7,4	6,8	0,1	1,5	100,0
Milieu de résidence												
Rural	53,0	8,7	4,5	3,6	5,3	6,2	2,4	6,6	8,6	0,1	1,1	100,0
Urbain	43,2	11,7	2,7	10,8	6,6	5,8	3,5	7,8	6,0	0,1	1,8	100,0
Région												
Lomé	41,7	12,8	2,4	12,4	6,5	5,4	3,4	7,9	5,1	0,1	2,2	100,0
Maritime	48,1	10,1	3,0	5,9	7,5	6,7	3,2	6,6	7,0	0,1	1,6	100,0
Plateaux	53,2	8,2	3,5	4,6	6,2	5,1	2,9	6,6	8,2	0,2	1,1	100,0
Centrale	49,7	11,6	5,3	8,8	3,0	4,9	2,0	6,5	7,6	0,2	0,3	100,0
Kara	47,9	4,6	8,1	4,9	3,0	7,0	2,1	12,0	9,3	0,1	0,3	100,0
Savanes	52,1	10,9	6,2	3,7	0,4	8,3	2,6	5,2	10,1	0,1	0,2	100,0

Tableau 9.4 : Répartition des ménages (%) suivant leur degré de satisfaction des besoins alimentaires selon le milieu de résidence, la région, le sexe et la taille des ménages

	Alimentation au du mois dernier			
	Moins que suffisant pour les besoins du ménage	Suffisant pour les besoins du ménage	Plus que suffisant pour les besoins du ménage	Total
Ensemble	66,1	33,3	0,6	100,0
Milieu de résidence				
Urbain	67,4	32,0	0,6	100,0
Rural	64,3	35,1	0,5	100,0
Région				
Maritime	77,4	22,1	0,5	100,0
Plateaux	60,0	39,4	0,7	100,0
Centrale	53,0	45,6	1,3	100,0
Kara	58,5	41,2	0,3	100,0
Savanes	75,6	24,2	0,2	100,0
Lomé	60,1	39,2	0,7	100,0
Sexe				
Masculin	64,4	34,9	0,7	100,0
Féminin	72,0	27,8	0,2	100,0
Taille du ménage				
1 à 2 pers	66,8	32,6	0,6	100,0
3 à 4 pers	65,5	33,9	0,6	100,0
5 à 6 pers	69,1	30,5	0,4	100,0
7 ou +	63,2	36,0	0,8	100,0
Groupe socio-économique				
Salarié du public	50,9	48,9	0,2	100,0
Salarié du privé	64,0	35,6	0,4	100,0
Agriculteur indépendant	69,3	30,0	0,6	100,0
Autres indépendants	63,1	36,4	0,6	100,0
Actifs saisonniers	76,1	23,9	0,0	100,0
Apprentis, Aides familiaux, Autres actifs	63,2	35,4	1,4	100,0
Chômeurs	95,5	4,5	0,0	100,0
Inactifs	75,2	23,8	1,0	100,0
Non déclaré	54,0	46,0	0,0	100,0



Tableau 9.5 : Répartition des ménages (%) suivant leur degré de satisfaction des besoins en logement selon le milieu de résidence, la région, le sexe et la taille du ménage

	Suffisance des besoins en logement			
	Moins que Suffisant pour les besoins du ménage	Suffisant pour les besoins du ménage	Plus que suffisant Pour les besoins du ménage	Total
Ensemble	66,1	33,6	0,3	100,0
Milieu de résidence				
Urbain	64,2	35,3	0,5	100,0
Rural	68,6	31,3	0,1	100,0
Région				
Maritime	71,4	28,0	0,6	100,0
Plateaux	67,0	32,7	0,3	100,0
Centrale	61,1	38,9	0,0	100,0
Kara	62,4	37,4	0,2	100,0
Savanes	75,5	24,5	0,0	100,0
Lomé	54,4	45,3	0,3	100,0
Sexe				
Masculin	66,4	33,3	0,3	100,0
Féminin	64,9	34,7	0,4	100,0
Taille du ménage				
1 à 2 pers	61,6	37,9	0,5	100,0
3 à 4 pers	66,6	33,1	0,4	100,0
5 à 6 pers	67,8	32,1	0,0	100,0
7 ou +	67,2	32,3	0,5	100,0
Groupe socio-économique				
Salarié du public	50,9	49,1	0,0	100,0
Salarié du privé	61,1	38,2	0,7	100,0
Agriculteur indépendant	73,7	26,3	0,0	100,0
Autres indépendants	61,9	37,6	0,4	100,0
Actifs saisonniers	75,1	24,2	0,6	100,0
Apprentis, Aides familiaux, Autres actifs	67,6	32,4	0,1	100,0
Chômeurs	66,5	33,5	0,0	100,0
Inactifs	62,6	36,3	1,1	100,0
Non déclaré	53,7	46,3	0,0	100,0

Tableau 9.6 : Répartition des ménages (%) suivant leur degré de satisfaction des besoins vestimentaires selon le milieu de résidence, la région, le sexe et la taille du ménage

	Satisfaction des besoins en vêtements			
	Moins que Sufficient pour les besoins du ménage	Sufficient pour les besoins du ménage	Plus que sufficient pour les besoins du ménage	Total
Ensemble	70,7	28,8	0,5	100,0
Milieu de résidence				
Urbain	67,1	32,3	0,7	100,0
Rural	75,7	24,1	0,2	100,0
Région				
Maritime	73,5	25,4	1,1	100,0
Plateaux	73,1	26,8	0,1	100,0
Centrale	67,9	32,1	0,0	100,0
Kara	70,5	28,9	0,6	100,0
Savanes	84,5	15,1	0,4	100,0
Lomé	55,5	44,5	0,0	100,0
Sexe				
Masculin	69,9	29,6	0,4	100,0
Féminin	73,5	25,9	0,6	100,0
Taille du ménage				
1 à 2 pers	65,5	33,9	0,5	100,0
3 à 4 pers	70,2	29,4	0,4	100,0
5 à 6 pers	73,3	25,9	0,8	100,0
7 ou +	72,6	27,2	0,2	100,0
Groupe socio-économique				
Salarié du public	50,6	48,2	1,2	100,0
Salarié du privé	63,7	35,8	0,5	100,0
Agriculteur indépendant	82,6	17,4	0,1	100,0
Autres indépendants	63,4	35,9	0,7	100,0
Actifs saisonniers	81,8	17,9	0,4	100,0
Apprentis, Aides familiaux, Autres actifs	70,2	29,8	0,0	100,0
Chômeurs	78,6	21,4	0,0	100,0
Inactifs	67,9	30,8	1,3	100,0
Non déclaré	64,7	35,3	0,0	100,0



Tableau 9.7 : Répartition des ménages (%) suivant leur degré de satisfaction des besoins en santé selon le milieu de résidence, la région, le sexe et la taille des ménages

	Suffisance des besoins en soins de santé			
	Moins que suffisant pour les besoins du ménage	Suffisant pour les besoins du ménage	Plus que suffisant pour les besoins du ménage	Total
Ensemble	66,1	33,6	0,3	100,0
Milieu de résidence				
Urbain	61,6	38,0	0,4	100,0
Rural	72,3	27,5	0,1	100,0
Région				
Maritime	69,5	30,1	0,4	100,0
Plateaux	64,9	34,9	0,2	100,0
Centrale	61,8	37,7	0,4	100,0
Kara	68,3	31,4	0,3	100,0
Savanes	79,9	20,0	0,1	100,0
Lomé	54,0	45,8	0,2	100,0
Sexe				
Masculin	64,8	34,9	0,3	100,0
Féminin	70,8	29,0	0,3	100,0
Taille du ménage				
1 à 2 pers	63,6	35,9	0,6	100,0
3 à 4 pers	64,4	35,4	0,1	100,0
5 à 6 pers	67,5	32,2	0,3	100,0
7 ou +	68,5	31,3	0,2	100,0
Groupe socio-économique				
Salarié du public	42,2	56,9	0,9	100,0
Salarié du privé	56,5	43,2	0,3	100,0
Agriculteur indépendant	74,6	25,3	0,2	100,0
Autres indépendants	62,6	37,3	0,1	100,0
Actifs saisonniers	78,9	21,1	0,0	100,0
Apprentis, Aides familiaux, Autres actifs	63,5	35,9	0,6	100,0
Chômeurs	82,3	17,7	0,0	100,0
Inactifs	74,2	25,2	0,6	100,0
Non déclaré	61,2	38,8	0,0	100,0

Tableau 9.8 : Répartition des ménages (%) suivant l'utilisation faite du revenu actuel selon le milieu de résidence, la région, le sexe et la taille du ménage

	Suffisance des besoins en soins de santé					Total
	Vous Permet d'augmenter votre épargne	Vous permet d'épargner un peu	Vous permet à peine de subvenir à vos besoins	Ne suffit pas; Vous devez utiliser votre épargne pour subvenir à vos besoins	Ne suffit pas du tout; vous devez alors emprunter pour subvenir à vos besoins	
Ensemble	2,2	16,6	47,3	11,2	22,8	100,0
Milieu de résidence						
Urbain	2,4	16,5	46,3	12,7	22,1	100,0
Rural	1,9	16,7	48,6	9,1	23,7	100,0
Région						
Maritime	1,9	13,2	44,0	10,2	30,6	100,0
Plateaux	2,2	18,3	52,7	9,9	16,9	100,0
Centrale	3,0	18,1	48,8	12,7	17,5	100,0
Kara	2,5	16,6	47,1	14,7	19,0	100,0
Savanes	2,3	12,1	45,5	10,1	30,1	100,0
Lomé	1,8	22,5	46,2	12,2	17,3	100,0
Sexe						
Masculin	2,4	17,9	47,3	11,7	20,8	100,0
Féminin	1,4	12,1	47,2	9,3	30,0	100,0
Taille du ménage						
1 à 2 pers	2,1	16,9	45,1	11,9	24,1	100,0
3 à 4 pers	2,3	16,6	48,3	10,3	22,4	100,0
5 à 6 pers	1,4	15,9	45,5	11,3	25,8	100,0
7 ou +	2,7	17,0	49,4	11,5	19,4	100,0
Groupe socio-économique						
Salarié du public	2,2	32,3	35,9	16,4	13,2	100,0
Salarié du privé	2,1	20,1	40,7	14,1	23,0	100,0
Agriculteur indépendant	2,3	13,9	51,9	8,7	23,3	100,0
Autres indépendants	2,3	20,1	46,6	12,1	19,0	100,0
Actifs saisonniers	0,5	6,0	44,5	13,7	35,3	100,0
Apprentis, Aides familiaux, Autres actifs	2,0	10,4	53,0	11,1	23,5	100,0
Chômeurs	0,0	5,3	36,4	4,9	53,4	100,0
Inactifs	3,0	8,7	49,4	7,0	31,9	100,0
Non déclaré	0,0	20,1	27,3	15,5	37,1	100,0



Tableau 9.9 : Répartition des ménages (%) suivant leur degré de satisfaction des besoins vitaux selon le milieu de résidence, la région, le sexe et la taille du ménage

	Degré de satisfaction des besoins			
	Besoins vitaux non satisfaits	Besoins vitaux partiellement satisfaits	Besoins vitaux satisfaits	Total
Ensemble	44,4	41,3	14,2	100,0
Milieu de résidence				
Urbain	41,5	42,2	16,3	100,0
Rural	48,4	40,2	11,4	100,0
Région				
Maritime	50,8	39,4	9,8	100,0
Plateaux	40,1	45,5	14,3	100,0
Centrale	30,7	56,0	13,2	100,0
Kara	44,9	39,2	16,0	100,0
Savanes	59,6	33,6	6,8	100,0
Lomé	36,4	37,2	26,4	100,0
Sexe				
Masculin	42,9	42,4	14,6	100,0
Féminin	49,7	37,4	12,9	100,0
Taille du ménage				
1 à 2 pers	41,7	41,5	16,8	100,0
3 à 4 pers	45,2	39,7	15,1	100,0
5 à 6 pers	46,0	41,1	12,9	100,0
7 ou +	44,1	43,2	12,7	100,0
Groupe socio-économique				
Salarié du public	19,5	54,0	26,5	100,0
Salarié du privé	38,5	41,5	20,0	100,0
Agriculteur indépendant	50,7	42,2	7,1	100,0
Autres indépendants	41,7	40,0	18,3	100,0
Actifs saisonniers	57,5	33,8	8,7	100,0
Apprentis, Aides familiaux, Autres actifs	42,2	44,2	13,6	100,0
Chômeurs	64,2	31,3	4,5	100,0
Inactifs	51,7	34,1	14,2	100,0
Non déclaré	50,1	14,6	35,3	100,0



Tableau 9.10 : Répartition des ménages (%) suivant leur appréciation de leur situation de bien-être selon le milieu de résidence, la région, le sexe et la taille du ménage

	Sur quelle marche êtes-vous aujourd'hui ?						
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Total
Ensemble	45,2	36,2	14,3	3,2	0,5	0,6	100,0
Milieu de résidence							
Urbain	42,3	37,6	15,2	3,5	0,7	0,7	100,0
Rural	49,1	34,4	13,2	2,8	0,2	0,3	100,0
Région							
Maritime	55,3	29,4	11,9	2,3	0,6	0,4	100,0
Plateaux	40,3	40,7	15,1	3,3	0,4	0,2	100,0
Centrale	36,1	40,3	17,5	5,0	0,5	0,6	100,0
Kara	41,1	34,4	17,8	5,2	0,6	0,9	100,0
Savanes	59,1	31,3	8,0	1,4	0,2	0,0	100,0
Lomé	32,4	45,1	17,3	3,4	0,4	1,4	100,0
Sexe							
Masculin	43,1	37,0	15,5	3,4	0,6	0,5	100,0
Féminin	52,8	33,4	10,2	2,5	0,2	0,8	100,0
Taille du ménage							
1 à 2 pers	48,5	34,7	13,0	2,2	0,6	0,9	100,0
3 à 4 pers	47,1	35,4	12,9	3,7	0,3	0,4	100,0
5 à 6 pers	44,3	36,9	14,1	3,5	0,5	0,7	100,0
7 ou +	41,5	37,5	17,0	3,2	0,5	0,3	100,0
Groupe socio-économique							
Salarié du public	20,2	36,8	33,5	7,6	2,0	0,0	100,0
Salarié du privé	38,3	40,8	16,8	3,7	0,2	0,2	100,0
Agriculteur indépendant	54,4	32,0	10,5	2,5	0,2	0,3	100,0
Autres indépendants	39,0	40,6	15,3	3,4	0,6	1,1	100,0
Actifs saisonniers	48,4	41,2	8,1	2,1	0,0	0,3	100,0
Apprentis, Aides familiaux, Autres actifs	51,5	32,8	12,5	2,2	0,3	0,8	100,0
Chômeurs	58,4	21,5	20,1	0,0	0,0	0,0	100,0
Inactifs	54,8	29,5	12,0	1,9	1,0	0,8	100,0
Non déclaré	11,6	60,5	6,0	22,0	0,0	0,0	100,0



Tableau 9.11 : Répartition des ménages (en %) suivant leur appréciation de la situation de bien-être des voisins selon le milieu de résidence, la région, le sexe et la taille du ménage

	Sur quelle marche se situe la plupart de vos voisins aujourd'hui ?						
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Total
Ensemble	32,3	41,9	17,1	6,1	1,9	0,8	100,0
Milieu de résidence							
Urbain	29,2	42,6	18,1	7,2	2,1	0,7	100,0
Rural	36,4	41,0	15,7	4,5	1,5	0,8	100,0
Région							
Maritime	43,3	36,0	14,7	4,0	1,5	0,6	100,0
Plateaux	26,7	43,9	19,4	7,3	2,3	0,3	100,0
Centrale	25,2	43,8	20,0	8,5	1,4	1,1	100,0
Kara	24,5	40,2	21,6	8,9	3,3	1,6	100,0
Savanes	48,7	39,2	8,9	2,3	0,8	0,1	100,0
Lomé	18,6	52,6	18,7	7,2	1,8	1,2	100,0
Sexe							
Masculin	32,1	41,5	17,3	6,2	2,0	0,8	100,0
Féminin	32,7	43,4	16,4	5,5	1,3	0,7	100,0
Taille du ménage							
1 à 2 pers	28,2	45,8	15,9	6,9	2,2	1,0	100,0
3 à 4 pers	30,8	42,8	18,2	5,7	1,9	0,6	100,0
5 à 6 pers	34,0	39,2	17,5	6,5	2,2	0,7	100,0
7 ou +	35,2	40,7	16,5	5,4	1,3	0,8	100,0
Groupe socio-économique							
Salarié du public	24,6	41,2	22,2	9,0	3,0	0,0	100,0
Salarié du privé	23,1	44,8	20,7	9,0	1,9	0,4	100,0
Agriculteur indépendant	42,4	36,1	14,8	4,7	1,3	0,7	100,0
Autres indépendants	26,2	46,4	17,8	6,0	2,5	1,2	100,0
Actifs saisonniers	33,6	41,2	17,2	6,8	1,0	0,3	100,0
Apprentis, Aides familiaux, Autres actifs	33,5	43,3	15,9	3,7	2,5	1,0	100,0
Chômeurs	34,6	27,6	18,2	19,6	0,0	0,0	100,0
Inactifs	31,1	47,7	14,6	5,1	0,6	0,8	100,0
Non déclaré	17,5	41,0	27,7	6,7	7,0	0,0	100,0

Tableau 9.12 : Répartition des ménages (%) suivant leur appréciation de la situation de bien-être des amis selon le milieu de résidence, la région, le sexe et la taille du ménage

	Sur quelle marche se situe la plupart de vos amis aujourd'hui ?						
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Total
Ensemble	27,1	36,1	22,0	9,6	3,3	1,8	100,0
Milieu de résidence							
Urbain	25,6	36,1	22,2	10,5	3,6	2,0	100,0
Rural	29,1	36,1	21,8	8,4	3,0	1,6	100,0
Région							
Maritime	34,9	33,0	19,1	7,5	3,6	1,8	100,0
Plateaux	23,4	36,0	25,3	11,3	3,3	0,7	100,0
Centrale	20,8	36,0	22,2	14,3	3,8	2,9	100,0
Kara	19,3	35,4	24,5	12,6	4,0	4,2	100,0
Savanes	43,3	37,6	13,0	4,4	1,2	0,6	100,0
Lomé	16,6	41,9	26,6	9,6	3,5	1,8	100,0
Sexe							
Masculin	26,9	35,4	22,4	9,9	3,5	1,9	100,0
Féminin	27,5	38,7	20,8	8,6	2,9	1,4	100,0
Taille du ménage							
1 à 2 pers	26,0	36,9	22,5	9,5	3,6	1,5	100,0
3 à 4 pers	27,1	36,7	21,2	9,6	3,4	2,0	100,0
5 à 6 pers	27,5	36,0	21,7	9,6	3,5	1,7	100,0
7 ou +	27,5	35,0	23,0	9,6	2,9	2,0	100,0
Groupe socio-économique							
Salarié du public	12,1	31,3	32,2	18,9	4,3	1,2	100,0
Salarié du privé	19,3	36,3	26,1	12,4	4,0	1,9	100,0
Agriculteur indépendant	36,6	33,4	18,2	7,4	2,5	1,9	100,0
Autres indépendants	21,3	40,3	22,4	9,4	4,2	2,3	100,0
Actifs saisonniers	30,7	35,9	23,6	6,1	2,9	0,9	100,0
Apprentis, Aides familiaux, Autres actifs	29,5	35,6	21,1	9,3	2,6	1,8	100,0
Chômeurs	33,0	25,2	24,6	11,3	5,8	0,0	100,0
Inactifs	28,9	38,4	20,3	9,0	2,4	1,1	100,0
Non déclaré	8,7	29,7	43,3	18,4	0,0	0,0	100,0



Tableau 10.1 : Répartition (%) des ménages ayant des difficultés à subvenir aux besoins alimentaires par région, par milieu et par groupes socio-économiques du CM

	Proportion (%)
Ensemble	49,5
Milieu de résidence	
Urbain	48,5
Rural	50,3
Région	
Maritime	63,4
Plateaux	37,0
Centrale	33,8
Kara	43,9
Savanes	58,5
Lomé	47,9
Groupe socio-économique	
Salarié du public	33,7
Salarié du privé	51,4
Agriculteur indépendant	47,5
Autres indépendants	48,6
Actifs saisonniers	57,3
Apprentis, Aides familiaux, Autres actifs	50,3
Chômeurs	85,6
Inactifs	65,3
Non déclaré	39,2

Tableau 10.2 : Proportion (%) des ménages qui ont eu un changement dans leur habitude alimentaire par milieu de résidence, région et groupe socio-économique

	Changement intervenu				
	Consommer moins cher que d'habitude	Réduire les quantités consommées	Réduire le nombre de repas par jour	Réduire les quantités consommées au profit des enfants	Emprunter des vivres ou compter sur l'aide
Ensemble	55,4	49,1	44,3	33,2	22,1
Milieu de résidence					
Urbain	57,4	47,6	42,5	30,0	22,0
Rural	53,8	50,3	45,8	35,7	22,2
Région					
Maritime	67,2	59,0	53,2	38,0	27,6
Plateaux	44,9	39,7	35,2	28,6	14,2
Centrale	44,3	38,5	31,3	26,6	21,8
Kara	49,3	45,2	40,4	32,6	19,9
Savanes	59,8	56,0	53,7	45,5	29,1
Lomé	55,5	48,2	44,8	27,4	20,5
Groupe socio-économique					
Salarié du public	46,4	38,3	29,4	24,2	12,4
Salarié du privé	59,5	55,0	48,7	32,8	23,9
Agriculteur indépendant	51,9	48,3	44,0	34,0	20,2
Autres indépendants	56,6	46,1	43,1	33,5	22,2
Actifs saisonniers	66,7	57,1	49,2	42,0	29,6
Apprentis, Aides familiaux, Autres actifs	53,1	48,0	43,1	35,0	23,6
Chômeurs	75,6	81,8	75,5	39,5	37,0
Inactifs	60,7	57,6	53,1	29,8	29,0
Non déclaré	57,6	35,2	20,4	3,2	11,6

Tableau 10.3 : Répartition (en %) des ménages selon le groupe d'âge et selon le nombre de repas pris (par jour) au cours des 7 derniers jours par région, par milieux et par groupes socio-économiques du CM

	Groupe d'âge								
	6-59 mois			5-17 ans			18 ans et Plus		
	1 repas	Entre 2 et 3 repas	4 repas et +	1 repas	Entre 2 et 3 repas	4 repas et +	1 repas	Entre 2 et 3 repas	4 repas et +
Ensemble	3,6	71,0	25,3	3,0	88,9	8,1	7,0	91,1	1,8
Milieu									
Urbain	2,9	60,5	36,6	2,9	86,7	10,5	6,1	92,1	1,8
Rural	4,0	77,0	18,9	3,0	90,3	6,7	7,8	90,3	1,9
Region									
Maritime	4,5	59,7	35,9	2,2	87,5	10,3	7,6	89,4	3,0
Plateaux	1,8	78,2	20,0	1,1	90,1	8,8	4,5	94,2	1,3
Centrale	3,0	74,2	22,8	2,8	90,3	6,9	4,1	94,3	1,6
Kara	2,9	80,6	16,6	4,5	92,8	2,7	8,8	90,3	0,9
Savanes	5,6	81,4	13,1	6,5	91,2	2,3	13,7	85,5	0,9
Lome	4,6	56,7	38,7	3,8	82,8	13,4	6,0	92,3	1,7
Groupe socio-économique									
Salarié du public	1,0	65,4	33,6	2,0	89,0	8,9	4,3	94,2	1,5
Salarié du privé	2,9	64,5	32,7	1,1	91,0	7,9	6,2	91,3	2,5
Agriculteur indépendant	3,5	79,4	17,0	2,9	90,4	6,7	7,4	91,2	1,4
Autres indépendants	3,9	61,1	35,1	3,2	86,3	10,5	6,2	92,1	1,8
Actifs saisonniers	5,1	66,4	28,5	4,2	88,6	7,2	10,7	87,7	1,6
Apprentis, Aides familiaux, Autres actifs	4,0	76,8	19,2	4,0	87,4	8,6	6,6	89,5	3,9
Chômeurs	-	92,9	7,1	-	84,8	15,2	10,2	89,8	-
Inactifs	8,2	74,0	17,7	4,3	89,8	5,9	11,0	87,6	1,4
Non déclaré	-	86,6	13,4	9,6	90,4	-	7,0	93,0	-



Tableau 10.4 : Répartition (en %) des ménages qui ont eu à faire face aux manques de nourriture au cours des 12 derniers mois par région, par milieux et par groupe socio-économiques du CM

	Proportion (%)
Ensemble	62,3
Milieu de résidence	
Urbain	62,0
Rural	62,5
Région	
Maritime	79,4
Plateaux	48,9
Centrale	42,0
Kara	55,1
Savanes	71,4
Lomé	59,5
Groupe socio-économique	
Salarié du public	47,3
Salarié du privé	63,0
Agriculteur indépendant	61,2
Autres indépendants	63,7
Actifs saisonniers	71,3
Apprentis, Aides familiaux, Autres actifs	60,4
Chômeurs	90,6
Inactifs	69,1
Non déclaré	49,1

Tableau 10.5 : Répartition (en %) des ménages selon les causes de l'insécurité alimentaire par région, par milieux et par groupe socio-économiques du CM

	Causes d'insécurité alimentaire			
	Faible récoltes	Cherté des produits sur le marché	Faible ressources financières	Autres (Inondations, etc.)
Ensemble	33,1	17,6	40,0	9,3
Milieu de résidence				
Urbain	6,8	31,0	54,8	7,5
Rural	53,1	7n4	28,7	10,8
Région				
Maritime	24,9	17,7	47,8	9,6
Plateaux	40,4	8,9	37,1	13,6
Centrale	40,2	6,9	40,1	12,8
Kara	53,1	15,1	24,1	7,7
Savanes	74,1	6,5	16,0	3,3
Lomé	0,6	41,2	50,6	7,6
Groupe socio-économique				
Salarié du public	14,7	29,9	47,1	8,2
Salarié du privé	13,2	25,7	52,9	8,2
Agriculteur indépendant	60,1	4,3	23,2	12,5
Autres indépendants	11,8	27,9	52,1	8,2
Actifs saisonniers	47,6	12,1	32,4	7,9
Apprentis, Aides familiaux, Autres actifs	50,6	9,5	33,9	6,1
Chômeurs	13,8	44,6	31,7	10,0
Inactifs	19,0	23,1	51,6	6,3
Non déclaré	14,5	18,0	41,5	26,1

Tableau 11.1 : Répartition (%) des ménages togolais qui ont été affectés par au moins un choc au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête

Ensemble	Aucun	Au moins un choc
	11,6	88,4
Milieu de résidence		
Urbain	8,3	91,7
Rural	14,1	85,9
Région		
Maritime	9,1	90,9
Plateaux	14,3	85,7
Centrale	13,2	86,8
Kara	15,4	84,6
Savanes	14,7	85,3
Lomé	7,0	93,0
Groupe socio-économique		
Salarié du public	9,3	90,7
Salarié du privé	9,4	90,6
Agriculteur indépendant	15,0	85,0
Autres indépendants	8,8	91,2
Actifs saisonniers	14,5	85,5
Apprentis, Aides familiaux, Autres actifs	13,2	86,8
Chômeurs	9,4	90,6
Inactifs	8,8	91,2
Non déclaré	11,9	88,1

Tableau 11.2 : Répartition des ménages par choc subi et selon le milieu de résidence

	Milieu de résidence		Ensemble
	Urbain	Rural	
Prix élevé des produits alimentaires	7,1	48,5	30,5
Sécheresse/Pluie irrégulière	8,7	17,3	13,6
Prix élevé des intrants agricoles	2,3	13,2	8,5
Maladie grave ou accident d'un membre du ménage	4,3	23,3	15,0
Taux élevé de maladie des animaux	2,2	12,4	7,9
Dégradation des sols (érosion, baisse de fertilité)	6,2	28,5	18,8
Inondation	64,3	34,4	47,5
Taux élevé de maladie des cultures	6,5	3,8	5,0
Vol d'argent, de biens ou de récoltes	6,3	2,8	4,3
Baisse importante des prix des produits agricole	4,1	0,8	2,2
Destruction des cultures par les animaux en transhumances	2,4	0,6	1,4
Perte importante du revenu non agricole du ménage	15,1	14,5	14,7
Faillite d'une entreprise non agricole du ménage	2,1	3,0	2,6
Autres chocs	3,5	3,3	3,4
Décès d'un membre non actif du ménage	6,4	7,7	7,1
Décès d'un membre actif du ménage	3,4	23,3	14,7
Perte importante de revenus salariaux	1,5	12,6	7,8
Perte d'emploi salarié d'un membre du ménage	3,7	3,1	3,4



I 1.3 : Répartition des ménages par choc subi et selon la région

	Région						Ensemble
	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes	Lomé	
Prix élevé des produits alimentaires	19,1	48,6	38,1	45,7	48,7	0,5	30,5
Sécheresse/Pluie irrégulière	18,1	19,1	9,4	7,6	11,9	4,4	13,6
Prix élevé des intrants agricoles	3,5	16,0	16,5	10,3	10,4	0,5	8,5
Maladie grave ou accident d'un membre du ménage	4,0	22,2	21,6	36,4	26,4	0,2	15,0
Taux élevé de maladie des animaux	5,9	14,3	13,3	9,9	4,7	0,2	7,9
Dégradation des sols (érosion, baisse de fertilité)	6,4	21,9	26,9	45,0	42,6	0,8	18,8
Inondation	53,4	34,5	29,7	41,5	34,6	76,1	47,5
Taux élevé de maladie des cultures	3,4	5,9	3,4	5,3	3,5	8,1	5,0
Vol d'argent, de biens ou de récoltes	4,3	3,8	2,1	4,9	3,5	6,5	4,3
Baisse importante des prix des produits agricole	1,8	2,0	0,9	1,4	1,4	5,0	2,2
Destruction des cultures par les animaux en transhumances	2,4	1,0	0,0	1,2	0,3	1,6	1,4
Perte importante du revenu non agricole du ménage	15,1	15,6	19,9	12,9	13,7	11,9	14,7
Faillite d'une entreprise non agricole du ménage	3,0	1,4	4,2	3,3	5,5	0,5	2,6
Autres chocs	4,6	1,8	4,2	1,7	6,8	2,1	3,4
Décès d'un membre non actif du ménage	6,8	7,7	9,5	9,6	9,1	2,6	7,1
Décès d'un membre actif du ménage	5,3	24,3	17,9	25,8	29,5	0,3	14,7
Perte importante de revenus salariaux	1,8	15,3	14,3	12,3	10,3	0,0	7,8
Perte d'emploi salarié d'un membre du ménage	4,5	1,5	5,5	2,2	2,2	4,3	3,4

Tableau 11.4 : Effet des chocs sur le revenu des ménages

Nature du choc	Effet		
	Augmentation	Stable	Baisse
Sécheresse/Pluies irrégulières	0,3	7,5	92,2
Inondations	0,5	10,6	88,9
Taux élevé de maladies des cultures	3,8	10,6	85,6
Taux élevé de maladies des animaux	1,0	10,5	88,4
Baisse importante des prix des produits agricoles	3,7	5,4	90,8
Prix élevés des intrants agricoles	1,1	10,4	88,5
Prix élevés des produits alimentaires	2,0	20,8	77,2
Perte importante du revenu non agricole du ménage	1,5	2,4	96,1
Faillite d'une entreprise non agricole du ménage	1,2	2,5	96,3
Perte importante de revenus salariaux	1,6	0,6	97,8
Perte d'emploi salarié d'un membre du ménage	0,0	0,0	100,0
Maladie grave ou accident d'un membre du ménage	1,1	6,8	92,0
Décès d'un membre actif du ménage	0,4	13,4	86,2
Décès d'un membre non actif du ménage	0,8	29,5	69,7
Vol d'argent, de biens ou de récolte	0,8	12,2	87,0
Dégradation des sols (érosion, baisse de fertilité,...)	0,2	6,5	93,3
Destruction des cultures par les animaux en transhumance	1,6	11,6	86,7
Autre	4,5	18,9	76,6

Tableau 11.5 : Effet des chocs sur les avoirs ou actifs des ménages

Nature du choc	Effet		
	Augmentation	Stable	Baisse
Sécheresse/Pluies irrégulières	0,3	43,5	56,2
Inondations	0,2	34,6	65,2
Taux élevé de maladies des cultures	3,3	45,1	51,5
Taux élevé de maladies des animaux	1,0	38,5	60,5
Baisse importante des prix des produits agricoles	2,6	50,8	46,6
Prix élevés des intrants agricoles	1,6	34,0	64,3
Prix élevés des produits alimentaires	0,7	37,6	61,7
Perte importante du revenu non agricole du ménage	1,6	30,3	68,1
Faillite d'une entreprise non agricole du ménage	0,0	21,0	79,0
Perte importante de revenus salariaux	0,0	24,5	75,5
Perte d'emploi salarié d'un membre du ménage	0,0	18,8	81,2
Maladie grave ou accident d'un membre du ménage	0,3	31,4	68,3
Décès d'un membre actif du ménage	0,3	34,8	64,8
Décès d'un membre non actif du ménage	0,6	46,7	52,7
Vol d'argent, de biens ou de récolte	0,0	28,1	71,9
Dégradation des sols (érosion, baisse de fertilité,...)	0,2	36,6	63,2
Destruction des cultures par les animaux en transhumance	1,0	34,9	64,1
Autre	0,3	36,6	63,1



Tableau 11.6 : Effet des chocs sur la production alimentaire des ménages

Nature du choc	Effet		
	Augmentation	Stable	Baisse
Sécheresse/Pluies irrégulières	0,6	5,2	94,2
Inondations	0,4	8,3	91,3
Taux élevé de maladies des cultures	5,2	8,0	86,8
Taux élevé de maladies des animaux	2,9	39,9	57,2
Baisse importante des prix des produits agricoles	9,0	31,1	59,9
Prix élevés des intrants agricoles	2,1	10,7	87,3
Prix élevés des produits alimentaires	3,4	50,1	46,6
Perte importante du revenu non agricole du ménage	2,3	51,2	46,4
Faillite d'une entreprise non agricole du ménage	0,0	41,4	58,6
Perte importante de revenus salariaux	0,0	47,1	52,9
Perte d'emploi salarié d'un membre du ménage	1,4	44,1	54,5
Maladie grave ou accident d'un membre du ménage	1,0	32,9	66,1
Décès d'un membre actif du ménage	2,2	27,7	70,1
Décès d'un membre non actif du ménage	0,0	48,6	51,4
Vol d'argent, de biens ou de récolte	0,3	45,1	54,6
Dégradation des sols (érosion, baisse de fertilité,...)	1,1	4,0	94,9
Destruction des cultures par les animaux en transhumance	0,7	6,7	92,6
Autre	0,0	36,4	63,6

Tableau 11.7: Effet des chocs sur le stock de produits alimentaires des ménages

Nature du choc	Effet		
	Augmentation	Stable	Baisse
Sécheresse/Pluies irrégulières	0,8	7,9	91,4
Inondations	0,1	12,9	87,0
Taux élevé de maladies des cultures	2,4	16,1	81,4
Taux élevé de maladies des animaux	2,4	42,7	54,9
Baisse importante des prix des produits agricoles	10,2	21,4	68,4
Prix élevés des intrants agricoles	1,5	12,7	85,8
Prix élevés des produits alimentaires	1,2	21,2	77,6
Perte importante du revenu non agricole du ménage	2,2	9,1	88,7
Faillite d'une entreprise non agricole du ménage	0,0	15,3	84,7
Perte importante de revenus salariaux	0,5	12,2	87,3
Perte d'emploi salarié d'un membre du ménage	0,0	13,6	86,4
Maladie grave ou accident d'un membre du ménage	0,3	18,3	81,3
Décès d'un membre actif du ménage	0,6	18,2	81,2
Décès d'un membre non actif du ménage	0,0	27,1	72,9
Vol d'argent, de biens ou de récolte	0,3	33,7	65,9
Dégradation des sols (érosion, baisse de fertilité,...)	0,9	7,8	91,3
Destruction des cultures par les animaux en transhumance	0,4	11,6	88,0
Autre	0,3	20,5	79,3

Tableau 11.8 : Effet des chocs sur l'achat de produits alimentaires des ménages

Nature du choc	Effet		
	Augmentation	Stable	Baisse
Sécheresse/Pluies irrégulières	56,9	11,7	31,4
Inondations	42,5	13,7	43,8
Taux élevé de maladies des cultures	47,6	22,2	30,2
Taux élevé de maladies des animaux	24,5	40,2	35,3
Baisse importante des prix des produits agricoles	27,0	20,8	52,2
Prix élevés des intrants agricoles	48,7	14,6	36,7
Prix élevés des produits alimentaires	13,9	8,0	78,2
Perte importante du revenu non agricole du ménage	13,7	5,3	81,0
Faillite d'une entreprise non agricole du ménage	16,5	10,3	73,2
Perte importante de revenus salariaux	5,4	9,2	85,4
Perte d'emploi salarié d'un membre du ménage	1,5	8,2	90,3
Maladie grave ou accident d'un membre du ménage	23,4	17,1	59,5
Décès d'un membre actif du ménage	30,3	14,5	55,2
Décès d'un membre non actif du ménage	23,8	26,1	50,1
Vol d'argent, de biens ou de récolte	20,3	29,9	49,8
Dégradation des sols (érosion, baisse de fertilité,...)	50,6	12,4	37,0
Destruction des cultures par les animaux en transhumance	49,4	14,6	36,0
Autre	22,7	18,2	59,1

Tableau 11.9 : Proportion de ménages ayant développés au moins une stratégie de survie

	Ménage a développé au moins une stratégie de survie	Aucune
Ensemble	65,5	34,5
Milieu de résidence		
Urbain	77,6	22,4
Rural	59,1	40,9
Région		
Maritime	68,0	32,0
Plateaux	52,7	47,3
Centrale	65,5	34,5
Kara	61,7	38,3
Savanes	71,0	29,0
Lomé	88,5	11,5
Groupe socio-économique		
Salarié du public	67,5	32,5
Salarié du privé	75,5	24,5
Agriculteur indépendant	55,3	44,7
Autres indépendants	72,9	27,1
Actifs saisonniers	82,0	18,0
Apprentis, Aides familiaux, Autres actifs	64,6	35,4
Chômeurs	80,2	19,8
Inactifs	68,6	31,4
Non déclaré	48,9	51,1



Tableau II.10 : Stratégies des ménages face aux chocs les plus récurrents

Principales stratégies	Sécheresse/ Pluies Irrégulières	Prix élevés des intrants agricoles	Prix élevés des produits alimentaires
Utilisation de son épargne	9,0	19,0	19,8
Aide de parents ou d'amis	8,1	8,0	10,3
Aide du gouvernement/l'État	0,3	1,6	0,6
Aide d'organisations religieuses ou d'ONG	0,3	0,9	0,2
Changement des habitudes de consommation	9,9	6,5	33,9
Membres actifs occupés ont pris des emplois supplémentaires	1,3	1,4	0,6
Membres inactifs ou chômeurs ont pris des emplois	0,3	0,3	0,1
Migration d'un ou plusieurs membres du ménage	0,0	0,1	0,1
Réduction des dépenses de santé/d'éducation	0,1	0,6	0,7
Obtention d'un crédit	2,0	10,8	6,4
Vente des actifs agricoles	0,7	2,8	1,0
Vente des biens durables du ménage	0,1	0,0	0,8
Vente de terrain/immeubles/Maisons	0,0	0,1	0,0
Vente du stock de vivres	2,2	5,4	1,2
Vente de bétail	1,3	4,2	0,8
Pratique plus importante des activités de pêche	0,1	0,3	0,0
Confiée des enfants à d'autres ménages	0,0	0,0	0,0
Engagé dans des activités spirituelles	0,0	0,0	0,3
Pratique de la culture de contre saison	6,2	0,9	0,7
Autre stratégie	9,9	4,6	0,8
Aucune stratégie	48,2	32,5	21,7

Tableau II.11 : Proportion de ménages ayant développés au moins une stratégie de survie

	Ménage a développé au moins une stratégie de survie	Aucune
Ensemble	65,5	34,5
Milieu de résidence		
Urbain	77,6	22,4
Rural	59,1	40,9
Région		
Maritime	68,0	32,0
Plateaux	52,7	47,3
Centrale	65,5	34,5
Kara	61,7	38,3
Savanes	71,0	29,0
Lomé	88,5	11,5
Groupe socio-économique		
Salarié du public	67,5	32,5
Salarié du privé	75,5	24,5
Agriculteur indépendant	55,3	44,7
Autres indépendants	72,9	27,1
Actifs saisonniers	82,0	18,0
Apprentis, Aides familiaux, Autres actifs	64,6	35,4
Chômeurs	80,2	19,8
Inactifs	68,6	31,4
Non déclaré	48,9	51,1



PLAN DE SONDAGE

L'enquête QUIBB est réalisée en se basant sur un sondage probabiliste. Cette approche offre la possibilité d'avoir des résultats représentatifs au niveau de chaque domaine d'étude et au niveau national, et permet d'avoir tous les indicateurs de précisions d'une enquête probabiliste (erreur de sondage, coefficient de variation, intervalle de confiance, etc.).

71. BASE DE SONDAGE

La méthode de sondage utilisée est celle de sondage à deux degrés avec stratification au premier degré. La base de sondage au premier degré est constituée des zones de dénombrement (ZD) issues des résultats provisoires de RGPH4 (2010). Avec cette base, sera tiré un échantillon de ZD au premier degré.

I.1 Base de sondage au premier degré

Le territoire administratif du Togo est structuré en 5 régions économiques. Mais pour les besoins de l'étude, la commune de Lomé sera considérée comme la sixième région. Les régions sont composées des préfectures et/ou de sous-préfecture, et la commune de Lomé est subdivisée en 5 arrondissements. La commune de Lomé est uniquement composée de milieu urbain, mais les autres régions sont stratifiées en milieu urbain et rural. Par ailleurs, les périphéries de la commune de Lomé sont rattachées au milieu urbain de la région maritime. Ainsi, on distingue deux types de milieu urbain dans la région Maritime : Golfe urbain et Autre Urbain. Prenant en compte les réalités administratives et les besoins de l'étude, il est constitué six domaines d'études avec les 5 régions économiques (Maritime sans Lomé, Plateaux, Centrale, Kara, Savanes) et la commune de Lomé. Avec les travaux de cartographies censitaires de RGPH4 de 2009 et les données du Résultat provisoire de RGPH4 de novembre 2010, a été constituée la base de sondage au premier degré. Elle compte 6745 ZD.



Tableau I : Structure de la base de sondage non segmentée

Code	Région	Population	ZD		
			Nombre	Taille Min	Taille Max
1	Maritime	1646929	1964	41	3450
1	Autre Urbain	125974	128	200	3450
2	Rural	839728	1056	41	2762
3	Golfe urbain	681227	780	126	2465
2	Plateaux	1277786	1534	117	3233
1	Urbain	241034	251	117	2796
2	Rural	1036752	1283	183	3233
3	Centrale	577547	707	131	2722
1	Urbain	147066	132	532	2722
2	Rural	430481	575	131	2089
4	Kara	720895	839	212	2417
1	Urbain	172568	169	371	2333
2	Rural	548327	670	212	2417
5	Savanes	775831	834	172	2640
1	Urbain	108420	109	330	2032
2	Rural	667411	725	172	2640
6	Lomé	743566	867	180	2525
1	Urbain	743566	867	180	2525
	Ensemble	5742554	6745	41	3450

La base de sondage au premier degré comprend trois niveaux hiérarchiques. Le premier niveau est constitué par les six domaines d'études. Quatre d'entre eux (Plateaux, Centrale, Kara et Savanes) sont subdivisés en urbain et rural. Par ailleurs, la région Maritime est composée de 3 strates : Golfe urbain (Périphérie urbanisée de la commune de Lomé), Autre urbain (les villes de la région Maritime) et rural. La commune de Lomé compte un seul milieu de résidence (urbain). Ainsi on dispose de 12 strates pour l'étude. Chaque strate est formée des ZD, qui sont issus des travaux de cartographies censitaires et des résultats provisoires du RGPH4(2010), c'est le troisième niveau dans la base de sondage. Ces ZD constituent les unités primaires de l'échantillonnage. Elles sont des unités aréolaires distinctes, et non vides. Elles ont une taille de population qui varie selon le milieu de résidence (urbain, rural). D'après leur structure, les ZD urbaines ont une taille de population comprise entre 800 et 1200, et les ZD rurales ont un effectif de population situé entre 600 et 800. Toutefois l'analyse de la base de sondage révèle qu'il existe des ZD atypiques. Ainsi, on note la présence de ZD urbaines comme rurales, ayant une taille supérieure à 1200 habitants, et de ZD urbaines comme rurales dont la taille est inférieure à 600.

Pour les ZD urbaines dont la taille est supérieure à 1200, nous avons poussé la borne supérieure à 2000 et segmenté les ZD dont la taille comprise entre 2000 et 3000 en 2 ZD, et celles dont la taille dépasse 3000 en 3 ZD.

Pour les ZD rurales dont la taille comprise entre 1200 et 2000, nous les avons segmentées en 2 ZD. Tandis que pour les ZD rurales dont la taille est supérieure ont été fractionnées en 3 ZD.

Après cet exercice de segmentation, la base de sondage au premier de degré a été modifiée et comporte 7201 ZD.

Tableau 2 : Structure de la base de sondage après segmentation

Code	Région	Population	ZD		
			Nombre	Taille Min	Taille Max
1	Maritime	1646934	2082	1844	41
1	Autre Urbain	125975	136	1762	200
2	Rural	923569	1250	1197	41
3	Golfe urbain	597390	696	1844	126
2	Plateaux	1277795	1642	1882	117
1	Urbain	241034	255	1882	117
2	Rural	1036761	1387	1197	183
3	Centrale	577553	731	1875	131
1	Urbain	147066	135	1875	532
2	Rural	430487	596	1196	131
4	Kara	720896	904	1904	212
1	Urbain	172568	171	1904	371
2	Rural	548328	733	1199	212
5	Savanes	775849	971	1789	172
1	Urbain	108420	110	1789	330
2	Rural	667429	861	1196	172
6	Lomé	743565	871	1954	180
1	Urbain	743565	871	1954	180
	Ensemble	5742592	7201	1954	41

Pour identifier une ZD dans la base de sondage, on se réfère aux différents codes suivants :

- le code de la région ;
- le nom de la région ;
- le code de la préfecture (ou de l'arrondissement pour Lomé) ;
- le nom de la préfecture (ou de l'arrondissement Lomé) ;
- le code sous préfecture
- le nom de la sous préfecture
- le code du canton (de la ville ou du quartier pour Lomé) ;
- le nom du canton (de la ville ou du quartier pour Lomé) ;
- le code de la zone de dénombrement ;
- la localité;
- le milieu de résidence ou type de ZD (urbain, rural) ;
- l'effectif de la population de la ZD ;
- L'effectif des ménages de la ZD.



1.2 Base de sondage au second degré

La base de sondage au second degré est constituée de la liste détaillée des ménages des ZD échantillon du premier degré.

En effet, la base de sondage du premier est composée uniquement des ZD avec leurs caractéristiques. Pour constituer la base du second degré, une opération d'énumération des ménages couplée avec la cartographie permettra d'une part de positionner les concessions sur les cartes des ZD échantillon et d'autre part de faire un listing des ménages dans chaque ZD par concession.

2. ÉCHANTILLONNAGE

2.1 Taille de l'échantillon

Cette taille est fixée à 6048 ménages par les experts de la Banque mondiale.

2.2 Mode de tirage

Au premier degré, le tirage de ZD est fait dans chaque strate. Elles sont tirées suivant le mode de tirage systématique avec probabilités proportionnelles à leur taille. La probabilité d'inclusion d'une ZD – la probabilité pour qu'une ZD appartient à l'échantillon-est proportionnelle à sa taille, la variable taille est ici est l'effectif total des ménages de la ZD.

Ainsi, au premier degré, un échantillon de 336 ZD ou unités primaires sera tiré avec des probabilités proportionnelles à la taille des ZD.

Tableau 3 : Échantillon au 1er degré

Région	Population		Ménage		ZD		Répartition de l'échantillon ZD		Répartition corrigée de l'échantillon ZD		Taux de sondage au 1 ^{er} degré %
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Maritime	1646934	28,7	377788	31,1	2082	28,9	79	23,5	79	23,5	3,8
Autre Urbain	125975	7,6	33041	8,7	136	6,5	6	7,6	10	12,7	7,4
Rural	923569	56,1	201641	53,4	1250	60,0	43	54,4	43	54,4	3,4
Golfe urbain	597390	36,3	143106	37,9	696	33,4	30	38,0	26	32,9	3,7
Plateaux	1277795	22,3	278381	22,9	1642	22,8	68	20,2	68	20,2	4,1
Urbain	241034	18,9	61913	22,2	255	15,5	22	32,4	22	32,4	8,6
Rural	1036761	81,1	216468	77,8	1387	84,5	46	67,6	46	67,6	3,3
Centrale	577553	10,1	106614	8,8	731	10,2	47	14,0	47	14,0	6,4
Urbain	147066	25,5	29436	27,6	135	18,5	19	40,4	19	40,4	14,1
Rural	430487	74,5	77178	72,4	596	81,5	28	59,6	28	59,6	4,7
Kara	720896	12,6	141961	11,7	904	12,6	52	15,5	52	15,5	5,8
Urbain	172568	23,9	42822	30,2	171	18,9	21	40,4	21	40,4	12,3
Rural	548328	76,1	99139	69,8	733	81,1	31	59,6	31	59,6	4,2
Savanes	775849	13,5	114175	9,4	971	13,5	53	15,8	53	15,8	5,5
Urbain	108420	14,0	21628	18,9	110	11,3	19	35,8	19	35,8	17,3
Rural	667429	86,0	92547	81,1	861	88,7	34	64,2	34	64,2	3,9
Lomé	743565	12,9	196829	16,2	871	12,1	37	11,0	37	11,0	4,2
Urbain	743565	100	196829	100	871	100	37	100	37	100	4,2
Ensemble	5742592	100	1215748	100	7201	100	336	100	336	100	4,7
Urbain	2136018	37,2	528775	43,5	2374	33,0	154	45,8	154	45,8	6,5
Rural	3606574	62,8	686973	56,5	4827	67,0	182	54,2	182	54,2	3,8

Au second degré, les unités secondaires (les ménages) sont tirées dans chaque ZD selon le mode de tirage aléatoire simple sans remise. Les ménages énumérés dans une ZD échantillon constituent la base de sondage des unités secondaires pour cette ZD.

Au deuxième degré, un nombre constant de 18 ménages (unité d'observation) sera tiré dans chacune des 336 ZD échantillon au premier degré. Au total, l'échantillon du deuxième degré sera constitué de 6048 ménages dont 2772 en milieu urbain et 3276 en milieu rural.

Tableau 4 : Échantillon au 2^{ème} degré

Région	Population		Ménage		ZD		Répartition de l'échantillon ZD		Répartition corrigée de l'échantillon ZD		Répartition Échantillon de ménages		Taux de sondage au 1 ^{er} degré	Taux de sondage au 2 ^{ème} degré
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	%	%
Maritime	1646934	28,7	377788	31,1	2082	28,9	79	23,5	79	23,5	1422	23,5	3,8	0,4
Autre Urbain	125975	7,6	33041	8,7	136	6,5	6	7,6	10	12,7	180	12,7	7,4	0,5
Rural	923569	56,1	201641	53,4	1250	60	43	54,4	43	54,4	774	54,4	3,4	0,4
Golfe urbain	597390	36,3	143106	37,9	696	33,4	30	38	26	32,9	468	32,9	3,7	0,3
Plateaux	1277795	22,3	278381	22,9	1642	22,8	68	20,2	68	20,2	1224	20,2	4,1	0,4
Urbain	241034	18,9	61913	22,2	255	15,5	22	32,4	22	32,4	396	32,4	8,6	0,6
Rural	1036761	81,1	216468	77,8	1387	84,5	46	67,6	46	67,6	828	67,6	3,3	0,4
Centrale	577553	10,1	106614	8,8	731	10,2	47	14	47	14	846	14,0	6,4	0,8
Urbain	147066	25,5	29436	27,6	135	18,5	19	40,4	19	40,4	342	40,4	14,1	1,2
Rural	430487	74,5	77178	72,4	596	81,5	28	59,6	28	59,6	504	59,6	4,7	0,7
Kara	720896	12,6	141961	11,7	904	12,6	52	15,5	52	15,5	936	15,5	5,8	0,7
Urbain	172568	23,9	42822	30,2	171	18,9	21	40,4	21	40,4	378	40,4	12,3	0,9
Rural	548328	76,1	99139	69,8	733	81,1	31	59,6	31	59,6	558	59,6	4,2	0,6
Savanes	775849	13,5	114175	9,4	971	13,5	53	15,8	53	15,8	954	15,8	5,5	0,8
Urbain	108420	14	21628	18,9	110	11,3	19	35,8	19	35,8	342	35,8	17,3	1,6
Rural	667429	86	92547	81,1	861	88,7	34	64,2	34	64,2	612	64,2	3,9	0,7
Lomé	743565	12,9	196829	16,2	871	12,1	37	11	37	11	666	11,0	4,2	0,3
Urbain	743565	100	196829	100	871	100	37	100	37	100	666	100	4,2	0,3
Ensemble	5742592	100	1215748	100	7201	100	336	100	336	100	6048	100,0	4,7	0,5
Urbain	2136018	37,2	528775	43,5	2374	33	154	45,8	154	45,8	2772	45,8	6,5	0,5
Rural	3606574	62,8	686973	56,5	4827	67	182	54,2	182	54,2	3276	54,2	3,8	0,5



I. MÉTHODE D'ESTIMATION

I.1 Estimation du Total

Soit y_{uhij} la taille du ménage j dans l'UP (ZD) i de la strate h du domaine u .

Soit P_{uhi} la probabilité d'inclusion de l'UP i dans la strate h du domaine u .

Soit P_{uhj} la probabilité d'inclusion du ménage j de la strate h du domaine u .

Soit P_{uhij} la probabilité d'inclusion au second degré du ménage j de la ZD i de la strate h du domaine u

Dans cet exemple on a les ensembles suivants :

$$A_u = 1, \dots, H_u, h \in A_u, B_{uh} = 1, \dots, M_{uh}, i \in B_{uh}, C_{uhi} = 1, \dots, K_{uhi}, j \in C_{uhi}$$

D'après ces considérations

$$P_{uhi} = m_{uh} \frac{N_{uhi}}{\sum_{i=1}^{M_{uh}} N_{uhi}} \quad \text{avec } M_{uh} \text{ le nombre total de ZD de la strate } h \text{ du domaine } u, \text{ et } m_{uh}$$

la taille de l'échantillon de ZD de la strate h du domaine u . N_{uhi} l'effectif total des ménages de la ZD i de la strate h du domaine u

$P_{uhj} = \frac{n}{K_{uhi}}$ avec K_{uhi} l'effectif total des ménages après énumération de ZD i de la strate h du domaine u

$$P_{uhij} = P_{uhi} \times P_{uhj} \quad \text{C'est-à-dire} \quad P_{uhij} = m_{uh} \frac{N_{uhi}}{\sum_{i=1}^{M_{uh}} N_{uhi}} \times \frac{n}{K_{uhi}}$$

Soit W_{uhi} le poids de sondage de l'UP i de la strate h du domaine u .

Soit W_{uhij} le poids de sondage du ménage j de la ZD i de la strate h du domaine u .

On a ainsi

$$W_{uhi} = \frac{1}{P_{uhi}} = \frac{N_{uh}}{N_{uhi} \times m_{uh}} \quad \text{avec } N_{uh} = \sum_{i=1}^{M_{uh}} N_{uhi}$$

$$W_{uhij} = \frac{1}{P_{uhij}} = \frac{K_{uhi}}{n} \times \frac{N_{uh}}{N_{uhi}} \times \frac{1}{m_{uh}}$$

Soit \hat{Y} l'effectif total de la population. On a :

$$\hat{Y} = \sum_{u=1}^U \sum_{h=1}^{H_u} \sum_{i=1}^{m_{uh}} \sum_{j=1}^n (W_{uhij} \times y_{uhij})$$

1.2 Estimation de la moyenne

Soit la fonction indicatrice $1_{j \in E_{uhi}}$ qui indique si le ménage j de la ZD i de la strate h et du domaine appartient à l'échantillon des ménages, avec E_{uhi} l'échantillon des ménages de la ZD i de la strate h et du domaine u .

Soit la fonction indicatrice $1_{z_{uhj}=1}$ indiquant si le ménage j dans l'UP (ZD) i de la strate h du domaine u qui exprime un caractère donné.

- Soit \hat{K} l'effectif total des ménages après énumération

On a $\hat{K} = \sum_{u=1}^U \sum_{h=1}^{H_u} \sum_{i=1}^{m_{uh}} (W_{uhi} \times K_{uhi})$ ou encore $\hat{K} = \sum_{u=1}^U \sum_{h=1}^{H_u} \sum_{i=1}^{m_{uh}} \sum_{j=1}^n (W_{uhij} \times 1_{j \in E_{uhi}})$

- Soit \hat{Z} l'effectif total des ménages qui expriment un caractère donné

On a $\hat{Z} = \sum_{u=1}^U \sum_{h=1}^{H_u} \sum_{i=1}^{m_{uh}} \sum_{j=1}^n (W_{uhij} \times 1_{z_{uhj}=1})$

- Soit \hat{Y} la taille moyenne des ménages

$$\hat{Y} = \frac{\hat{Y}}{\hat{K}}$$

- Soit \hat{p} la proportion des ménages qui expriment un caractère donné

$$\hat{p} = \frac{\hat{Z}}{\hat{K}}$$



PRÉSENTATION DU QUESTIONNAIRE

Le questionnaire de l'enquête QUIBB, comprend deux modules : le module Ménage et le module Dépenses et Revenu du Ménage. Les questionnaires des deux modules possèdent une structure particulière conçue pour rendre plus aisée leur remplissage.

Le questionnaire ménage est composé de 16 sections qui sont décrites dans les chapitres suivants :

Section A	Informations sur le questionnaire
Section B	Liste des membres du ménage
Section C	Éducation
Section D	Santé
Section E1	Travail
Section E2	Emploi exercé au cours des 12 derniers mois
Section F1	Possessions des parcelles de terre du ménage
Section F2	Possessions de bétail du ménage
Section G1	Entreprises non agricoles : Existence d'entreprises non agricoles
Section G2	Entreprises non agricoles : Caractéristiques des entreprises non agricoles
Section H	Sécurité alimentaire
Section I	Complément sur la consommation alimentaire
Section J	Chocs et stratégies de survie
Section K	Genre
Section L	Caractéristiques de l'habitat
Section M	Pauvreté subjective

Les sections B, C, D, E1, E2, K concernent les informations au niveau individuel, et les sections F1, F2, H, I, J, L et M concernent les informations au niveau du ménage. Les Sections G1 et G2 sont conçues pour les informations au niveau individuel concernant les entreprises non agricoles.

Un questionnaire peut contenir les informations sur les ménages composés au maximum de 10 membres. Pour les ménages avec plus de 10 membres, il faudra utiliser d'autres questionnaires pour les individus supplémentaires. Un questionnaire peut contenir les informations sur au maximum 7 entreprises non agricoles. Pour les ménages avec plus de 7 entreprises non agricoles, il faudra utiliser d'autres questionnaires pour les entreprises supplémentaires.

Le questionnaire du module Revenu et Dépenses du Ménage est composé de 6 sections qui sont décrites dans les chapitres suivants :

Section N	Production agricole
Section O	Biens durables
Section P	Autoconsommation
Section Q	Dépenses courantes
Section R	Dépenses rétrospectives
Section S	Revenu du ménage



PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

MINISTÈRE AUPRÈS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
CHARGÉ DE LA PLANIFICATION, DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA COMPTABILITÉ NATIONALE

QUESTIONS
DES INDICATEURS
DE BASE DU BIEN-ÊTRE
(QUIBBE 2011)



RAPPORT FINAL





Système des Nations Unies au Togo
Bureau du Coordonnateur Résident
40, Avenue des Nations Unies
B.P: 911, Lomé - Togo
Tél: +228 22 21 20 08
22 21 34 21
Fax: +228 22 21 16 41